

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE I : Cadre théorique

Chapitre 1 : Genèse et Fondement des forces armées

Chapitre 2 : Valeurs, Ethos et pouvoir politique

Chapitre 3 : Des spécificités et des caractéristiques du Gendarme

PARTIE II : Présentation des Résultats et Analyses

Chapitre 1 : Etat des lieux

Chapitre 2 : Problèmes constatés au sein même des Forces armées et de la Gendarmerie

Chapitre 3 : Vérification des Hypothèses

PARTIE III : Réflexions prospectives

Chapitre 1 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces courante concernant la Gendarmerie

Chapitre 2 : Analyse prospective

Chapitre 3 : Propositions de réformes des rôles et missions des forces armées pour garantir la démocratie

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

TABLES DES MATIERES

ANNEXES

RESUME

LISTE DES ABREVIATIONS

ACMIL : Académie Militaire

ACP : Attitude Connaissance Pratique

CAPSAT : Corps d'Armée des Personnels et des Services Administratifs

CMDN : Commission Militaire de la Défense Nationale

EMMONAT : Escadron Mixte Opérationnel Nationale

FA : Forces Armées

FIS : Force d'Intervention Spéciale

HCC : Haute Cour Constitutionnelle

JC : Jésus Christ

MDM : Mouvements Démocratique de Madagascar

ONU : Organisation des Nations Unies

RECAMP : Renforcement des Capacités Africaine de Maintenance de la Paix

RESEP : Régiment de Sécurité Présidentiel

RGPP : Révision Général des Politique Publique

RIAM : Régiment d'Intervention de l'Armée Malgache

SEG : Secrétariat d'Etat de la Gendarmerie

UA : Union Africaine

ZN : Zandarimaria Nasionaly

INTRODUCTION GENERALE

Contexte

La sécurité et la défense sont parmi les grands défis du 21^{ème} siècle. Dans un monde en perpétuelle évolution, marqué par une recrudescence du terrorisme, des conflits ouverts et des malaises sociaux. Les priorités de la communauté internationale se tournent vers la protection des biens et des personnes, la sauvegarde et le rétablissement de la paix. Aujourd'hui, et depuis l'attentat du 11 septembre 2001 aux Etats Unis (Manhattan, les Deux tours) particulièrement, le nouveau contexte géopolitique mondial et régional fait que le sentiment de danger est côtoyé au quotidien. Avec un parcours politique difficile, fait de manifestations parfois violentes, et tout aussi brutalement réprimées comme ce fut le cas en 1947, en 1972, en 1991, en 2002 et en 2009, Madagascar n'échappe pas à cette logique. La crise de 2009 a remis sur le tapis la nécessité de réfléchir sur le rôle des militaires et des civils dans le domaine de la sécurité et de la défense, à Madagascar. Une piste de réflexion qui ouvre le débat vers d'autres points importants comme le contrôle parlementaire de la politique de sécurité, les rôles de la société civile et des médias, les responsabilités des citoyens, mais également, les nouveaux visages de l'insécurité. La mondialisation, les nouvelles technologies, les nouveaux enjeux politiques et économiques se sont mués en de possibles foyers d'insécurité tant à l'échelle internationale que nationale. Tous les conflits ne mènent pas obligatoirement à une lutte armée ou à une situation d'insécurité. Par contre, une mauvaise gestion militaire, une incompréhension, une incertitude voire une méconnaissance des acteurs de la sécurité et de la défense de leurs rôles et obligations peuvent être fatale. Repenser l'essence même de l'utilité des forces armées, en saisir la mesure et la portée, c'est aussi comprendre les raisons d'une implication militaire avant tout, citoyenne, personnelle, communautaire, nationale et régionale pour la paix dans le monde. C'est dans cet axe que l'utilité et les rôles des forces armées s'avèrent être cardinale, dans la recherche que nous allons mener.

Choix du thème

Le choix de vouloir rendre compte d'une dynamique qui traverse la Gendarmerie Nationale est le résultat combiné d'une volonté de valoriser des acquis théoriques dans l'expérimentation de la recherche et de l'évolution de la réflexion sur le fond d'un domaine d'étude initialement identifié. En priorité, cet exercice vise un niveau de compréhension, de

maîtrise de théories sociologiques et de la recherche. Il est surtout question, à travers ce choix, d'éviter l'écueil du détournement d'une méthode qui servirait une démonstration d'idées, forgées par l'expérience, antérieures aux acquis en sociologie, et non basées sur une approche scientifique. Ceci est du, du fait de l'importance que doivent jouer ces dernières dans le développement, la cohésion, et l'organisation même d'un Etat. L'intérêt du sujet est donc avant tout de déterminer en quoi et sur quoi, se portent les forces armées. Dans le bon fonctionnement de l'Etat, et dans le développement même de cette dernière. Notons au passage, et nous y reviendrons plus tard, que la Gendarmerie Nationale comme objet d'étude, en sciences sociales, n'ayant pas donné lieu à une grande bibliographie, le terrain offrait l'attrait de la découverte, de sortir des sentiers battus. Une institution pareille mérite vraiment d'être évaluée, réétudiée dans son sens large et sémantique du terme. F. Dieu fait d'ailleurs remarquer : *«L'auteur des lignes est toutefois bien placé pour souligner combien la gendarmerie a été jusqu'à présent quelque peu rétive, réservée vis-à-vis de toutes formes d'expertise, de réflexions analytiques et prospectives extérieures à l'institution¹. »*

Choix du terrain

Apporter une analyse sur un champ très élargi serait utopique pour en déterminer les rôles et les fondements même des forces armées dans un cadre général. Toutefois, dans une approche objective, et multidisciplinaire, nous allons porter nos recherches au niveau du camp : Toby RATSIMANDRAVA de la gendarmerie nationale. C'est dans le but de faire sortir les utilités au regard des citoyens, et aussi en relation avec de nouvelles données internationales. Cette Institution publique étant assez représentative dans le cadre de notre recherche. C'est pour cela, que nous allons porter nos investigations sur la Gendarmerie Nationale. Déterminer en quoi la gendarmerie est-elle vecteur de développement nécessite un lieu d'enquête représentatif et global. Nous avons donc opté le choix de cadrer notre recherche au niveau de ce camp de commandement national, puisqu'il répondrait en principe aux questions que nous allons soulever au préalable ainsi qu'aux perspectives attendues.

Question de départ

Le Développement de Madagascar incombe à qui ?

• ¹ F Dieu, *La gendarmerie. Secrets d'un corps*, Éditions Complexe, 2002;C

Problématique

Dans quelles mesures l'implication du gendarme participerait-elle ou non, au développement de Madagascar depuis son indépendance ?

Objectifs

Objectif Général

Déterminer l'utilité de la Gendarmerie Nationale dans toutes ses dimensions. Cette étude soulève une réflexion sur les défis que relève la gendarmerie nationale sur la scène internationale mais surtout, dans la société malgache particulièrement.

Objectifs spécifiques :

Ce projet ne prétend ni procéder à une étude exhaustive ni proposer un idéal type de ce que doit être les forces armées dans un pays. Non seulement l'entreprise nous paraît difficile, mais aussi, nous nous limitons à étayer notre analyse sur la base d'une vérité. Nous ne faisons pas référence à une vérité dogmatique, mais de celle qui colle à la vie et à la réalité sociale. C'est sans doute une perception relative au contexte dans lequel les rapports sociaux prennent un sens. Cette vérité sociologique peut faire état de la situation, des comportements, des rôles du gendarme dans son pragmatisme et dans le développement de Madagascar.

Hypothèses

Ces rapides constatations concernant ce qui se passe au niveau de la société, nous permet de poser une base de travail à partir de la formulation d'hypothèses.

- Les forces armées sont toujours mêlées aux coups d'Etat qui ont sévit la Nation.
- Elles représenteraient un levier de développement sous certaines conditions sine qua non.
- Elles ont un rôle crucial dans le développement de Madagascar à travers leurs missions, leurs objectifs et surtout leurs raisons d'être.
- La dépolitisation des forces armées à Madagascar est utopique.

Matériels et Méthodologie

Afin de mener à bien cette analyse, il faut apporter et suivre des méthodologies propres aux sciences sociales et à la sociologie. , Tout d'abord, il nous faut anticiper sur notre cadre théorique afin de clarifier la référence au concept d'institution totale qui est au centre de ce travail.

Type de recherche :

Il s'agit avant tout d'une recherche évaluative puisque notre thème porte sur une institution qui mérite d'être évalué sur le champ de leurs missions, leurs buts. Et, des impacts de leurs actions, sur la population au niveau de la capitale. Il s'agit également d'une recherche développement en ce sens que l'intitulé de notre thème est directement lié au développement (de ses implications, actions.. allant dans ce sens).

L'observation participante

Une institution telle que la gendarmerie n'est pas figée elle bouge et tourne de jour en jour. C'est pour cette raison que nous avons pu les suivre sur des missions de renseignement dans la capitale. Nous avons eu aussi le privilège d'assister à certaines de leur réunion pour voir comment ils travaillent. Leur stratégie, leur approche, leur organisation tout au long de notre investigation. Les voir dans les bureaux et sur le terrain nous a montré le fonctionnement même de la gendarmerie dans ses missions multiples rattaché direct au niveau du Toby du Commandement de la gendarmerie nationale.

Interview

Afin d'avoir des informations croisées de part et d'autres, nous ne sommes pas limité à l'observation en elle-même, mais nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec des hauts responsables au niveau de la gendarmerie. On a pu aussi enquêter des gendarmes de rang et des civils qui nous ont octroyé des données importants dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Enquêtes par questionnaires

Dans le but de dégager des informations liées aux objectifs qu'on s'est fixé, des questionnaires ont été pré établis d'ordre sociaux, économiques, politiques, psychologiques pour justement, nous permettre de mieux appréhender la thématique, l'institution à étudier.

Lecture d'ouvrages, d'articles

Vivre le thème, connaître le thème c'est aussi savoir quelles sont les publications déjà faites à propos du thème. Dans notre cas, pour le cas des forces armées et de la gendarmerie en particulier, nous avons pu lire déjà au préalable des ouvrages généraux mais aussi spécifiques. Ces derniers pourraient avoir des implications à notre thème. Des revues, des articles divers ont été lu afin de bien cerner une grande institution telle la gendarmerie nationale.

Type d'échantillonnage

Nous avons utilisé d'abord un échantillonnage par quota au niveau même de la gendarmerie dans la mesure où, cela nous a permis d'avoir des collectes diversifiées au niveau de tous les échelons, au sein même du camp. C'est par la suite qu'on a eu l'occasion d'enquêter et d'avoir des résultats provenant des gendarmes de rang, de sous-officiers, d'officiers, d'officiers supérieurs et d'officiers généraux qui se trouvent dans cette institution. Par ailleurs, on a effectué aussi un échantillonnage probabiliste également au niveau des civils pour avoir des informations concrètes, objectifs, dans l'analyse des données. Dans ce contexte, le choix de la population d'enquête nous donne également possibilité d'inclure un certain nombre de variables.

Le sexe : Pour des données objectives, nous avons enquêtés des civils et des gendarmes de sexes males et féminines pour justement, apporter une cohérence dans nos investigations et dans le recueil de données. Le métier du gendarme n'étant plus réservé aux hommes, il a fallu mettre en évidence la connaissance et la perception de ce travail pour la femme gendarme et civile.

L'âge : Etant donné notre thématique qui touche toutes les classes d'âges de la population, notre échantillon inclut un ensemble de personne se situant entre 15 et 65 ans. Cela a été établi afin de nous donner des avis pluri dimensionnels ouvert à toute classe d'âge sur les grands points liés à notre recherche. Du point de vue socio-économique, bon nombre de personnes pullulent dans le secteur tertiaire : on y trouve des fonctionnaires (instituteurs,

gendarme...), commerçants, chauffeurs, étudiants, agents de sécurité, démarcheurs. Dès lors, l'élaboration de *nomenclatures*² de catégories socio-professionnelles (CPS) s'avère plus importante de manière à ce que nous puissions rassembler, puis classer les groupes présentant une homogénéité sociale.

Les catégories Socio-Professionnelles : consistent à engranger, sans exception, l'ensemble des groupes socio-professionnel.

Le niveau d'instruction : Avoir une perception des forces armées et de constater leur implication au niveau sociétale, n'implique pas forcément un niveau d'étude poussé. Nul besoin d'être diplômé pour constater les réalités du quotidien malgache. C'est justement dans l'intérêt de préserver une étude cohérente, évaluative et réaliste que nous avons préservé cet aspect de notre choix.

Sociographie :

C'est au niveau des traitements de données que nous allons présenter le lieu d'investigation et les données historiques lié à notre thème.

Type de méthode

Notre méthode sera transversale et interdisciplinaire à travers différentes approches, que nous allons énumérer et mettre en exergue ci-dessous.

Type d'approches

Approche Fonctionnaliste

Fondée par le sociologue d'origine polonaise *Malinowski*, cette thèse repose sur le postulat selon lequel tout fait social remplit des fonctions sociales essentielles pour le maintien et le développement du groupe auquel il appartient. La gendarmerie nationale étant une institution par excellence, se doit de refléter des fonctions qu'elle joue au niveau de la société.

Approche structuraliste

La structure au sein même des forces armées méritent vraiment d'être mise en évidence car leur structure a des impacts, effets, intrants au niveau même du bon fonctionnement de la

² La construction d'une telle nomenclature repose à la fois sur une méthode abstraite qui consiste à définir des catégories à partir de différents critères et sur une démarche empirique qui procède par assemblage de professions voisines.

société. Dans cet esprit des analyses propres au structuralisme vont être appliquées : des analyses portant sur des objets qui ne peuvent être correctement identifiés que par leurs relations à l'intérieur d'un système. Des analyses qui ont pour objet de décrire un phénomène social comme un système ainsi que d'une façon plus générale et plus vague il s'agit d'analyses qui privilégient l'explication synchronique.

Type de Démarche

Nous avons effectué une démarche hypothético déductive pour justement avoir une cohérence dans nos analyses, dans nos interprétations et nos apports. Cela étant, pour véritablement dégager une démarche scientifique et logique tout en exhalant une thématisations, conceptualisation et apports de notre recherche.

Type d'analyse

L'analyse dialectique

Le raisonnement dialectique s'applique à saisir les relations de contradiction dans la réalité sociale. La dialectique est associée au concept de totalité. Elle perçoit la réalité sociale comme constituée par l'ensemble des interactions entre ses différents niveaux ou instances (notions d'infrastructures et de superstructures) et entre les groupes qui déterminent les différentes conduites sociales. Une institution comme la gendarmerie prend tout son sens dans cette analyse que nous allons évoquer par la suite. Il importe de souligner que, nos analyses vont être dichotomiques c'est-à-dire qualitative et quantitative pour apporter des éléments de réponse considérable dans les perspectives et les analyses que nous allons énoncer.

Limites de la recherche

Sans prétendre cerner et apporter des analyses représentatives du thème, nous allons limiter nos investigations au niveau d'une grande caserne au sein de la Capitale, Toby RATSIMANDRAVA de la Gendarmerie nationale d'où découle, le commandement en lui-même. Ce centre de commandement pourra nous donner des réponses sur l'utilité des forces armées de part et d'autre en tenant toujours compte des contextes Internationaux non négligeables. De ce fait, l'interactionnisme symbolique est une théorie pouvant approcher cette implication des forces armées dans le développement de l'État. L'individualisme méthodologique va aussi prendre une grande part dans nos Analyses dans la mesure où cette approche est présente partout dans toutes activités et institution de l'État.

Plan de rédaction

Dans l'illustration de notre mémoire, nous allons d'abord aborder les origines même des forces armées, en insistant sur leur évolution tant synchronique que diachronique. Par la suite, nous verrons leurs valeurs propres à elles même. Nous verrons également, les réalités du terrain que nous avons pu voir, pour en dégager des apports, des interprétations qualitatives et quantitatives. Enfin, nous nous concentrerons sur des analyses et des perspectives liées au thème.

PARTIE 1 : CADRES THEORIQUES ET RUBRIQUES EPISTEMOLOGIQUES

Une armée peut être définie comme l'ensemble des moyens humains et matériels destinés au combat, à la défense du territoire National et de l'intérêt d'une Nation. C'est l'ensemble des militaires et des armes. Donc une armée est un ensemble organisé pour accomplir un but précis. C'est aussi un ensemble de valeurs, d'éthiques et de buts précis au sein d'une société. Dans le but de déterminer l'utilité de ces dernières, il faut avant tout déterminer leurs origines, leurs organisations, et leurs fondements.

Cadre d'analyse

Présentations et Rubriques épistémologiques

Pour apporter plus de précision et de cohérence à notre recherche, des approches s'avèrent être fondamentales en guise de typologie de recherche.

Sociologie Politique

Bien que le militaire soit et devrait être extérieur à la pratique politique, il faut néanmoins apporter des explications. En effet, la notion de pouvoir est indissociable au sein des forces armées. L'aspect hiérarchique en démontre cette affirmation. Il est vrai que notre recherche portera sur la redéfinition de l'utilité militaire au sein de la société. Mais toutefois, Armée et Politique ont toujours eu des liens symboliques tout au long de l'histoire de la Nation. C'est d'ailleurs pour cette raison que de facto, des implications, responsabilités et fonctions politiques sont assujetties à la définition même de l'armée bien que le principe en soit le contraire. C'est dans ce dynamisme primo que l'étude va être cadrée.

Sociologie Militaire

Théodore Caplow et Pascal Vennesson³ ont depuis peu établi des recherches sur cette discipline en plein essor. L'organisation militaire, les conflits armés et des emplois effectifs et potentiels des forces armées sont donc crucial dans le développement de la société. Voilà pourquoi relation internationales et stratégies-diplomaties militaires ont toujours coexisté depuis, et jusqu'à l'avènement de la mondialisation. Cette approche déterminera entre autres le caractère social du militaire, pour en dégager ses utilités face à la mondialisation d'une part. Et par la suite d'apporter les appréciations diverses tant externes qu'internes de ce qu'elles représentent pour tout un chacun.

³ VENESSON P et CAPLOW T, « les relations armées société en question centre d'études en sciences sociales de la défense, les forums 2000 ».

Le concept d'institution totale

Ervin Goffman a entrepris de 1954 à 1957, avec l'accord des responsables institutionnels, l'étude de l'univers hospitalier psychiatrique, qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage fondateur, « Asiles » en 1961⁴. L'originalité de son travail d'ethnologue visait à rendre compte d'une structure sociale en se plaçant du point de vue de l'interné. La simple substitution de la désignation de la catégorie d'individus communément nommés « fous » ou « malades » par le nom « d'internés », « reclus » ou « incarcérés » illustre la posture du chercheur qui se situe dans le champ de l'organisation sociale. Goffman apporte un regard nouveau, fondamental et alternatif à celui que pose la communauté médicale et scientifique sur les pensionnaires de ces établissements. En s'intéressant et en révélant l'organisation sociale de ces institutions, Goffman ouvre une réflexion sur la socialisation des individus en leur sein. Il met en lien la construction individuelle et l'environnement social direct avec son cortège de normes (formelles et informelles) qui le structurent. Il en tirera des enseignements sur la construction individuelle. La spécificité d'une socialisation imposée et limitée par un acteur social, dessine, à contrario, le contour d'une socialisation libre et ouverte. Une approche qui nous paraît logique et opportun dans le cadre de notre thème puisqu'il s'agit des forces armées institution mère de la vie sociétale du malgache.

L'institution totale, aspect central mais pas réducteur

Il est facile de trouver dans les articles de journaux sur la grogne des gendarmes, ou encore dans la littérature institutionnelle, des références au caractère total de l'institution, tel que mis en évidence par Erwin Goffman. Comme il a été dit précédemment, l'exercice ne saurait réduire la gendarmerie nationale à une institution totale, au même titre qu'il serait inapproprié de la réduire à une institution militaire ou à une institution policière. Le caractère total, s'il est central dans cette approche, n'est cependant qu'un des aspects pertinents à étudier, parmi tant d'autres⁵.

Le gendarme

Le gendarme est au centre de notre attention parmi les éléments constituant de la brigade territoriale. Comme élément de notre hypothèse, nous considérerons l'individu. Devenu officiellement gendarme, il est pris dans le réseau de trois sphères de socialisation. La première sphère est la sphère institutionnelle. Ici, l'individu interagit, dès son recrutement,

⁴ Erwin G, « études psychiatrique au niveau des hôpitaux Allemandes » 1961

⁵ TOURNAY V, *Sociologie des institutions*, PUF coll. « que sais-je », 2011

avec d'autres gendarmes, en tant que représentant de l'institution. Il interagit aussi avec la population et les représentants des autres institutions présentes dans son environnement. Ces interactions sont codifiées par la gendarmerie nationale et servent la mission générale qui lui a été confiée.

L'individu : son identité, sa socialisation

S'interroger sur l'individu, qui a pris une place de plus en plus prépondérante dans la société d'aujourd'hui, c'est s'interroger sur son avènement, son fonctionnement, sa trajectoire, sa relation avec les autres et l'environnement en général, sa place et son rôle dans un groupe, dans la société. L'identité, indissociable à l'individu, tient une place centrale dans ces interrogations, on la retrouve au cœur d'une grande variété de questions contemporaines (ex : l'adolescence, l'intégrisme religieux, le travail, les guerres ethniques, la violence urbaine, ...) qui occupent les sociologues, psychologues (au sens large), ethnologues, etc. Elle est multidimensionnelle et liée à la fois à l'individu, au groupe, à la société.

L'individu dès sa naissance, se socialise et se construit une identité par étapes dont l'enfance et l'adolescence prennent une place prépondérante, mais continue tout au long de sa vie. Il bâtit des représentations de soi, des croyances, une image de lui-même qui serviront de filtres pour sélectionner ses actions et ses relations dans le processus constant de socialisation. Dans cette construction et ce façonnage permanent de soi, l'état des savoirs permet de mettre en évidence plusieurs facettes :

- Le désir de continuité de soi, exprimé dans le besoin d'appartenir à une lignée, un groupe ou une culture;
- Le double processus de séparation/intégration très fort chez l'adolescent. Ce processus combine l'opposition avec la famille et les efforts pour appartenir, être reconnu par un autre groupe dominé par une culture jeune. Cette dynamique entraîne de nouveaux repères identitaires ;
- L'existence par les actes; La sociologie religieuse illustre bien la relation entre appartenance et pratique;
- La construction identitaire constitue un cadre psychologique qui structure l'action individuelle⁶.

⁶ DARMON (M) 2006, « la socialisation », *Arman Coll.*, 128

L'environnement périurbain

Le concept d'environnement

Le mot « environnement » prend un caractère dynamique dans l'approche systémique que nous suivons. Il ne s'agit pas simplement de décrire, par ce mot, ce qui se trouve autour de l'objet qui nous occupe, mais de décrire aussi ses propriétés et les relations qu'il entretient avec cet objet. Au XX^{ème} siècle, en schématisant, l'approche systémique répondait à une difficulté des scientifiques à analyser et comprendre des phénomènes biologiques par les méthodes classiques et mécanistes déjà énoncés par Descartes au XVII^{ème} siècle. Ludwig Von Bertalanffy⁷ est un des pionniers de cette nouvelle approche qui apporte, dès les années, une alternative à la vision cartésienne grâce à une conception organiciste. Il fait apparaître, en développant la notion de « système ouverts », la présence et le rôle de l'environnement. Cet environnement est à la base de la théorie de la différenciation entre un processus mécanique et la vie. L'environnement et le système échangent de la matière, de l'énergie, des informations qui sont nécessaires au fonctionnement du système. En fonctionnant, le système transforme les intrants et restitue le résultat de ce processus à l'environnement, qui s'en trouve lui aussi transformé. L'intérêt de cette théorie pour notre sujet se situe dans la relation d'interdépendance et de transformation qui s'instaure entre l'environnement et le système. Cette interrelation nous renvoie à la nature des intrants issus de l'environnement, et donc, à celle des propriétés de l'environnement. Ces propriétés conditionnent la nature de ces échanges.

Regarder à ces stimuli ou intrants sans regarder à leur origine, ampute l'analyse des éléments d'anticipation. Une compréhension des dynamiques qui animent l'environnement, et si possible des lois qui les commandent, est nécessaire pour nous éclairer sur l'évolution possible d'un système (sous-entendu que les lois qui commandent le système soit connu).

• ⁷ *Ludwig Von Bertalanffy,, Théorie générale des systèmes*, Dunod, 1973

Notre démarche intellectuelle consiste d'abord dans la définition et clarification des concepts-clefs sous lesquels s'érigent des postulats et hypothèse de bases. La recherche empirique implique une élaboration des cadres conceptuels. Ceux-ci sont les lentilles intellectuelles constituées d'un ensemble interlié de concepts que nous utilisons pour clarifier, décrire et classer les multiples aspects des phénomènes étudiés.

Chapitre 1 : Genèse et Fondement des forces armées

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'armée en général et de la gendarmerie en particulier, il faut revenir à des années successives et en comprendre leur évolution.

Section 1 Périodes successives

Paragraphe 1 : Des Origines antiques de l'armée

I. Dans la société primitive et l'Antiquité

Dans les sociétés quasi-primitives, la défense consistait en une simple Défense de la communauté et de la terre de chasse, ainsi que des pâturages face aux autres tribus voisines. Le combat était isolé, les soldats étaient les chasseurs. La notion d'une armée organisée en vue de cette tâche n'y était pas encore.

C'est en Mésopotamie, vers 3200 avant J-C qu'apparaissent les premières armées permanentes munies d'arcs et de lances.

Au V siècle avant J-C face aux assauts chaotiques des barbares, les cités Grecques opposèrent une union organisée de leurs milices respectives, formant ainsi une seule armée usant de la stratégie.

Au IV siècle avant J-C Alexandre le Grand organisa le premier système d'approvisionnement militaire et mit en place l'infanterie légère avec l'utilisation d'archers, de catapultes et autre.

Aux alentours de 200 avant J-C, Rome institua pour la première fois un système de conscription concernant tous les hommes bons pour le service âgé de 17 ans à 46 ans. Les Mongoles en 1190 utilisèrent les premiers dés « armes spéciales » incluant des missiles lancés, le feu et les explosifs⁸.

⁸ Paul Kennedy (trad. Marie-Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, préf. Pierre Lellouche), *Naissance et déclin des grandes puissances : transformations économiques et*

II. Les armées au Moyen Age

Le système Féodal reposait sur le principe de défense locale : chaque seigneur ou propriétaire disposait librement de ses propres forces. Le monarque pouvait, pour la défense de la patrie, en allier les forces dispersées. Ainsi, des armées nationales commencèrent à se constituer.

La chevalerie combattant avec l'épée était dominant et formait une armée organisée. Lorsque les armes à feu firent leur apparition au XIV^{ème} siècle, on vit surtout se développer des armées de mercenaires⁹.

III. Les armées modernes

L'Espagne est le premier pays européen moderne à établir une armée permanente. Louis XIV s'empessa de copier l'innovation espagnole. En 1678, les effectifs permanents de l'armée française, par exemple dépassaient 250 000 soldats. Ils étaient pour la première fois, recensés dans un registre contenant une «1 carte d'identité du soldat », cela à l'origine pour éviter les soldats fantômes présents au moment du comptage.

Après les deux Guerres mondiales et jusqu'aujourd'hui, le système de défense National est caractérisé par la technique de la dissuasion nucléaire¹⁰

Section 2 : Genèse de l'armée malgache

I-Les Forces Armées de 1960 à 1973 :

A la veille de son indépendance, Madagascar se devait d'organiser sa défense en créant une Armée nationale. Le projet fut adapté aux données réelles prises en compte par les stratèges de l'époque. Le projet de création de Forces Armées nationales, symbole de la souveraineté retrouvée, suivait son cours. Il fut finalisé le 13 mai 1960 lors des rencontres successives du Président de la République, Philibert Tsiranana, avec le Général d'Armée Garbay, Inspecteur des troupes d'Outre-mer, le Médecin Inspecteur Lotte, Directeur du Service de Santé des Armées à Madagascar et le Général Cathoulic, Inspecteur de la Gendarmerie d'Outre-mer. Le 26 juin 1960, les premiers éléments des Forces Armées Malgaches recevaient leur drapeau à Mahamasina.

conflits militaires entre 1500 et 2000 [« *The rise and fall of the great powers* »], Paris, Payot, coll. « *Petite bibliothèque Payot* », 1989, 730 p.

⁹ Aron R, 1976, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmant Levy

¹⁰ *Le centre de sciences politiques de l'institution d'étude juridique de Nice, « la défense Nationale » PUF 1958*

Histoire des évolutions des forces armées, Ministère de la défense malgache, documents archives.

Les composantes de la nouvelle Armée et le modèle de coopération furent adaptés à ceux de l'Armée française. Ce choix est dû à deux raisons majeures: Madagascar faisait partie des pays membres de la Communauté et devait harmoniser sa défense avec la stratégie globale de défense de l'Armée française; la nouvelle Armée était confrontée à de nombreux problèmes d'organisation et d'équipement.

- Le Président de la République est le Chef suprême des Forces Armées. Il est assisté par un Etat – Major Particulier, directement rattaché à la Présidence, chargé de la conduite des affaires militaires.

Deux régiments interarmes furent créés (1er RIAM, 2ème RIAM) et placés sous le commandement du Chef d ' Etat – Major Général des Forces Armées en la personne du Colonel RAMANANTSOA. Ils étaient composés comme suit :

- Le 1er RIAM : une compagnie de commandement, deux compagnies de fusiliers voltigeurs, une compagnie de parachutistes, un peloton de véhicules légers de reconnaissance basé à Tananarive et une compagnie de fusiliers voltigeurs implantée à Majunga.
- Le 2ème RIAM : une compagnie de commandement, une compagnie de fusiliers voltigeurs basé à Tuléar et une compagnie de fusiliers voltigeurs implantée à Fianarantsoa.

Prévue à 5000 hommes, cette Force comprenait également une légion de gendarmerie basée à Tananarive avec son Etat – Major, des brigades territoriales, des compagnies, et des pelotons mobiles dans les chefs-lieux de district. La nouvelle Armée bénéficiait de l'appui et de l'assistance de l'Armée française sur le plan technique, en particulier dans la mise en place du service de l'intendance, du service du matériel et des bâtiments et service de santé. En bref, l'Armée française continuait d'assurer sa présence dans la grande île à Tananarive, Ivato, Diègo-Suarez, Antsirabe, Tamatave, et Fort-Dauphin.

L'objectif principal de la Défense était alors la sauvegarde de la souveraineté et de l'identité nationale sur le plan militaire, politique, social, économique, culturel... La République Malgache possédait deux atouts majeurs : sa population et ses ressources naturelles. Malheureusement, elle était handicapée par l'insuffisance de ressources financières, par la faiblesse de son développement social et économique, par le manque de cohésion inhérent à toute jeune Nation, enfin par l'inadaptation du rythme et des structures de la vie Malgache aux exigences du monde moderne. Compte tenu de cette situation, la Défense de la Nation ne

pouvait être assurée selon ces stratégies qu'au prix d'une mobilisation de toutes les énergies et de toutes les ressources disponibles. Cela exigeait en particulier la mise en valeur rationnelle des terres cultivables et l'éducation du peuple. Il devrait faire preuve de volonté acharnée de Défense du Pays qui s'exprimerait par une volonté de travail et une volonté de progrès.

C'est dans cette perspective que l'Ordonnance n°62-022 en date du 19 septembre 1962 portant organisation de la Défense avait créé le Service National destiné à défendre et à promouvoir la Nation, et qui comprenait, d'une part, le Service Militaire effectué dans l'Armée et orienté vers les besoins spécifiquement militaires de la Défense, et d'autre part, le Service Civique orienté vers les besoins non spécifiquement militaires de la Défense, en particulier les besoins économiques et sociaux. Ce dernier était alors placé sous l'autorité du Commissaire Général au Service Civique. Le Service Civique avait pour but de former des hommes, améliorer leur potentiel en développant leurs aptitudes dans le cadre du développement économique et social, en faire des animateurs formateurs auprès de la population, constituer des réserves aptes à défendre le Pays dans le sens défini par l'Ordonnance n°60-118 du 30 septembre 1960, enfin susciter une prise de conscience nationale et civique. A l'instar des Forces Armées des pays occidentaux, notamment de celles de la France, les Forces Armées Malagasy ont été tenues à l'écart de la politique : c'était un domaine tabou pour elles. A partir de Mai 1972 cependant, à la suite de la défaillance du pouvoir politique conduit par les civils, des éléments des Forces Armées avaient été appelés au pouvoir. Et même ceux qui étaient restés à la caserne s'étaient retrouvés plus ou moins mêlés à la politique par la force des choses.

Lors de la révision de l'Accord de Coopération avec la France, il a été convenu qu'à la date du 01 septembre 1973, les responsabilités de Défense commune exercées depuis le 27 juin 1960 avec la République Française seraient désormais totalement prises en charge par la République Malgache. L'Armée Française devait alors transférer aux Forces Malgaches¹¹ les installations précédemment mises à leur disposition par le biais d'une Commission Spéciale. Les Troupes Françaises de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air étaient progressivement retirées de Madagascar : les Etats – Majors, les services installés à Tananarive et leurs annexes, le 3ème Régiment Etranger d'Infanterie de Marine et la Base Aérienne d'Ivato

II- Evolution des Forces Armées à partir de 1975 :

¹¹ *Histoire de Madagascar 1945-2002, Académie Nationale*

Conformément à la nouvelle Constitution de 1975, le rôle des Forces Armées Malagasy, leur organisation, leurs missions, avaient été révisés : baptisées « Forces Armées Populaires », elles devaient défendre la Révolution et ses acquis. En plus de leurs missions traditionnelles, les militaires étaient également des militants en uniforme disposant d'assises institutionnelles, parmi lesquelles le Comité Militaire pour le Développement. Ce dernier, conformément aux articles 56 et 98 de la Constitution de 1975 participait à l'élaboration des principes d'organisation de la Défense Nationale et des projets de développement économique et social dont l'exécution était confiée aux Forces Armées Populaires. En outre, il donnait son avis sur tout programme national ayant trait à la défense, au développement économique et social. Le décret 76-338 du 09 octobre 1976 créa le Ministère de la défense. Ce ministère disposait, d'une part, des Forces Armées (Armée Populaire et Zandarimariam-Pirenena) et, d'autre part, du système de Défense civile (la continuité et la sécurité de l'appareil administratif, la capacité morale de résistance de la population...) en cas de besoin. Le Lieutenant-Colonel MAMPILA Jaona était le premier à occuper le poste de Ministre de la Défense. Ce ministère était chargé de mettre en œuvre les moyens en personnels et matériels mis à sa disposition pour préserver la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale, combattre l'agression de l'extérieur et, si les circonstances l'exigeaient, maintenir l'ordre et la sécurité publique à l'intérieur du pays. En outre il devait

- préparer les directives générales pour les négociations concernant la Défense ;
- coordonner la préparation et l'exécution des mesures de défense intéressant plusieurs départements ministériels ;
- présider le Comité Interministériel de Défense ;

Le ministère exécutait en collaboration avec les autres départements concernés, le programme de développement suivant les directives du Gouvernement, et ce après avis du Comité Militaire de Développement :

- la formation des jeunes recrues du Service National ;
- l'entretien des grandes infrastructures ;
- la création de coopératives de production ;
- l'alphabétisation, appui technique aux Fokonolona, formation professionnelle, assistance aux populations des régions déshéritées et sous-équipées ;
- l'éducation de la population dans le cadre de la prévention des crimes ;
- le ravitaillement de la population ;

- l'évacuation sanitaire ;

L'organisation des Forces Armées a été révisée en 1975, et le décret n°75-269 du 14 novembre de la même année fixait la création :

- de l'Armée de Développement (constituée par l'ensemble des unités de l'élément 'Terre', du Service Civique et du Régiment du Génie) répartie sur six Régions Militaires.
- d'une Armée Technique formée par l'ensemble de l'élément 'Air' et des unités du Corps de Marine, et qui constituait les Forces Aéronavales.
- des Forces d'Intervention, constituées par l'ensemble des Troupes aéroportées (les compagnies de parachutistes), de pelotons de reconnaissance et d'unités de fusiliers marins.
- du Premier Régiment des Transmissions et des Services mis sur pied à partir des unités du Bataillon de Commandement et des Services ;
- des Ecoles de formation militaire.

Le Ministère de la Défense disposait de l'Etat – Major de la Défense et de l'Armée Populaire.

III- Les enjeux de la Défense à l'aube du XXI^e siècle :

La nouvelle donne internationale issue de la fin de la guerre froide, le processus de libéralisation et de démocratisation survenu dans de nombreux pays en voie de développement, la réduction du monde en un "village planétaire" par le formidable développement des moyens de communication ont accéléré l'émergence et la redéfinition des missions et domaines d'action des Forces Armées. Pour une meilleure efficacité et une gestion plus saine, tant du point de vue commandement que celui de l'administration, et compte tenu de la diversité des missions inhérentes aux multiples menaces et à l'étendue du territoire national, il s'est avéré nécessaire de subdiviser et de spécialiser les Forces Armées malgaches, tout en gardant la cohésion de l'ensemble et le caractère militaire des éléments. C'est ainsi qu'en 1991, en pleine mutation de l'environnement socio – politique dans le pays, le Ministère de la Défense prend la dénomination de « Ministère des Forces Armées » avec à sa tête le Général de Brigade RAVELOMITSANGA Jean. Le concept de défense a connu dès lors une évolution notable. Auparavant, si les menaces de l'extérieur constituaient une préoccupation majeure, aujourd'hui les efforts consistent surtout à restaurer la sécurité intérieure, à participer au développement économique du pays, à la protection de l'environnement, et à la protection civile. Actuellement, le Général de Corps d'Armée Dominique Rakotozafy assure la fonction de Ministre des Forces Armées dans un contexte

qui ne cesse d'évoluer. La mondialisation est devenue incontournable et l'intensification de la coopération internationale est l'une des voies possibles pour atténuer la vulnérabilité du pays face aux chocs extérieurs¹².

Cette coopération se manifeste par :

- la tenue de manœuvres multinationales inscrites dans le cadre du RECAMP (Renforcements des Capacités Africaines de Maintien de la Paix), et auxquelles participent régulièrement les Forces Armées malgaches ;
- la réalisation d'échanges d'expériences et de savoir-faire entre l'Armée malgache et les Armées étrangères ;
- l'assistance technique militaire et l'octroi d'aides matérielles conséquentes de la part des pays amis.

Le concept de Défense n'est pas focalisé sur des activités purement militaires. La menace est d'autant plus ressentie que la globalisation des échanges rend les frontières de plus en plus fluides ; les autoroutes de la communication remettent en question la notion même de frontière qui relativise à son tour la notion de territoire. La nature des ennemis potentiels a aussi changé : l'agression n'est plus le fait des Etats mais des réseaux organisés, des trafiquants de drogue, des Maffias. Pour le pays, la première menace est d'abord engendrée par la pauvreté avec ses risques d'implosion sociale et ses conséquences, telle la déstabilisation des institutions républicaines. En second lieu, il faut souligner l'importance de l'insécurité, toujours générée par la pauvreté ambiante. Elle entrave les efforts de développement car il ne peut y avoir de décollage économique, encore moins de développement, en dessous d'un certain seuil de sécurité. Les Forces Armées sont un ensemble de ressources : ce sont des hommes, des compétences, des moyens susceptibles d'être mobilisés en toutes circonstances. Le Livre blanc de la Défense, document de référence, édité à l'occasion de la célébration du 40ème anniversaire retrace ces enjeux que doivent affronter aujourd'hui le Ministère des Forces Armées.

Voilà donc, une ébauche des approches que nous allons prendre pour notre recherche. Comme toutes institutions qui se respectent, chacune d'elle a ses propres statuts, valeurs et éthiques propres. C'est ce qui va être traité ci-dessous.

¹² *Documents relatifs aux forces armées 2012-2014 (Ministère de la défense)*

Chapitre 2 : Valeurs, Ethos et pouvoirs militaires

En 1965, dans une étude particulièrement complète sur les armées, K. Lang désignait ce qu'il considérait être les trois aspects les plus spécifiques des organisations militaires. Le premier était le caractère « communautaire » de la vie militaire. Pour le chercheur, cet aspect communautaire signifie avant tout que le degré de contrôle de l'institution sur l'ensemble des aspects et des phases de la vie privée de ses personnels est particulièrement important. Il considérait en effet que ce contrôle était sans rapport avec ce qui se pratique dans le civil. Le second trait était l'accent mis sur l'organisation hiérarchique. Certes, toutes les bureaucraties ont tendance à employer une structure de pouvoir similaire. Mais pour Lang, cette forme organisationnelle apparaît sous son aspect le plus abouti au sein de l'institution militaire. Il considérait qu'elle pouvait même provoquer un certain autoritarisme dans les rapports humains entre les militaires. Enfin, le dernier trait, étroitement lié au second, était l'aspect uniquement descendant de la chaîne de commandement. Si des informations pouvaient remonter la structure hiérarchique de la base vers le sommet, les ordres et directives ne connaissent qu'un sens unique, le sens inverse. Cette organisation de la chaîne de commandement a en réalité pour seule fonction d'assurer l'application des ordres. Le fait que les échanges soient de la sorte strictement réglés permet d'imposer la discipline et le contrôle permanent du supérieur sur ses subordonnés.

Les réflexions de Lang ont été reprises par de nombreux autres auteurs. Des améliorations théoriques sont ainsi venues compléter ces premières observations. Partant des réflexions sur la première caractéristique, l'aspect communautaire de la vie militaire, la distinction Institutionnal/ occupationnal est devenue un des modèles les plus importants de la sociologie militaire. Proposé par Morris Janowitz dans un article de 1977, ce modèle a été perfectionné par la suite par Moskos et Wood. Il est fondé sur une distinction entre les orientations normatives de l'institution et le calcul rationnel du marché. Lorsque l'orientation institutionnelle domine dans la culture militaire, le temps de loisirs, les problèmes familiaux, les conditions de vie, le niveau des salaires et les projets de carrière éventuels que le marché¹³ de travail civil proposé n'a pas beaucoup d'importance pour les soldats. Les problèmes qui leur paraissent véritablement fondamentaux sont d'ordre militaire. A l'inverse, lorsque

¹³ Lang K, « *Military Organisations* », in March ed, *Handbook of organisations*, Chicago, Rand McNally, 1965, p838-878.

Janowitz M, « *From institutional to occupational, forces armed and society*, 1977 p 51-54

Moskos C, « *the military more than just a job* 1988

l'orientation occupationnelle est plus importante, les membres de l'institution (et leurs familles) font beaucoup plus attention à l'ensemble de ces considérations. Ils ne se concentrent plus uniquement sur la vie et sur le marché du travail militaire. Au contraire, ils s'intéressent beaucoup plus aux conditions de vie à l'extérieur de leur environnement direct. Ils peuvent ainsi revendiquer des conditions de travail et des niveaux de salaire plus proches de ceux du privé. Au sein de l'institution, ils sont souvent tentés d'acquérir le plus de qualifications techniques possibles afin de les utiliser sur le marché du travail extérieur à l'institution.

Ce modèle peut donc se résumer à un axe. Aux extrémités se trouvent des formes en quelque sorte « idéal-typiques » d'organisation, c'est à dire des formes dont les caractéristiques ne peuvent se retrouver dans la réalité tant elles sont marquées, forcées. D'un côté, le modèle institutionnel, dans lequel les armées sont entièrement tournées vers elles-mêmes et préservent, coûte que coûte, leur systèmes de valeurs. De l'autre, le modèle organisationnel dans lequel les règles du marché s'appliquent à l'activité économique. La réalité se situe toujours entre ces deux pôles même si en fonction du contexte politique, social et économique national chaque armée va pencher plutôt vers une des deux formes.

La seconde observation de Lang qui portait sur l'organisation hiérarchique des armées, a servi de fondements pour la distinction entre aspects bureaucratiques et professionnels de la vie militaire. Ces deux types d'éléments tendent à coexister au sein de l'institution. Mais, comme pour le modèle précédent, chaque armée se rapproche plus ou moins d'un des deux pôles dans les faits. La culture de l'institution militaire varie si elle se rapproche du modèle bureaucratique ou du modèle professionnel. Les indicateurs de la bureaucratisation sont :

- le nombre de lois, règlements et circulaires,
- le fait que le commandement soit fondé sur le grade et l'autorité,
- et le fait que les groupes de référence (ceux auxquels on voudrait appartenir et auxquels on s'identifie) soient situés verticalement dans la hiérarchie.

À l'inverse, les indicateurs de la professionnalisation sont :

- le fait que le commandement soit fondé sur la compétence professionnel,
- et le fait que les groupes de référence soient situés horizontalement (ces groupes, les plus innovants, permettent de rencontrer d'autres professionnels au sein et en dehors de l'institution).

Enfin, la troisième observation de Lang concerne la discipline militaire. Au cœur des organisations, la discipline a plusieurs fonctions. Elle opère tout d'abord comme un mécanisme direct de contrôle des comportements. Indirectement, au-delà de cet aspect formel, elle permet également de transmettre des informations sur ce qui est acceptable et important pour l'institution. Enfin, elle établit un système de frontières entre les différents groupes qui composent l'ensemble. Elle permet en effet de maintenir une distance entre l'intérieur et l'extérieur de ces groupes (groupes des officiers généraux, des officiers supérieurs, des officiers subalternes, des sous-officiers...) Elle joue donc un rôle dans la différenciation et dans la création (ou plutôt le maintien) de l'identité de chacun d'entre eux.

La discipline militaire est différente de celle qui ne peut être utilisée dans les autres organisations, non par sa nature, mais par son intensité et son contenu. Les distinctions permettent d'individualiser deux types de discipline. D'une part la discipline formelle. Fondée sur des gestes mécaniques (salut, port de l'uniforme...), elle est dirigée vers l'individu tout en lui étant extérieure. Elle vise à lui transmettre des modèles de comportements utilisables dans un grand nombre de situations. D'autre part, existe la discipline fonctionnelle. Elle doit rendre la personne capable de mieux remplir ses missions dans certaines circonstances. Elle est fondée sur une part d'autonomie donnée à l'exécutant. Celui-ci, conscient des intentions de son supérieur, est libre de déterminer le meilleur moyen pour réaliser la tâche qui lui a été confiée, tout en respectant les règlements.

Ces propos, très généreux, ont pour fonction de nous apporter une partie du matériel théorique utiliser dans cet étude. Ils vont en effet servir de cadre à notre réflexion. Notre recherche sur l'ethos militaire va en effet intégrer ces différentes grilles de lecture. Celles-ci ont notamment fourni les typologies qui ont été utilisés pour traiter les principales questions de sociologie militaire de ces quarante dernières années. Elles correspondent donc à des outils qu'il convient de détenir, leur apport théorique n'étant pas négligeable.

Section 1 : Éléments constitutifs :

A) Abnégation

Elle est la conséquence de la spécificité fondamentale du métier de l'arme liée à sa relation à la mort. Les officiers, mais également les sous-officiers et les militaires durant, attachent généralement une importance très grande à l'entretien au sein de l'institution de l'esprit de

sacrifice .Dans les unités combattantes notamment, ils savent que la réussite de leur mission peut aller jusqu'à la blessure physique et même jusqu'au don de la vie.

Cet esprit de sacrifice, outre ses implications lors des Operations, a également une importance journalière significative puisqu'il débouche sur l'acceptation d'une disponibilité exceptionnelle .Beaucoup de militaires continuent en effet de penser que leur fonction au sein de la société est bien plus qu'un simple métier, notamment parce qu'elle exige un véritable don de soi. La perception particulière qu'ils ont de leur activité explique en effet qu'ils acceptent de nombreuses contraintes professionnelles. Avec l'esprit d'obéissance et le respect de la hiérarchie, le sens du service public amène parfois le militaire à préférer la réalisation de sa mission et, plus globalement, l'activité de son unité ou de son service a son propre bien être, Le témoignage d'un adjudant-chef secrétaire d'un officier supérieur au sein du Toby, est ici éclairant. Alors que les rapports qu'il entretenait avec cet officier étaient particulièrement conflictuels, il préférerait ne pas laisser s'envenimer la situation et surtout continuer à travailler avec le même entrain. Pour lui, son action quotidienne ne bénéficiait pas à ce supérieur qu'elle jugeait mal organisée, partial et d'humeur, mais devait servir pour le bien du service: il faut que tout le monde y mette du sien, car ce n'est pas un tel ou un tel qui compte mais que le boulot, à la fin, soit faite et bien faite.

De manière parfois un peu extrême, les privatisations d'entreprise et la mondialisation amènent un certain nombre d'officier, à se voir comme les derniers dépositaires d'un sens du service public dans sa notion la plus large et la plus traditionnelle .Ce sentiment s'est en effet exprimé au cours des entretiens que nous avons mené: les gens ne s'en rendent pas vraiment compte mais l'armée travaille pour eux. Nous avons toujours travaillé pour les autres...contrairement à d'autres (fonctionnaires) nous faisons notre boulot sans rechigner. Ce sentiment amène d'ailleurs parfois les militaires à percevoir assez négativement les membres de certaines autres administrations, notamment à critiquer leur attitude à l'égard de la population qu'ils sont censés aider. Parmi les termes que l'on retrouve fréquemment dans leur vocabulaire, le verbe servir est très présent.

Cette valorisation de l'altruisme, de l'abnégation, au sein de l'institution a également pour conséquence le développement assez distant à l'argent. Tous les officiers que nous avons rencontré ont avoué qu'ils préféreraient que leurs soldes et les compensations financières qu'ils leur sont lié soient plus élevés. Bien souvent, ils estimaient (sans doute avec raison) qu'à niveau de responsabilités et de qualifications égal ils pourraient percevoir des

rémunérations supérieures dans d'autres secteurs d'activités. Mais aucun n'a véritablement développé de critique à l'égard de ses aspects pécuniaires. Plus encore, certains ont exprimé l'idée que l'argent ne devait jamais être le moteur de l'engagement dans les armées.

B) Le Courage

Tout comme l'abnégation, le courage est intimement lié à la spécificité du métier des armes. Le combat implique en effet le risque d'être blessé d'en garder des séquelles permanentes et même de perdre la vie. Pour ne pas fuir et faire face aux dangers inhérents à la fonction du guerrier, le courage semble être, pour les militaires une vertu indispensable¹⁴. De ce fait, il est perçu comme la condition nécessaire et sine qua non de l'honneur militaire. Jusqu'au XVIII^e siècle la notion de courage était conçue dans un rapport individuel au combat. Mais à partir de la constitution et de l'utilisation des grandes unités dans lesquelles les combattants se battent en bloc de manière interdépendante (le soldat ne pouvant plus être un guerrier isolé), le courage se met de plus en plus aux notions de solidarité et de discipline.

L'importance du courage en tant qu'élément constitutif de l'ethos militaire (et surtout guerrier) est d'ailleurs attestée par l'utilisation d'un champ lexical particulièrement riche. Audace, bravoure et intrépidité sont notamment des termes que l'on retrouve fréquemment dans les écrits et les chants militaires. Cette diversité reflète également la multitude des significations attribuées à la notion de courage. On peut notamment trouver dans l'œuvre de Clausewitz une présentation des différents aspects du courage. Dans de la nature de la guerre, le livre 1 de son œuvre, il s'intéresse au génie militaire, c'est à dire à l'ensemble des aptitudes intellectuelles et morales dont le combattant doit disposer pour être efficace. Parmi ces vertus guerrières, le courage tient une place centrale. Pour lui, celui-ci présente 4 dimensions. D'une part le courage doit être un trait de personnalité qui permet au soldat d'être indifférent à la mort ou aux dangers. Ce mépris de la mort, qui doit s'exprimer quotidiennement en période de conflit, est souvent apparente à la fermeté. Ensuite, le courage peut être une émotion ou un sentiment suscité par l'ambition, le patriotisme et même l'enthousiasme. C'est ce sentiment qui transcende l'individu et lui permet d'accomplir des actes véritablement héroïques. Le troisième aspect du courage concerne le corps : il s'agit de l'indifférence à la véritable souffrance physique. Il permet au combattant de disposer d'une résistance et d'une endurance exceptionnelle. Clausewitz estime que le courage parfait est la synthèse de ces 3 dimensions. Il en ajoute une dernière qui est la résolution ou courage de l'esprit face au danger, le courage

¹⁴ Clausewitz K Von, *De la Guerre*, Paris Edition de Minuit 1955.

doit également permettre à l'individu de faire face aux différentes responsabilités qui lui incombent. Il évite ainsi aux combattants de se perdre dans des hésitations parfois dangereuses et le rend apte à avoir de l'audace. Pour Clausewitz, ce type de courage, cette résolution, doit évidemment se rencontrer chez tous ceux qui occupent des postes de responsabilités. Il leur permet de prendre des décisions dans un environnement instable et troublant.

Dans la culture militaire française mais aussi africaine (notamment ses mythes), on retrouve ces différents aspects du courage. Capacités à surmonter la peur, à endurer la souffrance et les blessures éventuelles, à faire preuve d'initiative et d'héroïsme sont ainsi rattachées aux mêmes termes. Dans certains cas, le mode d'expression utilisé est la négation. Bien souvent en effet, c'est la dénégation de la peur et plus encore de la lâcheté qui permet de valoriser le courage. Dans la culture des unités opérationnelles de ¹⁵l'armée de terre et de la gendarmerie, le courage et la négation de la peur sont même associés à la joie. Dans les chants mais également dans certains textes officiels, on retrouve ainsi des termes dénotant la gaieté, le rire et même le bonheur, complémentaire de ceux qui traitent du courage. La joie apparaît comme un trait distinctif que les militaires s'attribuent. Cette attribution joue un rôle dans le rapport que ces hommes entretiennent avec la mort et la souffrance. En effet, tous connaissent les risques encourus. Mais cette réalité est parfois volontairement tempérée par l'affirmation d'une gaieté naturelle aux militaires. En faisant de la joie, une condition de l'être guerrier, cette culture, propre aux unités les plus combattantes, tente de nier la peur et le risque de souffrance¹⁶.

C) La solidarité

Le modèle du guerrier aristocratique, qui combattait seul, a disparu dès la fin du moyen âge. Il fondait en partie l'ethos. Avec l'apparition des formations réunissant nombre de combattants, la solidarité a pleinement intégré ce système de valeur.

Au combat, la solidarité prend une signification particulière. En effet, les risques de mort rendent les combattants véritablement dépendants, les uns des autres. La solidarité implique le

¹⁵ THIEBLEMONT (André), « Cultures et logiques militaires, Paris PUF Sociologie 1999

COHEN (Samy), « Opinion, l'humanitaire et la guerre », Une perspective comparative, FED Paris 1996

¹⁶ Venesson P in dir les relations armées- société en questions. Centre d'études en sciences sociales de la défense les forums du C2SD 2000 p83

fait de protéger physiquement ses camarades. Elle s'enrichit donc des expériences opérationnelles. C'est pourquoi, elle apparaît parfois dans les propos des officiers mais également dans les éléments de la culture militaire (en particulier dans les chants) sous une forme quasi charnelle. L'armée est ainsi assimilée à une famille.

La solidarité s'exprime dans un vocabulaire particulier qu'on retrouve dans les propos des militaires, leur écrits et surtout leurs chants. Un certain nombre de termes est ainsi utilisé pour désigner l'autre comme membre du groupe et donc comme digne d'être aidé et secouru (camarades, compagnons, frères, qui sont les plus usités, et amis), cette diversité lexical signal une variété dans le vécu du lien entre militaire. En effet, même si camarade est, en particulier dans l'armée, le terme le plus institutionnalise, il n'empêche nullement que les autres existent. On peut donc penser qu'il n'y a pas un type de solidarité mais bien plusieurs, exprimé par ces quelques synonymes. Surtout, cette diversité atteste également de la puissance de ce lien. Plus le champ lexical de la solidarité est étoffé, plus il y a de chance que l'importance effective du lien soit réelle.

D) Le Culte de la discipline

Fondée sur les principes de l'obéissance aux ordres et du respect de la hiérarchie, la discipline peut se définir comme le système qui organise les rapports de pouvoir au sein du groupe social que forment les forces armées. Elle permet en effet d'imprimer une rationalité et une formalisation dans les relations sociales synonymes d'efficacité et de cohésion. La plupart des militaires estiment qu'elle représente la marque distinctive de leur condition. Valorisée durant toute leur carrière, la discipline est une valeur structurante dont le bien-fondé ne semble jamais faire l'objet d'aucune discussion (aussi bien pour l'officier, le sous-officier que le militaire du rang). Même si certains en dénoncent parfois les excès, elle est perçue par l'institution (et ses membres) comme un apanage nécessaire et surtout comme le ciment de l'édifice pyramidale qui structure les forces armées. La discipline semble ainsi être indispensable dans l'esprit de nombreux militaires, elle est même la principal vertu que le soldat doit posséder et représente, selon un adage commun des forces armées africaines.

Section 2 : Armée et Exercice du pouvoir

Dans un État démocratique, il arrive que l'armée exerce le pouvoir mais le principe est l'exclusion et le corollaire à ce principe est la subordination des autorités militaires.

Paragraphe 1 : L'exclusion et la démocratie

Le principe de l'exclusion des pouvoirs militaires à l'exercice du pouvoir politique est la conséquence automatique des principes démocratiques sur l'exercice du pouvoir.

1) Les principes démocratiques et l'exercice du pouvoir politique :

« La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple », cette définition classique d'Abraham Lincoln nous servira de base au raisonnement. Elle engendre deux principes quant à l'exercice du pouvoir politique. D'une part l'exercice du pouvoir politique doit être précédé d'une élection. D'autre part, cet exercice appartient uniquement à l' élu politique.

a) Exercice du pouvoir politique et élection

Dans l'esprit de la démocratie, la conquête du pouvoir politique et son exercice doit se faire par le biais d'un concours électif par lequel chaque citoyen exprime son vote pour lequel il accorde ou non son consentement à ce qu'un candidat puisse exercer le pouvoir. Tout autre procédé de prise et d'exercice du pouvoir autre que l'élection (et autre procédé d'expression de la volonté du peuple prévu ¹⁷ par la constitution) sera considéré comme non conforme à la démocratie et qualifié d'inconstitutionnel dans la mesure où la loi ne l'a pas prévu. C'est ainsi que l'accession au pouvoir par le biais de la force n'est pas reconnue dans le monde entier, et qualifié parfois d'inconstitutionnel par la communauté internationale.

b) Exercice du pouvoir politique par l' élu

Le principe est que l'exercice du pouvoir politique doit être le résultat de la volonté du peuple. Cette volonté confère à l' élu le pouvoir, objet de l'élection. L' élu par le peuple représente tous les citoyens. C'est le mécanisme de la démocratie représentative, dans laquelle le principe est que pendant le mandat prévu par les textes seul l' élu a plein pouvoir. Tout autre entité ou pouvoir ou force qui n'a pas reçu ce pouvoir de représentation et l'exerce quand même sera considéré comme non démocratique¹⁸.

¹⁷ Martin M-L., 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972) une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Canada, Naman, p. 124.

¹⁸ *La constitution Malagasy du 04 Avril 2007*
 - La loi n° 96-029 du 06 Décembre 1996 relative au statut général des militaires
 - La loi n° 94-018 du 26 Septembre 1995 portant organisation générale de la défense à

2) Le principe : l'exclusion de l'armée à l'exercice du pouvoir

Le principe étant que seules les autorités élues par voie démocratique ont le droit d'exercer le pouvoir politique et cela en tant que représentant de la volonté générale. Ce principe aura donc normalement pour conséquence que les autorités militaires et en tant que corps d'armée soient exclues de l'exercice du pouvoir.

La notion de pouvoir est fortement liée, à la notion de politique, le sens de la politique sera ici pris comme l'art de gouverner et d'exercer le pouvoir politique. Cela a pour conséquence de diriger l'armée dans sa défense dans le cadre de la politique. Un des slogans de la III^e république à Madagascar est que « l'armée ne fait pas la politique ». De même l'art 15 de la loi n 0 96-029 stipule que « les militaires ne peuvent pas exprimer leur opinion politique en public en raison de la neutralité politique exigée par l'état militaire ». puis l'art 18 de la même loi dispose qu'il est interdit au militaire non en disponibilité d'adhérer à des groupements ou association à caractère politique ».

Mais ce principe ne peut pas être pris de façon absolue. S. Huntington a reconnu la nécessité d'un minimum d'interventions militaires dans le domaine politique pour que la relation entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire soit normalisée. Mais cette intervention selon lui doit être fortement limitée pour éviter les risques d'intéressement. Ensuite, cette défense ne prive pas les militaires de leur droit politique, l'art 14 de la loi n0 96-029 précise que les militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois l'exercice de certains d'entre eux, est soit interdit, soit restreint dans les conditions fixées par la présente loi.



Source : Service de la communication de la Gendarmerie Nationale Mai 2016

En ce qui concerne leur droit politique d'éligibilité l'article 18 al 2 dispose : « sous réserve des inéligibilités prévues par la loi et d'une autorisation préalable de commandement, les militaires peuvent être candidat à toute fonction publique électorale ; dans ce cas est suspendue l'interdiction d'expression en public de leurs opinions politiques sans que d'une manière ou d'une autre ils engagent ses forces armées ou divulguent de secrets défenses... »

Paragraphe 2 : Liens État-Nation-Armée

L'histoire des relations entre la Nation et son armée ne peut être détachée de la conscience citoyenne qui suppose que la population accepte de consacrer un effort individuel et collectif à la défense des intérêts nationaux, en particulier celle du territoire national, et adhère pleinement à ces objectifs.

Depuis les crises politiques qui se sont succédées, cette adhésion populaire a connu de nombreuses fluctuations, liées notamment à la perception des diverses menaces pesant sur le pays et à celle que le citoyen se faisait de l'armée de la Nation, à laquelle il était étroitement associé par l'accomplissement du service militaire. Face à cette mutation sans précédent de l'appareil de défense malgache, nombreuses sont les interrogations portant sur la réaction de l'opinion publique qui s'était accordé jusqu'à présent en faveur d'un mouvement consensuel national sur les questions de Défense. Le lien entre la Nation et son armée est, manifestement, plus d'ordre mythique qu'historique ; l'expression " Armée-Nation " ne prend d'ailleurs naissance qu'à la fin des années 1980, alors que la notion de " défense nationale " est apparue progressivement à partir de la fin du siècle dernier, par extension d'un concept d'origine militaire, soulignant la dimension de résistance militaire

de l'ensemble de la Nation face à une agression extérieure du territoire national. Les valeurs patriotiques malgaches ont toujours prôné le respect du « Fihavanana » et du respect des anciens. C'est par emprunt à ces valeurs que le militaire s'est lui aussi assujetti à des valeurs de l'amour de la patrie « Ho an'ny Tanindrazana ». Le lien entre ces notions est donc à jamais scellé quel que soit le contexte socio politique et économique du pays.

CHAPITRE 3 : Des Spécificités et des Caractéristiques du Gendarme

Le rôle des militaires dans la vie politique des régimes non démocratiques constitue une question classique de la sociologie et de la science politique. À partir des années 1960, la multiplication des cas d'affrontements entre forces armées et dirigeants civils parmi les *new nations* accédant alors à l'indépendance a donné lieu à un courant de recherche original. Les raisons de cet interventionnisme des militaires en politique ont ainsi été imputées aux spécificités sociales ou politiques de ces pays (Huntington, 1968) ou aux caractéristiques de leurs forces armées (Janowitz, 1962). Le constat de cette recrudescence a notamment conduit à une révision des interprétations traditionnellement avancées pour rendre compte des manifestations du militarisme dans des régions du monde, comme l'Amérique latine, où il apparaissait endémique (Nun, 1965 ; Stepan, 1971 ; Rouquié, 1982). Par ailleurs, l'attention des spécialistes a également été retenue par les modes d'action mis en œuvre par les militaires¹⁹, que ce soit pour conquérir le pouvoir, au travers de la pratique du coup d'État notamment, ou pour en assurer l'exercice²⁰. À partir des années 1980, la transition vers la démocratie d'un certain nombre de ces régimes a également encouragé une attention pour le rôle tenu par les membres des forces armées dans ces transformations (Rouquié 1996).

La manière dont cette question des relations civils-militaires a été abordée dans le cadre des régimes démocratiques est nettement différente. Certes, une partie des conclusions portant sur le rôle politique des militaires dans les situations non démocratiques est certainement transposable aux démocraties stabilisées (Joana, 2006). Mais même les auteurs qui ont mis en évidence ces dynamiques communes se sont appliqués à distinguer ce qui pouvait séparer les relations entre civils et militaires dans les deux cas. De manière générale, le débat sur les relations civils-militaires puise sa source, au tournant des années 1940, dans le constat d'une montée en puissance des militaires dans les sociétés occidentales. Elle suscite alors d'autant plus l'attention des observateurs qu'elle remet en cause l'incompatibilité entre « militarisme » et « industrialisme » évoquée dès le XIX^e siècle par des auteurs comme A. Comte ou H. Spencer (Lasswell, 1937, 1997). Même si l'éventualité d'une subversion de ces démocraties par les militaires apparaît peu crédible aux auteurs qui s'y intéressent, la question se pose de la suprématie des dirigeants civils sur les chefs militaires. En la matière, les systèmes politiques contemporains reposent sur le principe d'une soumission « naturelle » des

¹⁹ Rouquié A., 1981, « *Les processus politiques au sein des partis militaires : définitions et dynamiques* », in *La politique de Mars : les processus politiques dans les partis militaires contemporains sous la direction de Rouquié A., Le Sycomore, 1981, p. 21*

²⁰ DANDECKER (C.), 1998, « *les armées en Europe* », Paris la Découverte.

militaires aux dirigeants civils. La ²¹différenciation progressive des rôles politique et militaire à partir de la Révolution française : à titre d'exemple, en excluant progressivement les souverains des champs de bataille, s'est traduite par l'affirmation de la prééminence du premier sur le second (Clausewitz, 1977). Dans cette perspective, la définition des rapports entre « guerre » et « politique » avancée par Carl Von Clausewitz dès le XIX^e siècle a progressivement été considérée comme le *vade-mecum* par excellence de ces relations (Aron, 1976). Dès lors, les sociologues et les politistes qui ont abordé cette thématique se sont principalement interrogés sur les facteurs susceptibles d'affecter cet équilibre fonctionnel.

Section 1 : Les militaires : un groupe de pression hétérogène

C'est notamment le cas avec l'ouvrage que Morris Janowitz consacre lui aussi aux militaires en 1960 (Janowitz, 1960,1971). Le projet de l'auteur est, d'emblée, très proche de celui que poursuivait Huntington quelques années auparavant. Comme son prédécesseur, il souhaite tout à la fois rendre compte des transformations subies depuis le début du XX^e siècle par le groupe social des militaires et apprécier leur influence au sein de la société américaine et du processus de décision politique. Pour ce faire, il adopte cependant une démarche nettement différente. D'abord parce que s'il accorde une place centrale à l'institutionnalisation d'une profession militaire, au sens où l'entendait S. P. Huntington, il insiste aussi sur l'importance de lier son étude à celle des élites américaines. Au travers du jeu entre professionnalisation des militaires et stratification sociale, il se propose ainsi d'apprécier les points de passage des sommets de l'armée vers ceux de la société et de l'État. Ensuite parce qu'il met en œuvre une méthodologie inédite : là où S. P. Huntington raisonnait principalement en termes de types-idéaux, M. Janowitz mobilise un matériel empirique important : il analyse ainsi la trajectoire de plus de 700 généraux ou amiraux ayant été nommés depuis 1910, données auxquelles s'ajoutent les résultats d'une enquête par questionnaire menée auprès de 550 officiers en fonction au Pentagone et de la réalisation de plus d'une centaine d'entretiens. À partir de ce matériel, il va ainsi tester cinq hypothèses majeures : la redéfinition des types d'autorité au sein de l'institution militaire, le rapprochement des savoirs entre élites militaires et civiles, l'évolution de l'origine sociale des élites militaires, l'importance et la différenciation des modèles de carrières vers les sommets de l'armée et l'évolution des croyances des officiers et notamment des manières dont ils perçoivent leur rôle public.

²¹ Stepan (A.) , 1971. «The military in politics » : changing patterns in Brazil, *Princeton, Princeton University Press.*

M. Janowitz apporte une description beaucoup plus riche que celle de S. P. Huntington du groupe formé par les officiers et des dynamiques qui l'animent. En effet, sa contribution la plus connue concerne la distinction qu'il opère entre deux types-idéaux d'officiers, le « leader héroïque » et le « militaire manager ». Le premier renvoie à une définition traditionnelle de l'activité militaire, où prédominent les valeurs de courage physique et d'honneur, tandis que le second repose plutôt sur les capacités de gestion et de direction d'une organisation militaire de plus en plus complexe. Le « militaire manager » n'est pas simplement un technicien, mais plutôt celui qui sera capable de mobiliser différentes innovations, technologiques ou organisationnelles. À la différence de S. P. Huntington, il souligne ainsi la diversité qui caractérise le groupe formé par les officiers : le « militaire manager » n'a pas vocation à supplanter le « leader héroïque », mais cohabite avec lui au sein de l'institution militaire. Mieux, il souligne que les deux types partagent un même attachement à « l'esprit de combattant » (« *fighter spirit* ») qui se combine, chez le « militaire manager », avec son approche plus rationnelle et économiciste de la guerre (p. 35). En outre, cette permanence de valeurs martiales incite l'auteur à conclure que si l'essor des innovations technologiques et organisationnelles rapproche l'officier des managers civils, il conserve malgré tout une spécificité irréductible. Par ailleurs, il fait une distinction entre « élite de la profession militaire » et « noyau » de cette élite. La première rassemble les plus hauts gradés de l'institution, tandis que le second ne concerne que ceux qui sont effectivement confrontés à des tâches exigeant de leur part une capacité à dépasser les seuls aspects strictement militaires de leurs fonctions, pour prendre en compte les conséquences sociales ou politiques de l'utilisation de la violence au plan international. M. Janowitz montre que l'accès au noyau de l'élite militaire est facilité par un type de carrière « atypique », suivi par des officiers apparaissant comme des « outsiders » aux regards des logiques de l'excellence professionnelle. Outre qu'il relativise toute distinction fonctionnelle entre enjeux « militaire » et « politique », ce constat met en évidence le paradoxe d'une élite professionnelle dont les membres sont relativement marginaux par rapport aux principes et aux règles autour desquels s'est constituée la profession.

Mais il insiste surtout sur l'idée que les militaires sont loin d'afficher une attitude parfaitement homogène à l'égard de la politique de défense. Loin des stéréotypes de l'époque qui en font volontiers des partisans farouches et systématiques du recours à la force, il montre que des débats de doctrine divisent l'institution militaire. À une école « absolutiste », qui considère que la pleine réalisation des objectifs politiques d'une guerre passe par une victoire totale sur le terrain, répond une école « pragmatique », pour laquelle cette victoire n'est qu'un

moyen parmi d'autres – idéologiques ou économiques – d'atteindre ces objectifs. Il explique comment, dans le contexte des années 1960, ces deux écoles s'opposent sur les conditions d'un recours à l'arme nucléaire ou sur les intentions qu'elles attribuent aux soviétiques. Pour M. Janowitz, si les militaires constituent incontestablement un groupe de pression, celui-ci est donc loin d'être homogène.

Morris Janowitz propose donc une analyse du contrôle civil des militaires beaucoup moins systématique, même si elle est sûrement beaucoup plus fidèle à la réalité, que celle de S. P. Huntington. À la différence de ce dernier, il fait une lecture beaucoup moins dramatique des relations qui s'instaurent entre élites militaires et politiques américaines au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Du fait des divisions qui les traversent, les militaires ne sont au mieux qu'un groupe de pression parmi d'autres au sein du système politique américain, dans lequel il n'y a guère de raison de voir un danger particulier pour la démocratie. Les auteurs qui vont reprendre ses travaux vont encore accentuer cette tendance en se focalisant sur la dimension sociologique de ses réflexions. C'est ainsi que le thème de la « managerialisation » des militaires va susciter le plus de commentaires.

Section 2 : Les Militaires (le gendarme), dans la prise de Décision

On l'a vu, la question de l'influence des militaires et de leur place dans la production des politiques étrangère ou de défense n'est pas absente des premiers travaux suscités par S. P. Huntington ou M. Janowitz. La manière dont elle y est abordée oscille cependant entre un fort degré de généralité et la description ponctuelle de quelques cas empiriques. La participation des militaires et du gendarme à la prise de décision politique vont donc progressivement faire l'objet d'un champ d'investigation relativement autonome, dont le développement va suivre celui de l'analyse des politiques publiques à partir des années 1960. La production des politiques d'armement va en être l'objet privilégié, même si certains des travaux les plus pertinents en la matière abordent des aspects plus généraux touchant à la politique de défense ou à la politique étrangère des États-Unis. Dans le contexte de la fin des années 1950, ces réflexions ont d'abord été organisées autour de la notion de complexe militaro-industriel. Dans un deuxième temps, c'est la place des militaires au cœur des concurrences bureaucratiques entourant la définition des politiques de défense qui a été interrogée. Parallèlement, l'examen de l'attitude des militaires face aux innovations technologiques en matière d'armement a

apporté un regard inédit sur le statut des militaires comme experts des questions de défense.

Section 3 : Les forces armées, entre modèles « institutionnel » et « occupationnel »

À partir des années 1970, Charles C. Moskos (1970,1977 ; Moskos *et al.*, 1988,2000) va revenir sur les conclusions faites dans la décennie précédente par l'auteur de « *The professional soldier* ». S'appuyant sur les remarques d'auteurs qui mettent l'accent sur le caractère bureaucratique, plutôt qu'institutionnel, des armées, l'auteur avance l'idée que l'introduction de règles et de pratiques inédites en leur sein modifie radicalement leur nature (Moskos, 1977). Elles glisseraient d'un modèle d'organisation « institutionnel », fondé sur le principe d'un service désintéressé de la communauté, vers un modèle « occupationnel », reproduisant les règles de l'offre et de la demande qui dominent le marché du travail civil. Même si Moskos prend soin de souligner que les deux notions d'« institution » et d'« occupation » sont des types-idéaux auxquels empruntent simultanément les forces armées américaines dans la réalité, il voit dans ce glissement une remise en cause radicale de leurs spécificités et de celles de leurs membres (Moskos, 1986).

C. C. Moskos introduit donc une rupture nette dans le traitement réservé par la sociologie aux militaires. Dès 1977, M. Janowitz déplore l'abandon d'un certain nombre de concepts-clés, dont celui de « professionnalisme militaire », autour desquels s'organisait la réflexion sur les relations civils militaires. Mais C. C. Moskos est surtout à l'origine d'un désintérêt pour la question de la soumission des militaires aux gouvernants civils. D'abord parce qu'il prend ses distances avec une réflexion centrée sur les « élites militaires », en remettant en cause l'attention exclusive accordée jusque-là aux officiers. Son propos est de s'intéresser aux militaires de tout grade. Ensuite parce qu'il va très largement tenir la question des rapports avec le pouvoir politique en dehors de ses interrogations. Les transformations des organisations militaires qu'il observe lui semblent davantage résulter du jeu de macro variables – transformation des valeurs de la société civile, évolution des missions des armées, etc. que du jeu des différents acteurs qui y ont été impliqués.

Les hypothèses de Moskos ont depuis fait l'objet de tests successifs aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays, où la portée de la « banalisation », de la « sécularisation » ou de la ²²« civilianisation » des armées va régulièrement être appréciée (Moskos et Wood, 1988 ;

²² Moskos C (*the military more than just a job*), Venesson P (*sociologie militaire*) 1988.

Boëne, 1987,1990). Dans cette perspective, les débats autour du modèle institutionnel/occupationnel ont fréquemment donné lieu à des échanges nourris sur la manière dont ces deux dimensions étaient susceptibles de se combiner ou de s'exclure mutuellement. La fin de la guerre froide est venue redonner un nouvel élan à ces réflexions. Pour Charles C. Moskos, en effet, elle marque une nouvelle ère pour les armées. Il distingue ainsi un type moderne (« *modern type* ») qui caractérise les armées de masse qui se mettent en place à partir du XIX^e siècle, un type « moderne tardif » (« *late modern* ») dont l'apparition accompagne l'établissement de la guerre froide à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et un type « postmoderne » qui émergerait avec le début des années 1990 (« *postmodern type* »). C. C. Moskos souligne que ce nouveau type, dont les premières manifestations s'expriment d'abord aux États-Unis, était déjà en gestation bien avant la fin de la guerre froide. La chute de l'Union soviétique et du pacte de Varsovie ont cependant contribué à un basculement définitif. Ces événements ont entraîné selon lui une réorganisation radicale des sociétés industrielles, tendant à une remise en cause des États-nations sur le plan économique et politique. Alors même que le développement des armées modernes était lié à l'établissement de ces États nations, ces transformations les font entrer, selon lui, dans une ère post-moderne. Ainsi, il détaille cinq caractéristiques de ce nouveau type d'armées : une confusion accrue des sphères civiles et militaires sur le plan structurel et culturel, une diminution des différences entre activités de combat et de soutien, l'engagement dans des missions qui n'auraient pas été conçues comme militaires jusque-là, la participation accrue à des opérations multinationales et l'internationalisation des forces armées (Moskos, 2000). Comme pour le modèle institutionnel/occupationnel, C. C. Moskos et les auteurs qui l'ont suivi se sont donc appliqués depuis à tester la pertinence de cette nouvelle typologie. Souvent avec les mêmes difficultés : la tendance de ces approches à ne pas clairement hiérarchiser les différentes variables qu'elles utilisent a déjà été soulignée (Venesson, 1996). Les transformations générales qu'évoque C. C. Moskos à l'appui de sa thèse présentent des limites comparables : l'articulation entre le nouveau contexte international, l'évolution des sociétés occidentales et les transformations affectant les armées ne sont pas toujours clairement définies dans ses derniers ouvrages. Par ailleurs, ces approches tendent à restreindre considérablement la part du politique dans les transformations des armées. Même si l'on peut difficilement leur reprocher de ne pas mettre en évidence des dynamiques qui échappent *a priori* à la définition de leur objet, le traitement qu'elles réservent à certaines des réformes majeures qui ont affecté les armées occidentales n'est guère satisfaisant. C'est notamment le cas de l'abandon de la conscription par un grand nombre de pays européens au cours des années 1990, que ces auteurs resituent

systématiquement dans la « continuité sociologique » de mutations dont l'origine remonte, selon eux, au moins aux années 1970 (Boëne, 1998,2003) . Les forces armées africaines dont Madagascar, n'échappent pas à cet apanage d'armées post modern et moderne. Mais ce constat va se faire sentir plus dans les rubriques d'analyses et d'historique.

Le principal intérêt de la sociologie de la profession militaire réside dans l'attention qu'elle accorde aux représentations qui sont produites par les différents acteurs des rapports entre forces armées et pouvoir politique. La portée du « professionnalisme militaire » décrit par S. P. Huntington a cependant rapidement été mise en cause par les auteurs qui lui ont succédés. Outre le lien mécanique entre professionnalisme et neutralité politique des militaires qu'il évoquait, c'est d'abord l'homogénéité du groupe formé par les militaires qui a été contestée. Mais surtout, c'est la définition même de l'activité militaire sur laquelle il appuyait ses réflexions qui est apparue problématique. Les travaux les plus récents sur le sujet ont mis l'accent sur la relative sécularisation de l'activité militaire et sur la réduction de ses spécificités par rapport à d'autres formes d'activité professionnelle. Dans cette perspective, les limites d'une démarche consistant à déduire la nature des rapports que les militaires entretiennent avec les gouvernants civils des caractéristiques du groupe qu'ils forment ont progressivement été mises en évidence. L'oubli progressif du politique par les travaux inspirés par les réflexions de C. C. Moskos apparaît ainsi comme l'expression de ces limites. Plus que d'un choix problématique, il résulte largement de l'impossibilité qu'il y a à tirer des conclusions systématiques des spécificités d'un groupe régulièrement mises en cause par ailleurs. Dans cette perspective, l'examen des modes d'intervention des militaires aux processus de prise de décision dans un certain nombre de domaines peut apparaître comme une alternative.²³

Étudier, analyser, évaluer une institution, c'est faire état de leur origines, valeurs et caractéristiques spécifiques propres à elle-même. De ce fait, nous avons à travers ces instances pu voir ce qu'elles sont et en quoi elles se fondent. Le gendarme est avant tout sujet de différentes appellations et de connotations. Nation et armée sont indissociables. C'est dans cet esprit que, l'illustration de leur action, responsabilité, rôles s'avèrent être inéluctable pour pouvoir parler de développement. C'est ce qui va être traité ci-dessous c'est-à-dire les réalités, la vérité sociologique de leur raison d'être et de leurs implications au niveau de la société.

²³ *Boene B, la spécificité militaire Paris Armand Colin 1990.*

PARTIE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Nous avons pu voir ci-dessus des généralités, des cadres conceptuels liés à notre thème de recherche. Il importe maintenant de conceptualiser ces thématissations via, des données quantitatives et qualitatives. C'est dans cet esprit, que nous allons d'abord aborder sur des données puis des rôles de la gendarmerie au vu de la réalité et enfin des vérifications d'hypothèses que nous avons avancé tout au long de notre mémoire.

Chapitre 4 : Etat des lieux

Au cours des enquêtes que nous avons au préalable effectuées, il s'avère encore difficile d'avoir des données chiffrées exactes. Néanmoins, les données qualitatives en sont nombreuses du fait de nos observations et de la réalité.

Dans le cas malgache l'armée a joué un rôle majeur dans l'histoire politique. Il s'avère nécessaire de faire un état des lieux des forces armées malgaches qui, à l'instar de leurs frères africaines, sont nées à l'occasion du transfert de pouvoir entre l'ancienne puissance coloniale et les États nouvellement indépendants.

Tableau 1 : La confiance des citoyens aux gendarmes

Confiance	Nombres cités	Pourcentages
OUI	7	7%
NON	53	93%
Total Observés	60	100%

Source : Enquête personnelles, Mai 2016

La question de confiance demeure un problème crucial entre civil et militaire. La preuve, nous voyons quand même une grande réticence à l'égard des gendarmes. Cela est dû certainement aux actions que celles-ci ont menées ces dernières années. La corruption, l'insécurité, et autres gabegies internes qu'externes font, que le citoyen ait une telle attitude envers le gendarme. 93% des enquêtés sur les 60 que nous avons eu à questionner, nous ont démontré qu'ils n'ont pas confiance aux gendarmes, chacun essaie de se défendre soi-même. L'instabilité sociale et économique en est pour beaucoup aussi. La déviance prévaut dans tous les domaines et structures de la vie sociétale. Nous tenons à souligner que ces enquêtés sont constitués de plusieurs entités dont : des gendarmes, des civils (femmes, hommes, étudiants, commerçants, professeur, chauffeurs, gardiens, parents).

L'armée malgache a été créée le 26 juin 1960, avec la proclamation de l'Indépendance. Elle fait partie de la catégorie des armées ex-coloniales. Il s'est opéré, dans le cadre de ces armées au moment de leur création, un transfert d'une partie de l'armée coloniale. Toutefois Madagascar disposait d'une armée bien avant la colonisation. Une alliance entre Radama I et les Anglais, représentés par le gouverneur de Maurice, Sir Robert Farquhar, donna véritablement forme à l'armée malgache. Plus tard, le Premier ministre Rainilaiarivony procéda à sa modernisation et à l'élaboration d'un concept de défense nationale lors des guerres franco-malgaches de 1883 et 1885. Sous le règne de Ranavalona II, la réorganisation de l'armée, appelée *Foloalindahy*, se poursuivit et le système de hiérarchie de Radama I, les *voninahitra*, fut repris. Les premiers clivages apparurent au cours de cette période. En effet, les militaires, en particulier les officiers supérieurs, continuent d'être recrutés parmi les élites dirigeantes. Cette pratique perdura durant la colonisation et sera à l'origine de tensions. Quant à l'armée coloniale, elle s'établit à Madagascar à la fin du XIXe siècle à la suite de l'annexion de l'île par la France. Elle avait pour charge d'occuper et de défendre les colonies ainsi que la protection de la Métropole et le respect de l'ordre colonial en empêchant toute révolte. Elle veilla à annihiler toute velléité d'indépendance et de subversion²⁴.

L'armée coloniale connut des évolutions au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec l'introduction de la Constitution française de 1946, de la Loi-cadre du 23 juin 1956 et de la Constitution française du 4 octobre 1958. Les conditions de la présence française furent modifiées par la Loi-cadre dans laquelle la notion de défense intérieure et extérieure de la France se substituera à celle de souveraineté. C'est dans le contexte des indépendances que les armées nationales africaines seront mises en place. Elles résultent de la dissolution de l'armée coloniale qui a conduit à une redistribution ou plutôt un recasement des différents éléments de cette armée au sein de l'armée de leur pays d'origine. Ceci occasionna des problèmes dans la constitution de l'armée dans certains États d'Afrique Francophone. Ainsi le Sénégal récupéra la majorité des officiers à la différence du Niger. Le déséquilibre ainsi causé au sein des nouvelles armées africaines, rendit nécessaire une africanisation des cadres de l'armée et une accélération de la formation des officiers²⁵. Les divers accords d'assistance et d'aide technique et la mise en œuvre du « Plan Raisonnable » permirent d'atteindre ces objectifs.

²⁴ *Histoire de Madagascar 1945-2002, Académie Nationale*

²⁵ RANDRIANJA (S.), 1997, *Madagascar entre restauration autoritaire et réseaux mafieux*, Karthala

La Gendarmerie Nationale est issue de la Gendarmerie Française et de la garde de Madagascar. Elle était créée par décret n° 60-102 du 14 Mars 1960.

La présence de la Gendarmerie Française à Madagascar fut caractérisée par les dates suivantes ²⁶:

- 1883:** Durant le conflit Franco- Malagasy , arrivée du détachement prévôtal

- 1895** Arrivée du Corps Expéditionnaire Français et implantation du
- 1896 :** détachement prévôtal

- 1901 :** Détachement de Gendarmerie Coloniale

- 1902 :** Compagnie de Gendarmerie

- 1904 :** Suppression de la Compagnie de Gendarmerie

- Remise en place du détachement de la Gendarmerie de l'Afrique Orientale (Groupement de Gendarmerie de l'Afrique Orientale française en 1957, Gendarmerie de la Zone d'Outre-mer N° 3, en 1959, Inspection
- 1931 :** de l'arrondissement de la Gendarmerie d'Outre-mer N° 3)

La participation des indigènes dans le domaine de la police s'effectua au sein de la garde auxiliaire de Madagascar dont la constitution passa par plusieurs étapes :

- 1896:** Garde Civile Indigène (Corps de milice)

- 1902:** Police Régionale (2.500 Hommes)

²⁶ *Histoire des forces armées malgaches depuis l'indépendance ; Archives du Ministère de la défense, 1967.*

- 1903:** Garde Régionale
- 1906:** Garde Indigène de Madagascar et Dépendances (3.000 Hommes)
- 1950:** Garde de Madagascar
- 1958:** Gardes Auxiliaires de Gendarmerie

En 1960, la Zandarimaria Nasionaly (Z N) a été constituée à l'issue de l'indépendance de Madagascar, réunissant sous un même commandement les unités de la Garde de Madagascar et celles qui constituaient auparavant la Gendarmerie Française²⁷.

- 1969:** Prise de Commandement de la ZN par un Malagasy : Le L/COL RATSIMANDRAVA Richard
- 1975:** La ZN change d'appellation et devient ZANDARIMARIAM-PIRENENA (ZP)
- 1996:** Création du SEG chargé de la Gendarmerie dirigé par le Général de Brigade ANDRIAMANANTSOA Guy
- 2002:** Dissolution du SEG et instauration du Commandement Supérieur de la Gendarmerie Nationale
- 2003:** Retour à l'ancienne appellation de Commandement de la Gendarmerie Nationale
- 2009:** Réinstallation du Secrétariat d'état chargé de la Gendarmerie nationale

Section 1 : Historique de la caserne du TOBY Ratsimandrava de la Gendarmerie Nationale

²⁷ Robert Archer ajoute d'ailleurs qu'un accord aurait existé entre le gouvernement français et certains groupes malgaches et celui-ci prévoyait que la France retirerait son soutien à Philibert Tsiranana. Cependant l'identité des Malgaches ainsi que les contreparties ne sont pas connues. Voir Archer R., 1976, *op. cit.*, p. 61.



Source : Département des archives de la Gendarmerie Nationale Mai 2016

- TITRE D'ACQUISITION :

Morcellement TITRE NR 13948 DU 10 Juin 1952 (Domaine militaire
Andrefan' Ambohijanahary)

- DATE DE CREATION : 1952 - SUPERFICIE : 2ha39a21ca20dm2

NOM DE LA CASERNE : 1952 à 1975 Caserne « LA CATALANE »

1975..... Caserne Toby RATSIMANDRAVA (baptisé au nom du Col
RATSIMANDRAVA , premier Officier supérieur malagasy commandant de la GN après son
décès)

OU a été implanté LE COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE/
FOIBEM-PIBAIKOANA NY ZANDARIMARIAM-PIRENENA

- APPELATION : 1960 -1975 : COMMANDEMENT DE LA ZANDARIMARIA NASIONALY

1975-1996 : FIBAICOANA NY ZANDARIMARIAM-PIRENENA²⁸

- 1996-2002 : COMMANDEMENT SUPERIEUR DE LA ZANDARIMARIAM-PIRENENA
- 2002..... : COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE/ FIBAICOANA NY ZANDARIMARIAM-PIRENENA²⁹

STRUCTURE DU COMMANDEMENT DE LA GN :

LES STAFFS

COMMANDANT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
(COMGN)/KOMANDIN'NY ZANDARIMARIAM-PIRENENA

PREMIER ADJOINT AU COMMANDANT DE LA GN (A1 COMGN)

DEUXIEME ADJOINT AU COMMANDANT DE LA GN (A2 COMGN)

CHEF D'ETAT MAJOR DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CEM)

LES 08 DIRECTIONS :

- DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE L'EMPLOI (DOE)
- DIRECTION TECHNIQUE (DT)
- DIRECTION DE POLICE JUDICIAIRE (DPJ)
- DIRECTION DE LA SECURITE ET DE RENSEIGNEMENT (DSR)
- DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (DAF)
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

²⁸ *Service de la communication de la gendarmerie nationale*

²⁹ *Service de la communication de la gendarmerie nationale*

-DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES
TELECOMMUNICATIONS (DSTI)

-DIRECTION DU QUARTIER GENERAL (DQG)

BATIMENTS :

- 05 bâtiments logement des officiers généraux (08 familles)
- 03 grands bâtiments à usage d'habitation des officiers et gradés (60 familles)
- 03 bâtiments de service
- 02 grands garages automobiles
- 02 terrains omnisports
- 01 salle d'honneur
- 01 labo langue

Source : *Service de la Communication de la gendarmerie nationale malgache 2016*

Section 2: Présentations des Résultats d'enquêtes

The "gendarmerie" as a Security Force Serving the Nation

As a whole, the army is questioning the connection between army and nation, especially since the professionalization, on the aspect "service rendered to the nation" and in particular regarding the "gendarmerie". Though it is a military force, the "gendarmerie" has mostly civil and public service missions (fight against delinquency, public order, road security...). This specificity becomes a problem when the connection with the nation is concerned. As a matter of fact, for some of the military community, to mention this connection is an excuse to question the affiliation of the "gendarmerie" to the world of armies, the military status of policemen, the value of their missions in serving France. Behind these discussions are prevailing power rivalries, sometimes historical, between "gendarmerie" and other sections of the army, especially Ground Army. These rivalries extend through the different

representations of the notion 'service rendered to the nation', existing at the heart of ³⁰"gendarmerie", and especially for officers. Indeed, they have a different view of this nation's reference, according to their rank in hierarchy, their responsibilities, their specialty and training. The discussion on the nation is then present according to the professions and career perspectives.

Traduction libre : « L'ensemble des armées s'interroge, en particulier depuis la professionnalisation, sur les liens entre armée et nation, celui-ci étant par ailleurs essentiellement envisagé sous l'angle du « service rendu à la nation ». Cette réflexion se pose d'une manière particulière pour la gendarmerie nationale. Il est vrai que la gendarmerie, bien que force militaire, exerce des missions essentiellement civiles et de service public (lutte contre la délinquance, ordre public, sécurité routière...). Cette spécificité pose problème dès lors qu'est abordée la question des liens avec la nation. En fait, pour une partie de la communauté militaire, évoquer les liens entre gendarmerie et nation est prétexte à une remise en cause de l'appartenance de la gendarmerie au monde des armées, du statut militaire des gendarmes, de la valeur des missions de la gendarmerie au service de Madagascar. Derrière ces discours se trouvent des rivalités de pouvoir, parfois historiques, entre la gendarmerie et les autres composantes de l'armée, notamment l'armée de terre. Ces rivalités se prolongent par les différentes représentations de la notion de « service rendu à la nation » qui existent au sein de la gendarmerie et en particulier au sein des officiers. En effet, les militaires de la gendarmerie se saisissent différemment de cette référence à la nation, selon leur place dans la hiérarchie, leurs responsabilités exercées, leur spécialité et leur formation. Le discours sur la nation est alors plus ou moins présent suivant les métiers de gendarme et les perspectives de carrière ». Les gendarmes sont, on le sait, des militaires dont les missions sont essentiellement civiles. En tant que force de la sécurité intérieure en charge de missions de sécurité publique, de lutte contre la délinquance, la gendarmerie est sans doute l'institution militaire la plus fréquemment au contact de la population des territoires malgaches, et ce, dans un contexte de demande de plus en plus forte de sécurité de la part des élus et de leurs administrés. Mais la référence directe à la nation n'est pas présente dans les préoccupations et les problèmes sociaux, problèmes de violence, d'insécurité rencontrés au quotidien par les habitants et les gendarmes. Au contraire, le sentiment d'appartenance à la nation malgache est devenu parfois plus incertain, se sentir malgache se réclamer citoyen malgache avec les droits

³⁰ Général de Corps d'Armée Guy Ratrimoarivony, « le rôle et la place de la gendarmerie dans le contexte géo politique internationale et nationale ».

mais aussi les devoirs que cela suppose ne va pas de soi pour une partie de la population. La gendarmerie, comme la police nationale, est donc confrontée à cette crise d'une identité nationale qui peut se traduire par des phénomènes de violences, de rejet de l'État (certaines violences urbaines, attentats...).

Tableau 2 : Tableau sur la Perception des rôles du Gendarme :

Rôles du Gendarme	Nombres cités	Pourcentage
Protéger le peuple	6	30.6%
Protéger les dirigeants	14	44%
Intérêts personnels	40	81.5%
Total	60	100%

Source : Enquêtes personnelles, Mai 2016

Voici un tableau démontrant un questionnaire que nous avons effectué auprès de 60 personnes tiré toujours d'une même enquête. Nous pouvons déjà voir la perception du peuple de la gendarmerie et de leur rôle. La variable intérêts personnel est remis en question puisque c'est en elle que se focalise la majeure partie des avis des personnes, que nous avons eu l'occasion de questionner. En effet, plus de 80% des enquêtés pensent que le gendarme pense avant tout à son intérêt avant son devoir de protéger la nation. Entres autres, la protection des dirigeants est aussi représentatif en ce sens que l'effectif est assez considérable. Cela est dû aux aléas et aux pratiques politiques faites par les politiciens et dirigeants étatiques au sein des forces armées. Les politiciens leur octroient plus d'avantages pour mieux les manipuler à leur fin en leur offrant des bonus qui n'entrent pas dans le cadre de leur travail propre à eux même. Dans ce contexte, la réflexion sur le lien entre armée et nation se pose d'une manière particulière pour la gendarmerie en tout cas d'une manière différente des autres armées. Quelle influence la fonction de service public, service de proximité a-t-elle sur le discours et la présence de l'idée de nation au sein des gendarmes ? Dans une démarche géopolitique, on

s'attachera à proposer quelques clés de lecture possible des liens gendarmerie-nation en mettant en évidence les débats qui sont sous-jacents à l'évocation de cette thématique : en effet il est également question de l'appartenance de la gendarmerie au monde des armées, du maintien du statut militaire des gendarmes, des conséquences d'un rapprochement ou d'une éventuelle fusion avec la police nationale. Quels enjeux, quelles rivalités de pouvoir, d'influence peut-on voir derrière le recours et la légitimation d'un discours liant gendarmerie et nation ? Pour la gendarmerie, examiner les liens avec la nation et l'ensemble des questions qui en découlent, constitue aujourd'hui un double enjeu : il s'agit à la fois de la reconnaissance de la gendarmerie comme force armée aux missions de sécurité intérieure au service de la nation, et de la reconnaissance des métiers de gendarme par la nation.

Paragraphe 1 : La gendarmerie, les armées et les discours sur la nation

Si pour trois des armées, le discours sur le « service rendu à la nation » est récurrente et omniprésent, pour la gendarmerie cette évocation est plus rare et moins évidente, ce qui est surprenant pour une institution militaire et peut poser la question de la légitimité de son maintien au sein des forces armées. Ces liens gendarmerie-nation font problème puisque depuis près de cinquante ans, le discours sur la nation appliqué à la gendarmerie est prétexte chez une partie de la hiérarchie militaire, en particulier de l'armée de terre, à la remise en question de la gendarmerie au sein des armées et donc de son rôle au service de la nation. Comment interpréter cette polémique ? Le rapport à la nation serait-il différent pour la gendarmerie ?

Paragraphe 2 : Des missions de la gendarmerie au service des intérêts multiples de la nation

Dans ce débat sur les liens gendarmerie-nation, certains militaires refusent de voir les missions dévolues à la gendarmerie comme servant les intérêts de Madagascar au même titre que les autres armées. Ce discours s'appuie sur une représentation de la nation malgache qui ne retient que le rôle politique et militaire qu'elle joue sur la scène internationale. Défendre les intérêts de Madagascar et ses ressortissants, participer au maintien de la paix et de la stabilité à l'étranger, voilà les seules missions considérées comme utiles à la nation malgache selon ces militaires, ce qui exclut de fait la gendarmerie. Ce discours, très présent dans les années 1990, trouve toujours un écho favorable, pourtant il est désormais difficile à tenir depuis que la gendarmerie est employée dans la gestion de situation de crise sur des opérations en provinces au Sud particulièrement, pour la première fois des escadrons de

gendarmerie mobile sont envoyés parallèlement aux autres armées sur un théâtre pour des missions de maintien de l'ordre, de gestion de mouvements de foule et autres missions de type sécurité intérieure... Le savoir-faire spécifique de la gendarmerie dans ces domaines s'est avéré efficace et, depuis, son emploi dans les zones enclavées s'est intensifié (les opérations dans divers régions du Sud et du Nord).³¹

Mais ne retenir que ces missions de la gendarmerie et cette idée de la nation n'offre qu'une vision partielle des liens armées-gendarmerie-nation. Historiquement la nation malgache s'inscrit dans une marée d'îles voisines, aujourd'hui encore le gouvernement et le président de la République revendiquent pour notre nation l'unité du territoire national. Or la gendarmerie en tant que force de la sécurité intérieure exerce des missions qui concourent au maintien de l'unité et de la cohésion territoriale, au respect des valeurs démocratiques et des lois de la République. Ainsi, la gendarmerie par son maillage territorial, l'implantation de plus de 500 brigades et par l'envoi d'escadrons de gendarmerie mobiles en renfort des unités régionales, assure la présence de l'État, la continuité de l'action gouvernementale et concourt à la sécurité des populations dans les zones rurales et dans l'ensemble du territoire. De même, la gendarmerie est impliquée dans la lutte contre les mafias, les réseaux terroristes avec d'autres institutions internes ou étrangères. Dans ses missions de sécurité publique, de lutte contre les différentes formes de délinquance, d'enquêtes judiciaires et de maintien de l'ordre, il est question pour la gendarmerie de contrôle de territoire et notamment de rapports de force avec des groupes de délinquants sur de petits territoires. Sur certains de ces territoires cités, quartiers difficiles ou sensibles, banlieues, les forces de sécurité sont confrontées à un véritable contrôle parallèle du territoire voire d'une partie de ses habitants par les délinquants. Parfois des connexions existent avec des formes de radicalisation politique ou religieuse. Sur le volet qui la concerne, la gendarmerie lutte à sa façon contre le risque de fracture territoriale, de dislocation voire d'enclave sur le territoire national. On pourrait en dire de même de l'action de la police. Police et gendarmerie participent au respect des lois de la République, et au maintien de l'autorité de l'État sur l'ensemble des territoires.

³¹ Serre G. et Rasoarahona C., 1981, « *Organisation militaire et révolution à Madagascar* », in, *La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Paris, le Sycomore, p. 179

Ramasy J. F. 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et de l'île Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, pp. 478-532.

On le voit, les missions de la gendarmerie recourent bien l'idée de servir la nation, de défendre les intérêts de notre pays et de ses populations. D'ailleurs, lorsqu'un gendarme est blessé ou tué en service, les honneurs de la nation lui sont rendus durant « ces dernières années ». Et pourtant, ce rapport d'une gendarmerie au service de la nation, comme toute armée, pose problème. Comment expliquer ce discours et la place particulière que semble occuper la gendarmerie au sein des autres armées malgaches ?

Paragraphe 3 : « La gendarmerie dans ou hors des armées », un débat lié à celui des liens gendarmerie-nation

En fait, évoquer les liens gendarmerie-nation met en évidence des représentations contradictoires de la place, de l'utilité et de la légitimité de la gendarmerie sous sa forme actuelle dans les armées. Vu du monde militaire, cette question des liens gendarmerie-nation est en fait sous-jacente à une autre polémique récurrente de ces dernières années « la gendarmerie dans ou hors des armées ? » La spécificité militaire de la gendarmerie est alors mise en question. Il faut bien voir que derrière la légitimation ou la remise en cause des rapports nation-gendarmerie, il est question de pouvoir, d'influence d'une certaine hiérarchie militaire sur les cabinets ministériels, les politiques et sur les budgets de la Défense. Sur ce point, il est intéressant d'examiner les relations de l'armée de terre avec la gendarmerie puisque les critiques les plus virulentes contre la gendarmerie viennent d'elle. Comment expliquer la méfiance, les réticences voire l'opposition d'une partie de l'armée de terre sur la présence et l'action de la gendarmerie comme force armée ? Cela tient pour une bonne part à la complexité des relations qu'entretiennent ces deux institutions.

Historiquement, la gendarmerie est issue de l'armée, plus précisément et, jusqu'en 1965, elle est rattachée à l'armée de terre. Cette filiation historique a d'ailleurs fait l'objet de débats visant à savoir si la gendarmerie pouvait être appelée 3e armée, si elle était un corps de l'armée ou bien une arme de l'armée de terre. Depuis cinquante ans, l'émancipation de la gendarmerie de cette tutelle se fait très progressivement sur le plan du budget et de la chaîne de commandement. Ainsi, ce n'est qu'avec des décrets datant de 1991 et 2000, que la gendarmerie dispose d'un « budget propre », en tant que force propre au sein du ministère de la Défense. Cette autonomie alimente encore régulièrement des représentations au sein de l'armée de terre : le budget de la gendarmerie se ferait au détriment de l'armée de terre, elle amputerait la dotation financière de l'équipement, de la fabrication de matériel ou de la recherche-développement des armées.

L'affirmation de la gendarmerie au sein du ministère de la Défense va de pair avec la reconnaissance de chefs qui lui sont propres. Cette mise à niveau de l'échelle de commandement de la hiérarchie gendarmique est loin d'être anecdotique, elle traduit une reconnaissance de la place de la gendarmerie au sein des armées, en tant que véritable force militaire. La possibilité pour la gendarmerie d'avoir des généraux date de moins de trente ans. Général Jules Mamizara, ministre de la Défense en 2002 a d'ailleurs fait beaucoup pour permettre à la gendarmerie de disposer d'une direction générale de la gendarmerie directement rattachée au ministère sans passer par l'armée de terre³². Dans le même temps, les « officiers généraux quittent leur uniforme de l'armée de terre et revêtent un uniforme spécifique. Enfin, un inspecteur général, général d'armée à Quatre étoiles est désigné auprès du ministre à côté de ceux de l'armée de terre, et de l'armée de l'air ». La création de plusieurs postes de généraux à quatre étoiles se fait dans les années qui suivent.

Chapitre 5: Problèmes constatés au sein même des forces armées et de la gendarmerie :

La crise de 2009 a fait qu'Andry Rajoelina accéda au pouvoir grâce au soutien du *Corps d'Armée des Personnels et des Services Administratif et Technique* (CAPSAT). En effet, face au blocage de la situation, les éléments du CAPSAT prirent fait et cause pour Andry Rajoelina et ses partisans. Pour comprendre cette prise de position, il faut tenir compte que l'armée n'a pas été choyée par Marc Ravalomanana. Le schisme qui s'était créé sein des forces armées malgaches durant la crise de 2002 n'a fait que s'accroître. Tout au long de sa présidence, Marc Ravalomanana favorisa la gendarmerie ainsi que la police nationale au détriment de l'armée. La gendarmerie joua un rôle non négligeable dans son accession au pouvoir. Un certain nombre d'officiers ayant soutenu Didier Ratsiraka furent emprisonnés. Une « révolution des colonels » engendra aussi un sentiment de frustration de la part des généraux exclus des postes de commandement. Le non-respect de la hiérarchie, de grade et d'ancienneté dans l'octroi des postes de commandement indigna la majeure partie de l'armée. De plus il ne faut pas négliger la gestion musclée des manifestations par l'EMMONAT ainsi que la fusillade du 7 février 2009 devant le palais présidentiel d'Ambohitsirohitra perpétrée par la garde présidentielle qui fera environ 30 morts et plus de 200 blessés. À cela nous

³² *Général de division Jules Mamizara, Ministre de la défense nationale du régime Ravalomanana, 2002.*

pouvons ajouter le recours à des éléments extérieurs aux forces armées malgaches comme en 2002, c'est le cas notamment de conseillers militaires et de milices composées³³ majoritairement de rugbymen auxquels nous pouvons ajouter des « mercenaires ». Tous ces éléments feront que les forces armées malgaches soutinrent Andry Rajoelina et constituèrent la caution qui lui manquait pour accéder au pouvoir. Ceci en dépit de l'ultime tentative de Marc Ravalomanana de mettre en place un Directoire militaire auquel il transmit les « pleins pouvoirs », celui-ci ensuite remis ce pouvoir à Andry Rajoelina. Un processus de légitimation et de légalisation par la HCC confirma le 18 mars 2009 les deux ordonnances de transfert de pouvoir³⁴. De plus, elle déclara que ce dernier exerce les attributions du Président de la République telles que définies par la Constitution et procéda à son installation en tant que Président de la Haute Autorité de Transition le 21 mars 2009.

La militarisation du système politique malgache s'explique par l'éventualité d'une attaque extérieure mais aussi par l'utilisation des forces armées à des tâches de caractère paramilitaire. Le détournement des forces armées de leur mission traditionnelle peut, en régime civil, se révéler une arme à double tranchant. Lorsque l'armée et le pouvoir civil connaissent des liens stables et des rapports confiants, ils entretiennent des relations harmonieuses au bénéfice de la protection de l'État et du pouvoir en place. En revanche quand leur fréquentation mutuelle est faite de méfiance et de suspicion, ils tombent dans des relations conflictuelles qui aboutissent généralement au renversement du pouvoir civil, au profit des militaires. Les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire se sont dégradées peu après la révolte dans le Sud de Madagascar en 1971. A cela, nous pouvons aussi ajouter l'inclusion des forces armées dans des domaines où ils n'ont lieu d'être. On peut évoquer l'empiètement de ces derniers à des agissements illicites au niveau de la vie sociétale. Tirer, interpellé des innocents à partir du moment où certaines représentation sociales

³³ Ramasy J. F. 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et de l'île Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, pp. 478-532.

Rabenirainy J., 2002, « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique Africaine*, n° 86, Madagascar, les urnes et la rue, Karthala, Paris, p 87. Voir aussi SeFaFi (Sehatra Fanaraha-Maso ny Fianampirenena), 2003, « Militarisation de démocratisation », *Observatoire de la Vie Publique*, SeFaFi, 11 avril 2003, 3 p. Et aussi SeFaFi, 2009, « Les Pratiques politiques et les moyens d'accéder au pouvoir depuis 1972, une relecture proposée par le SeFaFi », *Observatoire de la Vie Publique*, SeFaFi, 17 février 2009, 6 p. Et aussi SeFaFi, 2010, « Forces armées, crises politiques et démocratie », *Observatoire de la Vie Publique*, SeFaFi, 25 mai 2010, 5 p.

³⁴ Ordonnance n° 2009-001 du 17 Mars 2009 conférant les pleins pouvoirs au directoire militaire

Ordonnance 2009-002 du 17 Mars 2009 portant transfert des pleins pouvoirs à Monsieur Andry Nirina Rajoelina.

(sociétés civiles, partis politiques, manifestations estudiantines...) font écho d'une certaine anomalie au niveau de la Gendarmerie.



Source : Journal la Nation du 24 Mai 2014

Section 1 Rôles des forces armées au sein de la société

Une distorsion apparaît aujourd'hui du fait des évolutions récentes : les réformes en cours visent à recentrer les armées sur leur cœur de métier. L'organisation militaire s'achemine vers une évolution en bases de défense, c'est-à-dire une concentration territoriale des responsabilités. Cependant, le « plan égalité des chances » du ministre de la défense impose un engagement social au profit des plus défavorisés de notre société, et laisse croire à une contradiction, ou du moins suscite un besoin de clarification des missions et des acteurs. C'est la première fois dans l'histoire qu'il est demandé aux militaires de s'investir dans les actions d'intégration sociale au profit de personnes qui sont en dehors de leurs rangs, et sans que ce soit un appui direct aux missions opérationnelles.

Mission des militaires, dont l'expérience et le savoir-faire sont reconnus, engagement des anciens militaires, action du ministère de la défense, il faut clarifier les contours du rôle social dans la nation. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les militaires ne

représentent que deux tiers des effectifs du ministère de la défense, et qu'un tiers des militaires sont à l'extérieur de ce même ministère.

Comment dans cette conjoncture nouvelle, les armées pourront-elles continuer à initier des actions là où elles se trouvent éloignées ? Est-ce que le rôle social doit être tenu par la gendarmerie qui conserve son assise territoriale ?

Les armées ont-elles par nature ou par vocation encore à jouer un rôle social différent des autres institutions et des entreprises ? Peuvent-elles continuer à assurer ce rôle et dans quelles limites ?

Notre étude nous a conduit à penser que, malgré les contraintes et les évolutions, le rôle social doit perdurer, le rayonnement dans la nation est indispensable pour une armée faite de professionnels, et c'est non seulement vital pour les armées et surtout la gendarmerie, mais aussi pour la société, car l'armée est une institution qui recrute, forme et reconvertis.

Paragraphe 1 : Les cadres d'emploi des Forces Armées

De par leur vocation et leur organisation, les Forces Armées ainsi que la Gendarmerie sont appelées à intervenir dans les domaines suivants :

- Défense opérationnelle du territoire (DOT)

La défense militaire constitue "l'Ultima ratio" le dernier recours face à l'agression, armée ou non, d'un adversaire venant de l'intérieur ou de l'extérieur. Domaine privilégié des Forces Armées, elle recouvre des actions permanentes de protection visant à défendre les intérêts vitaux de la nation et à préserver l'intégrité du territoire.

- Sécurité intérieure (SI)

Il s'agit alors de ramener le niveau de sécurité à un seuil tolérable, et créer par là des conditions propices aux activités de développement. Ces actions devraient aboutir à terme à la sécurité des institutions, des personnes et des biens et des activités de production, notamment en milieu rural.

Ces résultats ne pourront s'obtenir que grâce à une couverture permanente du territoire, dans le temps et dans l'espace, soutenue par des actions psychologiques d'information et

d'éducation, complétée par des interventions ponctuelles et rapides en cas de troubles ou d'agression caractérisée.

L'optimisation de l'action des Forces Armées passe normalement par leur désengagement des tâches relatives aux zones urbaines, habituellement dévolues à la Police.

Enfin son caractère de creuset de l'Unité Nationale rend l'Armée, par sa neutralité, la plus apte à la résolution de problèmes délicats (conflits ethniques).

- Défense civile

La défense civile constitue un domaine d'action traditionnellement dévolu aux départements chargés de l'Intérieur. Mais face à la recrudescence d'événements mettant en jeu la sécurité de la population, les Forces Armées sont de plus en plus impliquées dans les dispositifs de protection civile, c'est dans ce cadre que la Gendarmerie prend aussi ses responsabilités.³⁵

La mission de protection des populations requiert en effet des capacités d'intervention immédiatement disponibles, des effectifs importants et des moyens spécialisés dont ne disposent pas toujours les services civils de l'Etat.

-Participation au développement économique et social

L'enjeu consiste ici à aider l'Etat à atteindre ses objectifs de développement national. En bref, les actions des Forces Armées doivent s'inscrire dans le cadre de la politique générale et sectorielle de l'Etat.

À terme, la Gendarmerie nationale doit s'intégrer aux actions en cours et non pas mené des actions isolées. Le maillage géographique étendu caractérisant l'organisation des formations militaires représente par ailleurs un critère appelant la participation de cette dernière à la vie socioéconomique de la population en milieu rural. Elles doivent ainsi assumer une présence non seulement dissuasive mais permanente et active.

³⁵ -Loi N° 96-029 du 06 Décembre 1996 portant Statut Général des Militaires.

-LOI N° 2004-039 du 8 novembre 2004 modifiant et complétant les dispositions des articles 12, 15 et 24 de la loi n°94-018 du 26 septembre 1995 portant Organisation générale de la Défense à Madagascar.

-Décret N° 63-253 du 09 mai 1963 portant règlement sur le service de la Gendarmerie.

Il conviendrait alors d'intégrer toute action de développement menée par les Forces armées aux structures existantes de développement (réalisation de petites infrastructures, ouverture des routes, défense de l'environnement, monitorat agricole, vulgarisation de techniques nouvelles, alphabétisation, assistance médicale, ...).

- Défense économique et environnementale

En matière économique, l'existence de vastes espaces vides, la précarité des moyens de communications et de contrôle, l'afflux prévisible des opérateurs dans des régions isolées, le regain général espéré des activités sollicitent le concours d'organismes quadrillant le territoire. On peut citer les forces armées, dans l'exercice de la Police Communale, pour le respect et l'application des lois. Cette contribution peut prendre plusieurs formes en fonction des compétences, y compris la transmission de renseignements administratifs, pour permettre aux départements concernés de prendre les mesures appropriées. A titre d'exemple, la participation de la Gendarmerie dans ce domaine peut être centrée sur la lutte contre la contrebande, la protection des ressources naturelles (mines, faune et flore, ressources rares ...), et sur la protection de la Zone Economique Exclusive.

En matière environnementale, le caractère imminent du danger et l'irréversibilité des lésions hypothéquant l'avenir appellent la contribution des Forces Armées. Elle concerne la prévention de dépôt de déchets toxiques ou de pollution de la mer, la contribution à la défense et restauration du sol avec en particulier une participation soutenue au reboisement national, l'appui technique et opérationnel à la surveillance des aires protégées, la surveillance du trafic de drogue, la lutte contre la dégradation du patrimoine culturel.

- Participation aux opérations de maintien de la paix

Compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique actuel, les organisations internationales, telles que l'ONU ou l'UA, sont appelées à jouer un rôle majeur au service du maintien de la paix et de la sécurité internationale. En particulier, pour la gestion des crises dans le monde. Ces organisations ne disposent pas de moyens militaires propres requis. À cet effet, les pays membres sont de plus en plus appelés à contribuer à la constitution de forces multinationales. Madagascar se doit de remplir ces critères qui assurent sa présence sur une scène internationale fortement imprégnée par le phénomène de mondialisation.

a) Rôle de l'armée dans un Etat

Le principal rôle de l'armée est la défense Nationale mais cela ne lui empêche pas l'accomplissement d'autre mission.

➤ *L'armée et la défense Nationale*

Dans le cadre d'un Etat, la défense Nationale est une mission de principe et cela même dans l'Histoire. Le concept de la défense Nationale peut être défini sous l'angle : matériel et organique, mais l'appréhension des concepts a connu des changements.

b) Principe de la Défense nationale

L'article premier de la loi n° 94-018 définit la défense par son objet : « la défense a pour objet d'assurer en tout temps en toute circonstance et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, la sauvegarde de patrimoine national ainsi que la protection de la population dont elle tend à développer la capacité matérielle, intellectuelle et morale de résistance ».

Goodman. J, affirme que : « *les missions de l'armée doivent rester strictement à la défense de l'Etat contre toutes menaces extérieures* ».

Alors, dans un Etat, la mission principale de l'Armée est de servir l'Etat, de défendre la nation. L'exécution de cette tâche était toujours l'essence de l'existence de l'armée ce qui veut dire qu'une armée n'a lieu d'exister que d'assumer à l'Etat et à son peuple la sérénité, éventuellement contre tout risque d'attaque venant de l'extérieur. En tout cas tel était son rôle principal du temps où les risques de guerres et de conflit pourraient compromettre l'existence et la sécurité de la nation.³⁶

³⁶ MAMPIONONA Arizay Victorien Rabearisoa, « *Rôles et missions des forces armées dans une démocratie naissante* » (le cas de Madagascar SEFAFI, 2013)

³⁶ DIAMON. L et PLATTNER. M : « le rôle de l'armée en démocratie », the Johns Hopkins University Press, 1996

- HAMON. L : « *le rôle extra militaire de l'armée dans le tiers monde* » PUF, 1966

« *Histoire militaire de Madagascar* » in *Les Armées françaises d'Outre-mer, Exposition coloniale internationale de Paris.*

Aujourd'hui cette mission ne se sent plus, sûrement du fait que le cas où la tentation d'appropriation d'un territoire ne se remarque³⁷.

Paragraphe 2 : Rôle extramilitaire de l'Armée

Après la fin des guerres des années 40 et 50 (le guerre mondiale) , le rôle des armées contre les menaces extérieur a connu une déclinaison progressive, les armées deviennent presque symboliques. Il est venu alors l'idée de trouver à l'armée de nouvelles ³⁸missions, non combattantes qualifiées par les auteurs en la matière de Rôle extramilitaire. Ces rôles peuvent être économiques et social.

a) Fonctions économiques :

Les militaires peuvent contribuer en développement économique de leur pays et d'assurer leur propre financement par l'exercice de certaines activités économiques. J. Goodman dans « financement de l'armée canadienne, Ottawa... » Propose de donner aux militaires des activités autres que les protections contre les menaces extérieures, selon ses termes « trouvé pour l'Armée des missions alternatives ». Ainsi, par exemple, les militaires latino-américaines ont manifesté leur intérêt pour les missions dépassant largement le cadre strictement militaire. Ils s'investissent dans des travaux publics comme la construction de route, de barrage et d'immeuble. Partout dans le monde, les militaires s'investissent dans la gestion d'entreprise à vocation militaire (armement) ou commerciale.

Dans le cadre de ces activités économiques : approvisionnement d'armes, le budget de l'armée et ses fonctionnements, une question se pose : est-ce que ces activités ne compromettent elles par leur capacité dans leur mission de combattant, en cas de nécessité ?

Comment peut-on concilier ces activités économiques avec les activités purement militaires ?

Goodman, J, « financement des armées canadiennes », 1963, Ottawa Edition Seuil

³⁷ *WEBER (M), 1971 « économie et société, Partis Plon*

14 RAMASY (J.), Les forces Armées garantes de la stabilité politique et démocratique ?, IdentityCulture and Politics, 2010, Codesria, Dakar, 41p

Il est souhaitable que, l'Etat prenne des dispositions de limiter l'ingérence excessive des militaires dans les activités économiques. Les limités pour éviter leur attachement dans ces activités et qu'ils oublient leur principal rôle. Il propose aussi d'énumérer les activités que l'armée peut entreprendre pour éviter qu'elles concurrencent les activités des civiles. Il faut, même exerçant des activités économiques, les formés et les sensibilisés toujours à leur rôle principale.

b) Fonctions sociales :

A côté des rôles que l'armée exerce dans l'économie, l'armée peut aussi être investie d'une mission sociale. Ces missions sociales sont peut-être des actions civiques ou comme agent de socialisation.

Pour les actions civiques, elles peuvent être des activités d'enseignement et d'éducation. En effet, les chefs militaires sont tous des cadres instruits et disciplinés, et doivent avoir la capacité d'éduquer et d'enseigner.

- *L'éducation à la citoyenneté*

La réserve citoyenne, est confortée dans son rôle essentiel d'entretien et de développement du lien entre la Nation et ses armées.

Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté :

Sur ces fondements, elle doit poursuivre son évolution vers une meilleure adéquation entre l'engagement citoyen et le besoin des armées de disposer de relais dans la société civile.

- La formation et l'éducation au profit des jeunes

Le Plan égalité des chances : fondé sur les valeurs d'éducation et de promotion autour de plusieurs actions, ce plan a pour objectif de développer les valeurs de citoyenneté, de mieux faire connaître la communauté de défense, et de rendre plus accessibles les métiers de la défense à tous les publics de jeunes.

- L'assistance à la population

Le ministère met depuis 2012 à disposition des capacités d'accueil dans le cadre du plan "hiver", dépendant du ministère de la population. La défense met aussi gratuitement à la

disposition d'associations humanitaires, chaque année, des vêtements chauds, des couvertures et même des lits de campagne permettant d'équiper au moins 1000 personnes.

- Le soutien aux familles défavorisées

De nombreux autres domaines dans lesquels les armées interviennent peuvent être cités tels: le soutien aux sportifs de haut niveau et surtout la reconversion.

Dans le cadre de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle l'armée a indéniablement un rôle à jouer. Aujourd'hui, le maintien de ce rôle social et du rayonnement des armées qu'il induit se pose, avec acuité du fait des contraintes économiques et de la répartition géographique des forces prévues par la réforme.

Le rôle social n'est pas inscrit dans le Livre blanc. Il ne fait pas partie des missions premières de l'armée. Mais cela n'a jamais été le cas. Dans le passé, le rôle social a été une conséquence positive de la place de l'armée dans la société.

Aujourd'hui, avec une armée de métier, il devrait sans doute être inscrit au nombre de ses missions.

Section 2 : Problématique et Contentieux des rôles et missions des Formes Armées et de la Gendarmerie.

Dans cette rubrique ; il est question des constats qu'on a pu voir au niveau des problèmes constatés au sein même de la gendarmerie. Mais également, des retombées socio-économique et culturelles de cette institution au niveau de la société malgache.

Paragraphe 1 : Le déclin des valeurs militaires au sein de l'Armée

La fonction militaire impose des sujétions particulières, surtout celle de l'éventuel sacrifice suprême, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Les valeurs militaires sont basées surtout sur des valeurs éthiques spécifiques et revêtent un caractère obligatoire. Elle peut se traduire par un ensemble de règles de comportement personnel et collectif auxquelles doit obéir tout militaire et gendarme pendant ou en dehors de l'exercice de ses fonctions. Ces prescriptions qui s'imposent à tous les militaires définissent ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire vis-à-vis de leur engagement aussi bien au sein de la caserne que dans la société. La société militaire est une société à structure hiérarchique

caractérisée par, une construction de haut en bas, une concentration de pouvoir basé sur l'ordre et l'obéissance. Une capacité morale indiscutable, l'attachement indéfectible à la Patrie, la volonté de servir utilement la République et ses institutions, le respect strict de la Constitution, des lois et règlements, l'intégrité et la dignité personnelle du citoyen et du ³⁹soldat, la confiance dans les Chefs et les camarades et le respect de la personne humaine sont les fondements de cette valeur. Ces valeurs sont les pierres angulaires qui supportent l'édifice militaire et leur déclin constitue un danger pour l'unité de l'Armée et la réalisation régulière de ses missions. Elles ont perdu de leur noblesse en allant jusqu'à transgresser les droit fondamentaux de l'Homme. Cela s'est manifesté par leur intrusion au sein même de l'Université et des facultés d'études d'Ambohitsaina. La franchise universitaire a été bel et bien bafouée par des agents qui ont pour essence de protéger de sauvegarder, des valeurs et principes propres à une institution. L'on peut aussi évoquer les poursuites illicites faite par les gendarmes dans le cadre de leur mission, l'abus de pouvoir multiples, l'incompétence manifeste dans l'exercice de leur fonction et bien d'autres...



Source : SEFAFI enquêtes sur les forces armées en 2014

³⁹ SeFaFi, « Forces armées, crise politique et démocratie », *Observatoire de la vie politique*, 21mai 2010

Martin M-L., 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972) une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Canada, Naman, p. 124.

Les dernières constatations ont aussi révélé que ces valeurs militaires susmentionnées ont disparu peu à peu en Afrique et à Madagascar. On a vu par exemple que durant les événements de 2009, des hauts gradés ont été malmenés par des subordonnés. Encore, la grogne se fait sentir car les critères d'avancement n'ont plus rien d'objectifs mais sont liés à l'appartenance ethnique ou au clientélisme. Certains chefs militaires ne servent pas de modèles à leurs subordonnés et ne prennent pas les mesures appropriées pour sanctionner les manquements à la discipline alors qu'ils sont censés garantir les droits des militaires placés sous leurs ordres hiérarchiques et les informer et les former dans cette droiture. On peut aussi appuyer ces affirmations en évoquant les pratiques illicites à outrance faites par cette dernière. Nous parlons ici de la corruption, des gabegies diverses, des manipulations faites par les politiciens à leur rencontre...

BANGOURA Dominique a confirmé que « *la règle qui prévaut pour le recrutement et plus encore pour l'encadrement des forces armées africaines est celle du clientélisme politico-ethnique. L'armée n'est en aucun cas le reflet global de la société* »⁴⁰. Puis, bon nombre de militaires ne se perfectionnent plus pour développer leur créativité et leurs connaissances en accord avec les besoins de la Patrie car ils s'intéressent de plus en plus à l'argent. Les inégalités de traitement des militaires accentuent les dérives disciplinaires au sein des Forces Armées et favorisent la perte du sens du devoir au profit du sens du pouvoir.

Le gendarme n'est plus le garant de l'harmonie sociale, il ne sert plus d'exemple de sauvegarde de la solidarité au sein de la société car l'unité même au sein de l'Armée commence à s'effriter.

a) L'Armée et la capacité opérationnelle : failles et inaptitudes

Les critiques à l'encontre des forces armées malgaches et africaines se caractérisent, sauf exception, par leurs faiblesses opérationnelles.

L'histoire a révélé que le pouvoir civil consacre plus d'avantages et de budgets aux éléments qui assurent la protection rapprochée du Président de la République et de la minorité dirigeante, entre autres la création d'un Régiment de Sécurité Présidentiel (RESEP) au temps du Président RATSIRAKA, ou encore la Force d'Intervention Spéciale du temps de la transition (FIS).

⁴⁰ Bangoura D., 1992, *op. cit.*, p. 23. Voir aussi Tshiyembe M., 1990, *L'État postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, *Présence Africaine*, p. 70.

Le manque de moyens, que ce soit personnel ou matériel, explique l'incapacité des Forces Armées dont la gendarmerie nationale, dans l'accomplissement de toute mission opérationnelle. Par conséquent, les Forces Armées ne peuvent plus se consacrer à la protection de la population qu'elles sont censées défendre et sont en proie aux critiques directes de cette population qui ne la légitime plus. Le professionnalisme de l'Armée dans l'exercice de ses missions reste un sujet de débat virulent à l'interne comme à l'externe. La formation et le stage octroyés au militaire ne sont pas relatifs aux problèmes auxquels l'Etat a été récemment confronté, en l'occurrence le phénomène de « *dahalo* ». Il y a aussi l'inadéquation entre formation et emploi au sein de cette institution. Par exemple, des militaires qui ont suivi une formation en plongée sous-marine opérationnelle se cantonnent au bureau sans pouvoir appliquer leur savoir-faire dans le centre destiné à cette spécialisation⁴¹.

Vu la superficie de notre Ile, l'omniprésence de l'Armée et du gendarme dans les zones enclavées est souhaitée. En effet, l'implantation de casernes dans les confins de la brousse ou du moins dans chaque chef-lieu de district reste un défi à concrétiser pour essuyer les critiques selon lesquelles il y aurait plus de gendarmes dans les villes que dans les campagnes, assurant la sécurité des biens et des personnes rurales. Sans plus rappeler les disproportions entre officiers supérieurs, officiers subalternes, sous-officiers et hommes de troupe. Cette question entrave aussi les manœuvres de sécurisation car il y a plus de militaires qui commandent et peu qui exécutent. Cette incapacité est reflétée par les événements du Sud qui prennent de jour en jour une ampleur considérable en ce sens que, la gendarmerie n'est plus en mesure de contrôler la situation. Des analystes pensent même que : c'est elle, qui en est à l'origine de ces troubles volontaire de la part de l'Etat pour masquer leurs agissements macabres.

b) Les limites du rôle social des armées

Les pouvoirs publics ont imposé un cadre aux missions et aux moyens des armées. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale engage les armées à se recentrer sur leur « cœur de métier ». La Révision générale des politiques publiques (RGPP) contraint les ressources financières. Elle impose donc de faire des choix, d'établir des priorités. En outre, la société française a changé (rapports sociaux, organisation, rapport avec la chose publique et militaire).

⁴¹ MAMPIONONA (Arizay)Victorien (Rabearisoa), 2013 « Rôles et missions des forces armées dans une démocratie naissante » (le cas de Madagascar SEFAFI

Au-delà de leur rôle social par nature, inhérent et induit (recrutement, formation technique et humaine, valeurs, représentation), les armées et la gendarmerie doivent réviser les limites de leur action sociale au profit de l'ensemble de la population. Nous constatons divers limites principales :

c) Réduction du format : restructuration et diminution de la présence des enceintes militaires sur l'ensemble du territoire – baisse des effectifs et recentrage

Le changement de contexte géostratégique, la suspension du service national, la modernisation des forces et leur restructuration, dans un contexte budgétaire très contraint, ont modifié le maillage territorial et la présence des armées sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, nombre de garnisons, de régiments, de services de soutien ont été supprimés ou déplacés, ou le seront dans les toutes prochaines années. La création de bases de défense ou de camps contribue également à concentrer les implantations notamment dans quelques grands centres urbains, mais pas forcément à proximité des zones socialement sensibles. Cette diminution est moins marquée pour la gendarmerie, bien que cette dernière voie ses zones de compétences redéployées, sa présence plutôt en zone rurale et périurbaine renforcée et son emploi opérationnel centré sur sa mission de sécurité intérieure et de lutte contre la délinquance⁴².

d) La Gendarmerie Nationale doit concentrer son action sociale en interne

L'armée professionnelle, d'engagement et de compétences, nécessite un accroissement du suivi des militaires et de leur famille. Les besoins de recrutement, de fidélisation et de développement professionnel obligent les armées à renforcer leur action sociale interne, en termes de rémunération, de condition de vie, de formation, de reconversion, de prise en charge du contexte familial. Cela laisse moins de marges de manœuvre financières et techniques pour œuvrer directement au profit de l'ensemble de la population.

e) Soutien et besoin de la population : le lien Armées-Nation

⁴² -Nasolo Valiavo ANDRIAMIHAJA (Sous la Dir.), Madagascar. Crises cycliques, culture et développement : les conditions de la relance, Nota Bene, The Malagasy Development Journal, juin 2012, 68p

Avec la suspension du Service national, les opérations extérieures de plus en plus éloignées, moins lisibles et moins compréhensibles, le lien entre les armées et la population tend à se distendre. Les opérations militaires ne semblent plus être liées à la vie quotidienne des malgaches, comme c'était le cas lorsqu'un jeune passait plusieurs mois au sein des armées ou lorsque le territoire national était directement menacé. Les Malgaches ne sont pas hostiles au rôle actuel des armées, à sa raison d'être et à ses missions, mais ne se sentent pas concernés.

La population attend plus un soutien au quotidien de la part des institutions publiques, en termes de redistribution, plutôt que la diffusion de valeurs et de comportements véhiculés et inculqués par les forces militaires, notamment envers la jeunesse. Alors que les armées représentent la dimension nationale, la disponibilité, le sacrifice, la société, elle, tend à se fragmenter et à devenir matérialiste. Le message et l'action des armées sont donc moins efficaces et moins recherchés⁴³.

Paragraphe 2 : Continuer l'action sociale, mais dans quelle mesure et avec quels leviers ?

La gendarmerie, par leur recentrage sur leur mission principale imposée par les pouvoirs publics, ont de moins en moins les capacités humaines, techniques et financières d'avoir un rôle social direct et large au profit de l'ensemble de la population.

La demande d'objectif social faite aux armées, spécificité malgache, peut s'analyser comme étant une certaine perception historiquement idéalisée de son action et peut-être pour suppléer une efficacité moindre des autres institutions.

Néanmoins, fidèles à leurs missions naturelles, les armées, dont la gendarmerie peut avoir un rôle social ciblé et limité en faveur de la société, notamment en direction de la jeunesse en optimisant et en rationalisant certains outils sans peser sur les moyens nécessaires à la mission opérationnelle.

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

⁴³ RAKOTOMANGA (M.), *Les Forces Armées Malgaches. Entre devoir et pouvoir*, Paris, le Harmattan, 2000.

Chapitre 6 : Vérification d'hypothèses

Les études sur le rôle des militaires dans les pays non occidentaux comme les pays africains, tels Madagascar, sont nombreuses et se développent rapidement. Bien qu'on puisse noter quelques tentatives pour corriger les lacunes de ces travaux, des problèmes sont à relever. Cela afin aussi d'apporter des éléments de réponse et de vérifications aux hypothèses qui s'avèrent être fondamentales.

Section 1 : D'ordre Politique

1) Qui sont les militaires et les gendarmes ? En quoi les soldats politiques agissent-ils différemment des dirigeants civils ? À une époque où l'intervention de l'armée est fréquente, on constate de nombreuses différences entre les régimes militaires et une grande diversité dans leurs contextes sociopolitiques. En effet, force est de souligner, que les forces armées soient toujours impliquées dans les coups d'Etat. Ceci est dû à leur implication à la pratique politique et, à certains dirigeants politiques. Le gendarme devient un « pion » d'un grand échiquier politique. Les événements de 2002 et surtout de 2009 illustrent véritablement ce phénomène.

Aussi les concepts utilisés pour définir les militaires sont-ils nombreux. Les définitions les plus courantes tendent à être plus implicites qu'explicites, et ne s'accordent pas sur l'importance à donner à des variables telles que l'origine, les motifs, les ressources, la légitimité et la durée. Dans certains cas, le gendarme est considéré comme une entité, dans d'autres, comme un processus.

2) Le gendarme d'aujourd'hui, ne reflète en aucun cas un acteur du développement. Les différentes crises successives nous montrent que, le hochet, le désir du pouvoir est toujours omniprésent. Nous voyons mal un gendarme participer au développement si ce dernier étant lui-même un handicap majeur dans ce contexte. Nous l'avons évoqué précédemment, les pratiques faites par ce dernier étant paradoxal à son existence juridique, politique, et humaine.

Section 2 : D'ordre Social

1) On considère, tout aussi fréquemment, les militaires comme des acteurs détachés et autonomes qui ne se soucient guère de l'environnement social. La tendance qui considère les

militaires comme constituant une institution distincte néglige le contexte social. En insistant plus sur l'aspect organisation que sur l'aspect milieu social, la question déjà rebattue du professionnalisme militaire (c'est-à-dire le fait de savoir si la formation des soldats et leur attachement aux principes modernes provoquent ou empêchent leurs interventions) confirme cette tendance. De ce fait, elles ont du mal à participer aux développements sociaux de la Nation en ce sens que, leurs actions sont paradoxalement à l'encontre de leur raison d'être. Leur devoir étant de, servir la Nation, le peuple y afférent, la réalité en est autre chose. Donc, il est vrai certes que la gendarmerie est par principe liée étroitement aux développements du pays. Cependant, face à des contingences auxquelles elle ne peut faire face (insécurité, corruption, abus de pouvoir, usage à outrance des deniers publiques...); cette dite institution a du mal à se poser comme étant un acteur du développement ou d'un changement réel.

2) Enfin, les études spécialisées se concentrent presque exclusivement sur les aspects nationaux du rôle des militaires dans la politique.

Excepté certains ouvrages qui traitent de la subversion venant de l'extérieur, de l'assistance directe aux régimes militaires et, à un moindre degré, on estime ou on oublie les dimensions internationales et transnationales du sujet. Ceci reflète la thèse actuellement répandue selon laquelle les pays en voie de développement sont autonomes, que les « élites en voie de modernisation » peuvent donner tout leur sens à leurs décisions et que ces élites ont réellement la possibilité de faire ce qu'elles veulent. Les structures de dépendance qui définissent les choix, la collusion parmi les concentrations d'intérêts à l'intérieur et à l'extérieur et les alliances de classe transnationales sont des facteurs grossièrement sous-estimés dans les études sur les militaires dans chaque société⁴⁴. Dans cette perspective, parler d'une dépolitisation de l'armée en générale à Madagascar, est à ce stade encore « *utopique* ». Cela se manifeste par la dépendance fulgurante de l'armée envers les politiciens au détriment du peuple. Les rapports de force entre les grandes structures du pouvoir présentent un réel danger pour la gendarmerie, dans la mesure où, elle n'est plus maîtresse d'elle-même et aussi, elle ne représenterait plus un garant de la sécurité du citoyen. Beaucoup (simple citoyen, sociétés civiles, associations...) pensent même que les forces armées sont l'une des institutions les plus corrompues du pays et, serait *a contrario* un bloc à l'épanouissement de la société malgache « *Vox populi, Vox dei* » : *La voix du peuple, la Voix de Dieu*.

⁴⁴ VENESSION (P) 2000, « *les relations armées, sociétés en questions* », centre d'étude en sciences sociales de la défense.

A partir de ces données et investigations faites, nous pouvons dire que face à leur devoir et redevabilité, la gendarmerie nationale a vraiment du mal à répondre aux exigences qui lui sont du. Le sens du devoir passe après le vouloir. Le désir politique prend une place considérable au sein même des forces armées si bien qu'elles deviennent à contrario un obstacle aux développements. Ajouter à cela, l'incapacité à assurer l'harmonie sociétale. Cette institution se veut être une référence en matière de sécurité et de défense. Cependant, nous voyons à travers ces résultats d'enquêtes, qu'elle ne participe guère au développement dans la mesure où, il y a un paradoxe profond et manifeste entre leur devoir et leur action. Il est donc crucial, d'apporter des recommandations drastiques liées aux difficultés qu'elle rencontre.

PARTIE 3 : REFLEXIONS PROSPECTIVES

Après avoir déterminé les cadrages théoriques et les conceptualisations (quantitatives et qualitatives), il est fondamental d'apporter des analyses et des apports étroitement enchevêtrés à ces illustrations. Il s'agit ici notamment, des suggestions, enjeux, des recommandations d'ordres internationale que nationale, sur ce que la gendarmerie nationale devrait stricto sensu suivre afin de dégager son utilité, ses rôles dans le cadre du développement en vue de son pragmatisme.

Chapitre 7 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces concernant la gendarmerie nationale.

Au regard de tout ce qui a été sus cités, des rôles, des responsabilités, de la participation du Gendarme dans le développement, il est important de faire état des lieux des, champs d'actions, de retombés de cette institution au niveau de la population malgache.

Parler de la mondialisation des forces armées revient à faire état des nouvelles donnes, des nouveaux contextes, et enjeux de différents domaines de l'institution à étudier. La question de lutte contre le terrorisme est au cœur des débats internationaux au vu des contingences actuelles. L'État malgache doit et devra faire face à divers enjeux .La question de la sécurité du territoire et la défense des zones maritimes sont aussi fondamentales dans le devenir des forces armées. La dépolitisation des forces armées est inéluctable dans la conception de la démocratie en elle-même. L'émergence de nouveaux acteurs pour la défense et la sécurité prennent de plus en plus d'ampleur. La société civile, le citoyen en lui-même devront faire face à ces enjeux de défense et de sécurité.

Section 1 : Apports heuristiques

Le conseil que l'on puisse donner aux forces armées dans un contexte aussi sombre, C'est de se tenir le plus loin possible à l'écart du pouvoir civil, du crime et de la corruption- autrement dit de la vie économique-sauf dans les crises les plus graves. L'Armée sera bien inspiré de ne pas obéir les gens formés à toutes les injonctions, les sommant de faire usage de la force et de se conformer uniquement aux ordres. Les armées telles qu'elles présentent aujourd'hui sont plus dangereuses pour leur propres pays du fait de leur implication et de leur responsabilité aux rouages de la société malgache en général. La question des relations entre les pouvoirs civils et l'institution militaire ne peut être séparée de celle de la politique générale de la défense⁴⁵. Des forces sont aujourd'hui mises en l'œuvre tant au sein de la société (protection sociale) que du pouvoir (certains militaires occupent des postes stratégiques au début le retour de la souveraineté du pays) qui jouent dans le sens d'une privatisation de la puissance militaire. Si l'on veut réellement que l'armée assure la protection plutôt que se tuer, ou de le piller, il pourrait être important de s'attacher à restaurer progressivement le prestige de l'institution militaire ainsi que le principe du non recours à la force. L'Etat Malagasy connaît une situation pratiquement sans précédent dans l'histoire.

⁴⁵ ROUSSEAU (J-J) (1972), *Du contrat social*, Paris, Hachette/Pluriel

Rappelons que la carrière des armes et l'usage de la force ont souvent une immense fascination sur le peuple parfois excessive⁴⁶. Le prestige du métier des armes est aujourd'hui bien terni et reste l'étrange fascination que semble exercer le crime. Sans compter l'aura de la guerre partisane qui est fréquente dans notre pays, il faut aussi que l'armée respecte la légalité et garde toujours l'écart face à un problème politique. Autrement dit, il préconise de garder sa neutralité et de son impartialité face à telles situations telles que l'on vit actuellement à Madagascar. Et l'armée et la gendarmerie devront jouer une véritable médiation pour régler la crise politique.⁴⁷

➤ **Entre démilitarisation du système politique malgache et reprofessionnalisation des forces armées malgaches**

La période de transition démocratique menant vers un nouveau régime qui s'est produite dans l'ensemble du continent africain au cours des années 1990 a mis en évidence le rôle de l'armée. Celle-ci joue un rôle fondamental dans le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Cependant, le retrait des militaires du pouvoir n'implique pas forcément que ces derniers n'exercent plus le pouvoir. La transition a permis dans bien des cas la démocratisation de certains régimes. Derrière cette démocratisation se profile inévitablement la problématique de la neutralisation de l'armée, qui passe par la démilitarisation du pouvoir ainsi que la dépolitisation de l'armée.

La démilitarisation du système politique malgache va de pair avec la dépolitisation de l'armée. Celle-ci a, en effet, durant la Deuxième République, été fortement impliquée dans le monde politique. Cela remonte à la période charnière de 1972. Les promotions ou avancements furent dans leur majorité réalisés sous couvert de desseins politiques. Le pouvoir en place agit de la sorte pour récompenser ses alliés politiques pour services rendus. Les phénomènes de clientélisme, de corruption étaient par conséquent fortement répandus au sein de l'armée malgache. Avec ce système, l'armée malgache devint l'une des plus étoilées au monde. Une telle situation ne pouvait perdurer et nécessita une dépolitisation de l'armée ainsi qu'une démilitarisation du système politique malgache⁴⁸. Celle-ci s'avéra importante, un

⁴⁶ RABENIRAINY (J.), *Les Forces Armées et les crises politiques (1972-2002)*, in *Politique Africaine* N° 86, 2002, pp.86-102.

⁴⁷ TOUCHARD (Laurent), « Pourquoi les armées africaines sont-elles si nulles ? », in *Jeune Afrique* N°2709, Décembre 2012

⁴⁸ RANDRIANARISOA Pierre et Aimé Lalao RAZAFIMAHEFA, « Madagascar d'une République à l'autre 1958-1982 », Tome I, éd papeteries de Madagascar

grand nombre de militaires ont occupé les hauts emplois de l'État. De plus, après une « désinstitutionnalisation » des forces armées malgaches au cours de la II^{ème} République, un des enjeux majeur de la consolidation démocratique est leur reprofessionnalisation.

Les transitions démocratiques ont poussé à la « civilisation » /démilitarisation du pouvoir et la dépolitisation et refocalisations professionnelle des forces armées. Les régimes post-transition (ceux qui tendent vers la démocratie) reposent sur ⁴⁹une séparation formelle, institutionnelle et constitutionnelle des sphères civiles et militaires.⁵⁰

La démilitarisation implique non seulement la civilisation (rendre civil) du personnel dirigeant et le retour à des règles constitutionnelles affirmant le contrôle civil de l'armée. Mais il est également nécessaire qu'un contrôle démocratique puisse s'exercer afin que, l'influence de l'armée sur le politique ne puisse être instrumentalisée politiquement. Et, liée à l'accumulation du capital, et à la recherche de l'hégémonie nationale.

La dépolitisation de l'armée ainsi que la démilitarisation du système politique ont été menées après la chute de la RDM et lors de la mise en place de la Troisième République. La dépolitisation a été initiée par le président Albert Zafy, mais elle a été limitée par le retour au pouvoir de Didier Ratsiraka en 1996. L'avènement de Marc Ravalomanana en 2002 a permis une certaine dépolitisation et mutation des forces armées, mais la démilitarisation du système politique semble avoir un train de retard. De plus, depuis les événements de 2009 nous assistons à une remilitarisation du régime⁵¹.

⁴⁹ DUVAL J Eugène, « étapes de la citoyenneté des militaires » 1789-1998, Paris édition Ecrivain 2000

⁵⁰ Serre G. et Rasoarahona C., 1981, « Organisation militaire et révolution à Madagascar », in, *La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires* Gingembre M., 2010, « *Insurrection militaro-religieuse à Madagascar* », *Alternatives Internationales, Actualités Africaine, la GIRAF*, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/giraf/2010/06/02/insurrection-militaro-religieuse-a-madagascar-2/contemporains>, Paris, le Sycomore, p. 179.

⁵¹ Ramasy Jean

La volonté de dépolitisation de l'armée remonte aux années 1992-93 et se manifesta par, l'adoption du statut particulier des militaires en 1996 et la sortie du *livre blanc de la défense*. Les principaux instigateurs en furent les généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva qui se succédèrent au poste de ministre de la Défense. Cette dépolitisation s'inscrit dans le contexte de la transition démocratique à l'aube des années 1990. Il s'agit d'adapter les forces armées au contexte de l'après-guerre froide ainsi qu'à celui de l'ajustement structurel et de ses conditionnalités : État de droit et bonne gouvernance. Les militaires sont à l'origine de la démilitarisation.

Le système politique fut peu à peu démilitarisé ou « civilisé » si bien qu'au sein du gouvernement, seuls les ministères liés au maintien de l'ordre public, la défense nationale et l'Intérieur, furent occupés par des militaires. Les raisons d'un tel recul des militaires, s'explique d'après Jaona Rabenirainy dans un premier temps par la diabolisation de l'amiral Didier Ratsiraka, et par conséquent de l'institution militaire à travers l'ascension des Forces Vives⁵². Ces dernières, en tant que forces sociales et politiques agissant en dehors de l'État sont à l'origine de l'initiative politique qui a mené à la transition politique. Cette initiative a reçu l'adhésion de la société civile et a conduit les militaires à quitter le pouvoir. Cela s'est ainsi manifesté dans le cas malgache par la dissolution de toutes les institutions exécutives et législatives. Organe majoritairement occupé par des militaires, le Conseil Suprême de la Révolution fut donc dissout. Et dans un second temps, le positionnement adopté par les généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva qui considèrent que les forces armées sont au service de la nation et non d'un régime politique. De plus, ils insistent sur une stricte neutralité de l'armée comme condition *sine qua non* d'une institution militaire stable. La politique de défense fut reconceptualisée et adaptée au nouveau contexte tant international que national. Cette politique fut détaillée dans le *Livre blanc de la défense nationale*. Le souhait premier de cette nouvelle politique de défense fut la rupture dans le rapport des militaires avec le pouvoir et la politique. Tout militaire d'active doit ainsi demander sa mise en disponibilité s'il désire faire de la politique.

La remilitarisation voire la « remartialisation » du corps militaire s'avère donc difficile. La politisation de l'armée est toujours de mise. En effet, les pratiques qui avaient cours durant l'IIème République consistant à nommer des militaires à des postes et des fonctions politiques

⁵² Rabenirainy J., 2002, « Les forces armées et les crises politiques (1972-2002) », *Politique Africaine*, n° 86, Madagascar, les urnes et la rue, Karthala, Paris, p 87

continuent d'exister⁵³. Les militaires étaient devenus des acteurs de la vie politique et les forces armées les moyens de cette politique depuis la mise en place la IIème République et au cours des premières années de la IIIème République. A ce titre, nous pouvons remarquer la présence beaucoup plus importante des militaires au sein des différents gouvernements par exemple. La dépolitisation de l'armée et la démilitarisation de la politique avaient été initiées par le Président Albert Zafy. Dans la composition de ses différents gouvernements, les militaires seront au maximum deux. La dépolitisation semble n'être qu'un vain mot car la distinction entre l'attribution à des militaires des postes relevant de ministères autre que celui de la Défense Nationale et l'interdiction de s'engager politiquement est source d'ambiguïté. Le souhait des généraux Désiré Ramakavelo et Marcel Ranjeva ainsi que les recommandations émises par le *Livre blanc* sur le concept de la défense nationale sont donc réduits à néant. La rupture entre le politique et le militaire est difficilement réalisable.

Lors de l'avènement de Marc Ravalomanana, il fut également prévu de reprendre la dépolitisation. Le refus de l'armée de choisir un camp dans les différentes crises, peut être perçu comme étant le signe d'une avancée des idéaux démocratiques au sein de la société malgache. Cette avancée est également perceptible au sein de l'institution militaire qui s'interroge sur son utilité dans une société telle que Madagascar où la pauvreté constitue un défi majeur et au regard des faibles moyens accordés à l'armée. La dépolitisation de l'armée qui impliquait soit une suppression soit une refonte de forces armées malgaches était cependant mal perçue par les militaires. Ainsi à peine la dépolitisation engagée, vers le début de l'année 2003, les militaires occupent des postes importants au sein de l'institution. En effet, depuis la mise en place du régime de Marc Ravalomanana, les militaires faisaient déjà partie du gouvernement. Ainsi le 1er gouvernement de Jacques Sylla, abrite deux militaires, le ministre de la défense nationale, le général Jules Mamizara, et le Secrétaire d'État à la police nationale, le général Amady Augustin. Les militaires furent présents dans les gouvernements suivants conduits par Jacques Sylla. Marc Ravalomanana comme Didier Ratsiraka, duent s'assurer la fidélité de l'armée. Aussi au sein du second gouvernement du 14 mai 2002, le général de gendarmerie Jules Mamizara, ministre de la Défense Nationale, représente les gendarmes qui ont adhéré à la cause de Marc Ravalomanana, le général Amady Augustin, ministre de la Sécurité Publique fut le représentant de la police, le ministre des Affaires Étrangères, le général de corps d'armée Marcel Ranjeva celui de l'armée de terre et enfin le

⁵³ CADOUX (C.), 1975, « la deuxième république malgache : vers l'édification d'un Etat de type nouveau », *Annuaire des pays de l'océan indien*, vol II p35.

contre-amiral Hyppolite Rarison Ramaroson, Secrétaire d'État chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques représenta les éléments de la marine. La militarisation des institutions fut toujours effective. La présence de l'élite martiale au sein des différentes institutions ne fait que confirmer l'importance du rôle des forces armées malgaches dans la politique. Après la réélection de Marc Ravalomanana en 2006, le même constat peut être établi, des militaires sont présent à différents postes : le général de gendarmerie Charles Rabemananjara en tant que Premier ministre ; le général Marcel Ranjeva ministre des Affaires Étrangères ; le général de division Findrama Sambihiviny premier conseiller à l'Ambassade de Madagascar en Italie⁵⁴.

Face à des armées dés institutionnalisées, des autorités politiques fragiles, la force reste une ressource politique, et les militaires conservent un rôle et un pouvoir qui va bien au-delà des casernes.

Pour que la dépolitisation soit efficace les forces armées doivent se renouveler. Or ce n'est pas le cas à la retraite de nombreux généraux qui va changer la donne. On constate un souci également de réduire leur nombre important et, de rétablir l'équilibre de la pyramide des grades, qui est compensé par la nomination de colonels. A différents postes du ministère de la Défense Nationale. La fermeture temporaire de l'ACMIL dans le but de restreindre la multiplication des officiers est aussi à l'image de cette mesure. Ni aussi, la nomination de colonels ne permet pas à l'armée de faire sa cure de jouvence. Cela s'est illustré notamment par la nomination du général Rivo Hanitra Razafindralambo comme Chef d'État-major général de l'armée. Diverses mesures s'avèrent nécessaires : une réorganisation des forces armées ; la définition d'une loi de programmation militaire qui doit définir les grandes orientations pour les années à venir et d'un concept de défense. En effet, les institutions politiques et militaires doivent redéfinir l'armée et l'adapter aux réalités malgaches, qui devrait notamment la transformer en une force de maintien de l'ordre, et internationales. Cependant la loi de programmation militaire et le nouveau concept de défense se font toujours attendre. Ni le Conseil Supérieur de la Défense Nationale ni le Conseil Militaire pour la Défense Nationale n'ont mis en œuvre leurs travaux. Des assises militaires, intitulées « *la paix des braves* », furent organisées les 27 et 28 mai 2009 afin de réfléchir sur les questions de l'emploi des militaires par les autorités civiles ; l'amélioration des conditions de travail et

⁵⁴ RAMASY (J. F.) 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et de l'île Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, pp. 478-532

du cadre de vie des militaires ; le respect de la hiérarchie et la réconciliation ; la restauration de la discipline ; l'application des règlements ; le renforcement de la cohésion, de la solidarité et de la fraternité. Elles virent la participation des militaires de tous bords. Ces assises aboutirent à des résolutions comme l'élimination de l'emprise de la politique sur les forces armées ; la mise en place d'une institution militaire pour défendre les avantages et orienter la décision des chefs militaires ; la redéfinition des principes d'utilisation des forces armées par les autorités civiles ; la fin de l'immixtion des chefs politiques dans les affaires militaires, etc... La création du CMDN (Commission Militaire de la Défense Nationale) et l'organisation d'assises militaires, montrent une volonté du gouvernement de transition de s'impliquer dans la réconciliation des forces armées et d'y instaurer une discipline. Cependant l'application de ces résolutions ne se sont faites que partiellement. Certaines mesures ont été prises telles que : la remise de 3,2 milliards d'ariary (environ 1,5 millions d'euros) à l'Armée pour éponger les arriérés sur le paiement des indemnités, en juin 2009 ; l'augmentation de 15% des primes de l'Armée, en sus de la hausse de 10% du salaire consentie en janvier 2010 ; l'avancements de grades, notamment chez les colonels et les généraux ; le recul de un an de l'âge de départ à la retraite des militaires, décrété lors du cinquantenaire de l'indépendance en juin 2010. Cela permet d'une part de relever la pension de retraite des militaires, dont le montant repose sur la durée de service, et d'autre part d'offrir à beaucoup la possibilité d'accéder au grade de général en fin de carrière. Ces différentes mesures concernent l'ensemble des forces armées malgaches. Il ne s'agit que de revendications corporatistes. Ces divers acquis expliquent certainement le refus des forces armées dans l'application des Accords de Maputo (août 2009), qui prévoient entre autres la création d'un Comité de réflexion sur la défense et la sécurité nationale⁵⁵. Cet organe composé de huit membres désignés par les quatre mouvances conduirait d'après la hiérarchie militaire à la politisation et la division de l'armée. Consciente de leur poids sur l'échiquier politique, les forces armées lancèrent un avertissement aux signataires de la charte en déclarant que toute tentative de diviser les forces armées ne serait pas tolérée et que des mesures appropriées seraient prises.

Section 2 : Les Forces Armées face aux enjeux pluridimensionnels

Face à un monde en perpétuel évolution, et au dynamisme d'une Institution (G Balandier), il importe de mettre en exergue les facteurs sociaux politiques auxquelles la gendarmerie en elle-même devrait faire face.

⁵⁵ *Accords de Maputo pour la sortie de crise 2009.*

Les militaires face aux innovations technologiques

L'ouvrage que Matthew Evangelista (1988) consacre au développement de nouvelles technologies militaires aux États-Unis et en Union soviétique en est un premier exemple⁵⁶. S'insérant dans une réflexion sur les rapports entre innovation technologique et course aux armements, l'auteur s'emploie à distinguer les facteurs, domestiques ou externes, qui déterminent le développement de certaines technologies militaires. D'autres travaux, tout en se limitant au cas américain, vont pour leur part analyser de manière comparée plusieurs programmes.

Ces travaux comparés vont reprendre en partie les questionnements développés par des recherches s'intéressant aux rapports entre technologie et armement. Dès les années 1970, en effet, des auteurs se sont interrogés sur les rapports entre course aux armements et développement technologique. Aux interprétations réalistes qui faisaient de cette course le résultat des choix raisonnés adoptés par les gouvernements, ces auteurs ont opposé l'idée d'un progrès technologique comme variable indépendante. Un « *déterminisme technologique* » pèserait sur les choix faits en matière d'armement, qui résulterait d'un développement autonome de la science, trouvant de manière mécanique ses traductions dans les technologies militaires. Dans cette perspective, l'acquisition d'armes nucléaires de plus en plus puissantes, précises et rapides, découlerait beaucoup plus de cette course en avant technologique que des nécessités stratégiques constatées par les militaires et les politiques.

Cette thèse a d'abord été nuancée par des auteurs insistant sur la nécessité de « sociologiser » l'analyse de ces technologies, en mettant l'accent sur le poids des organisations et des groupes sociaux associés à leur production. Cette nouvelle approche va s'insérer dans une réflexion très critique sur la politique de défense américaine, qui n'est pas sans parenté avec les débats sur le complexe militaro-industriel. Dans un ouvrage intitulé *The baroque arsenal* (1984), Mary Kaldor émet ainsi un jugement très négatif sur les capacités militaires des États-Unis. À ses yeux, la défaite au Vietnam, l'arrivée au pouvoir des islamistes en Iran en 1979 et la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran constituent autant de preuve de l'échec des politiques étrangère et de défense américaines. Dans cette perspective, la relance de la course aux armements au début des années 1980 et l'investissement de crédits supplémentaires dans la mise au point d'équipements plus sophistiqués et plus puissants lui apparaissent comme de nouvelles erreurs⁵⁷. L'auteur dénonce d'abord la ponction qu'opèrent ces nouveaux programmes sur les ressources économiques du pays, contestant les retombées

⁵⁶ MATTHEW (E.), 1988 « *Technologies militaires et nouvelles donnes* » USA et URSS

⁵⁷ Mary Kaldor, *The baroque arsenal* (1984),

positives pour l'économie trop volontiers attribuées à l'industrie d'armement. Mais elle montre surtout que ces nouvelles technologies n'assurent pas la réalisation des objectifs militaires que s'affectent les États-Unis⁵⁸. Sur ce point, la défaite au Vietnam lui apparaît comme l'exemple par excellence du décalage qui n'a cessé de croître entre les besoins opérationnels des militaires et la sophistication toujours plus poussée des matériels qui leur sont fournis. L'origine de ce décalage réside selon elle dans l'institutionnalisation de structures de recherche et développement, dont la survie des acteurs, sur le plan professionnel et économique, dépend de la démonstration de leurs compétences et savoir-faire. Dès lors, on assiste d'après Mary Kaldor à une « course en avant » technologique (« *follow on system* »), dont la seule raison d'être est la défense des intérêts de ces scientifiques et techniciens. Plus que les technologies, ce sont donc les ingénieurs et les techniciens qui apparaissent « hors de contrôle ».

La thèse du déterminisme technologique a également été remise en cause par les apports de la sociologie des sciences. La sociologie historique des systèmes de guidage des missiles balistiques américains réalisée par D. Mc Kenzie (1990) en est l'illustration la plus marquante. Contestant la focalisation excessive de l'approche des « *bureaucratic politics* » sur le moment de la décision et les marchandages entre acteurs organisationnels, l'auteur se propose de comprendre le guidage des missiles nucléaires américains comme un « produit historique et une construction sociale ». Revenant à la fois sur l'essor des techniques de navigation et de guidage au XIX^e siècle et sur le développement de l'arsenal balistique des États-Unis. A partir des années 1960, il entend montrer que la mise au point de missiles de plus en plus précis n'est ni la conséquence naturelle et inévitable du progrès technologique, ni l'expression d'un choix délibéré du gouvernement. Elle résulte au contraire d'un processus complexe de collaboration et de conflit entre différents acteurs sociaux, comprenant des scientifiques, des laboratoires, des firmes industrielles, des chefs politiques et militaires⁵⁹. C'est au travers de l'interaction entre ces différents acteurs que l'extrême précision des missiles a progressivement été définie comme un objectif politiquement souhaitable, alors que d'autres voies, mettant plutôt l'accent sur la fiabilité et la rentabilité du guidage, étaient envisageables. D. Mc Kenzie, tout comme G. Spinardi (1994) dans l'ouvrage qu'il consacre aux missiles balistiques de l'*US Navy* quelques années plus tard, s'attache donc à reconstituer

⁵⁸ Hauge W. 2005, « *Past and Present Political Crises : Resilience Of Pro-Peace Structures And Cultural Characteristics* », A Report for the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the Norwegian Agency for Development Cooperation, International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), p. 15.

⁵⁹ Hermet G., 2001, « *Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est* », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 2, pp. 267-269

les réseaux sociotechniques qui pèsent sur l'adoption d'un certain nombre d'alternatives qui sont à la fois technologiques mais aussi stratégiques. La raison d'être de ces derniers travaux est davantage de comprendre les logiques de l'innovation technologique que celles des politiques de défense. Elles en éclairent cependant des aspects intéressants. D. Mc Kenzie n'est pas aussi critique que Mary Kaldor vis-à-vis des performances des armements produits dans les conditions qu'il décrit. Le relativisme scientifique qui fonde sa démarche le conduit à affirmer que les déterminants sociaux qui pèsent sur l'activité scientifique ne sont pas forcément une entrave à la production de la connaissance et un danger pour l'efficacité et la performance des technologies qui en sont issues. Si aucun savoir scientifique ou technique ne bénéficie d'une garantie absolue, son propos est plutôt de comprendre pourquoi certains de ces savoirs vont être mis en cause par les acteurs sociaux (Mc Kenzie, 1990, p. 10). Les travaux de D. Mc Kenzie et G. Spinardi montrent ainsi que la technologie n'est pas un simple outil au service des militaires ou des politiques, mais qu'elle n'est pas non plus une ressource dont seuls les scientifiques auraient le monopole.

L'approche décisionnelle qui inspire les différents travaux qui ont été consacrés aux politiques de défense et d'armement offre donc une masse d'informations empiriques importante sur les places tenues par les militaires et les autres acteurs politico-administratifs associés à leur définition. Ces recherches ont également permis de relativiser l'influence de ces militaires dans ces processus et le défi qu'elle pouvait représenter pour la suprématie revendiquée par les dirigeants civils. Pourtant, elles ne répondent qu'imparfaitement au projet qui consiste à essayer de caractériser la nature des relations entre militaires et gouvernants civils dans les régimes démocratiques. D'abord du fait de la faible portée cumulative de ces recherches, qui n'en facilite guère la synthèse. On a vu qu'il s'agissait là d'un reproche qui leur a fréquemment été fait. Mais surtout, en raison du peu d'attention qu'ils accordent aux spécificités des militaires en tant qu'acteurs des politiques de défense. Le rôle de ces derniers est en effet volontiers confondu avec celui tenu par les différents services de l'État dans le cadre de la fabrication des politiques publiques. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause *a priori* la pertinence de ce constat général : la spécificité des relations des militaires avec les dirigeants civils, par rapport à celles que ces derniers entretiennent avec d'autres types d'agents de l'État, est plus une hypothèse à tester qu'un postulat de départ. Le parti pris de ces travaux, consistant à rechercher « qui décide ? » en matière de politiques de défense, n'en favorise pourtant pas le traitement. En l'occurrence, une attention soutenue pour les représentations, produites par les différents acteurs, de la répartition des rôles entre les uns et les autres apparaît d'autant plus comme un impératif. Dans cette perspective, les recherches

qui se sont plus récemment intéressées aux facteurs politiques de ces relations civils-militaires fournissent des éléments de réflexion. Et c'est dans ce contexte que les forces armées malgaches sont remis en question, face à des conjonctures liées aux NTICS et à la Mondialisation.

Les instruments du contrôle politique des militaires

En la matière, les innovations majeures ont été introduites par des auteurs tentant de mettre en œuvre des approches inspirées par les théories du choix rationnel en matière de politique publique. S'appuyant sur une critique de l'approche de cette question par S. P. Huntington et M. Janowitz, ils insistent sur les stratégies des acteurs civils et militaires et sur les dispositifs institutionnels qui encadrent leurs relations.

Un premier exemple est constitué par l'ouvrage que Deborah D. Avant a consacré au problème du changement dans les politiques militaires (1994), à partir d'une analyse des modalités d'évolution des doctrines américaines et britanniques. L'auteur y remet en cause l'idée selon laquelle les organisations militaires seraient vouées à l'immobilisme, y compris lorsqu'elles sont confrontées à une menace inédite ou mouvante, l'innovation ne pouvant être l'œuvre que des acteurs politiques. Deborah D, souligne l'inadéquation de cette interprétation avec les observations empiriques qu'elle a pu faire. Elle se prononce plutôt pour un modèle institutionnel de relations civiles militaires, inspiré par l'école de l'institutionnalisme des choix rationnels développé par ailleurs en science politique⁶⁰. Pour Deborah D, les relations civils-militaires reposent sur une double relation de délégation, celle des gouvernants qui confient aux militaires le soin de défendre la nation, mais aussi celle des électeurs qui confient aux gouvernants la direction de cette nation. Dans cette perspective, il ne lui apparaît pas pertinent d'accorder d'emblée un plus grand réalisme à l'un ou à l'autre des protagonistes. De même que les militaires sont susceptibles d'éluder les demandes des gouvernants pour préserver leurs intérêts, les gouvernants vont parfois se soustraire aux obligations que leur impose la défense de la nation pour mieux assurer leur réélection. Pour elle, il est donc possible d'identifier une structure de délégation, caractéristique des relations civils-militaires dans un pays, où, chacun des protagonistes va définir des stratégies en fonction des anticipations qu'il peut faire des comportements adoptés par les autres acteurs, concurrents ou partenaires. Dans cette idéologie, les capacités de changement des organisations militaires sont dépendantes des incitations produites par cette structure, qui pèsent sur les stratégies

⁶⁰ VIGNY (A.), 2006, «*Servitude et Grandeurs militaires* », Coll. Gallia.

adoptées par les uns et les autres. Les relations civiles militaires sont assimilables aux autres formes de délégation. Dès lors, l'enjeu majeur est, pour elle, de mettre en évidence l'impact du contexte international ou des caractéristiques d'un système politique donné sur la structure de délégation qui englobe civils et militaires.

Cette approche en termes de choix rationnels a été reprise plus récemment par Peter D. Feaver dans le cadre des travaux qu'il a consacrés à différents aspects du contrôle civil des militaires aux États-Unis (Feaver, 1992, 1996, 1999, 2003). Son originalité est de prendre la notion de contrôle dans son sens le plus littéral : ce qui intéresse P. D. Feaver, ce sont les dispositifs institutionnels et politiques qui définissent la répartition des tâches, les moyens de pression réciproques entre civils et militaires et les facteurs qui en définissent l'efficacité, ou l'inefficacité, à des moments ou dans des contextes différents. De manière symptomatique, ses premières recherches sur la question sont ainsi consacrées au contrôle civil des armes nucléaires aux États-Unis. Aux catégories traditionnelles de contrôle objectif et subjectif des militaires, il oppose les notions de contrôle « délégatif » (« *delegative* ») et « affirmatif » (« *assertive* »). La première désigne une formule de contrôle assimilable au contrôle objectif d'Huntington, reposant sur la maximisation du professionnalisme des militaires et postulant une délimitation claire entre sphère civile et militaire. Le contrôle affirmatif renvoie en revanche à une volonté des civils de ne pas laisser aux militaires le monopole de la décision dans leur sphère de compétence, y compris en matière opérationnelle. Le cas de l'armement nucléaire en est une bonne illustration, du fait des prétentions des civils à décider des conditions de sa mise en œuvre, mais aussi de ses conditions de stockage, du choix des cibles, etc. L'auteur montre que les modalités de contrôle mises en place en la matière reposent sur un dilemme. En effet, il s'agit d'armes qui doivent être suffisamment faciles à utiliser pour être toujours à la disposition du pouvoir politique, tout en excluant le risque d'un usage incontrôlé par des militaires ou des acteurs extérieurs au gouvernement. Pour Peter D. Feaver, le contrôle affirmatif suppose donc qu'aucune répartition des tâches entre civils et militaires ne va de soi, et que le conflit et l'instabilité sont inhérents aux relations civils-militaires. Pour l'auteur, ces relations sont dominées par les tentatives des militaires de se soustraire aux interventions des gouvernants civils⁶¹ et par celles des civils de limiter au maximum la marge de manœuvre des militaires dans la gestion de cet arsenal spécifique (Feaver, 1992, p. 9). Le contrôle affirmatif est donc, selon lui, une forme de contrôle qui prend place dans un

⁶¹ D. Feaver, *des devoirs de contrôles civil militaires* 1992

continuum dont les deux pôles sont constitués par les contrôles objectif et subjectif décrits par S. P. Huntington.

Pour l'auteur, les relations civils-militaires obéissent donc à des modèles qui résultent d'un équilibre, pragmatique plus que normatif, entre les stratégies forcément opposées qui animent civils et militaires. Dès lors, elles relèvent, selon lui, des rapports principal/agent mis en évidence par ailleurs par la micro-économie ou par l'analyse des politiques publiques. Dans cette perspective, analyser les relations civils-militaires revient à examiner les facteurs qui déterminent les choix du principal en ce qui concerne le degré de délégation et les modalités de contrôle qu'il met en œuvre, mais aussi les anticipations et les stratégies par lesquelles les militaires tentent de se soustraire à ce contrôle (Feaver, 1996). En reprenant l'évolution de ces relations civiles militaires aux États-Unis pendant et après la guerre froide, Peter D. Feaver montre qu'elles renvoient à six modèles différents. L'orientation vers l'un ou l'autre de ces modèles est déterminée, selon lui, par trois types de variables : le coût du contrôle, les divergences plus ou moins marquées entre les préférences des civils et des militaires en matière de politique de défense, et les risques de sanction pour d'éventuels manquements à leurs obligations. Dans l'un de ses ouvrages les plus récents, l'auteur explique ainsi que la crise des relations civils-militaires, réputée caractériser les États-Unis depuis la fin de la guerre froide, résulte d'un accroissement du décalage entre les préférences des civils et des militaires, mais aussi d'un déclin du coût des mesures de contrôle des militaires et de la probabilité d'être sanctionnés pour ces derniers. Dans cette perspective, à partir de la présidence de Bill Clinton, on assisterait au passage d'un modèle caractérisé par un contrôle intrusif, et des militaires dévoués, à une situation où les incitations à se soustraire aux injonctions des gouvernants sont plus fortes pour les militaires. La crise résulterait de ce découplage (Feaver, 2003, p. 180).

L'accent que ces différents travaux mettent sur les déterminants politiques des relations civils-militaires, apparaît comme leur principal atout pour éclairer les formes spécifiques de celles-ci dans le cadre des démocraties contemporaines. Par ailleurs, ces recherches soulignent la plasticité des rôles militaires et politiques et leur perméabilité aux définitions qu'en produisent les différents acteurs politiques et sociaux engagés par ailleurs dans la compétition pour la conquête ou l'exercice du pouvoir. Ces auteurs rendent donc possible une analyse plus fouillée des liens existant entre les caractéristiques d'un système politique, des acteurs qui y sont impliqués, et les configurations qu'y prennent les relations civils-militaires. Pour autant, ils présentent également un certain nombre de limites. La première concerne la place accordée

au thème de la crise des relations civils-militaires. Cette thématique est inspirée par la situation des États-Unis, où les conflits ouverts entre politiques et militaires ont été récurrents depuis quelques années. Même si certains de ces auteurs s'en défendent, comme P. D. Feaver, le risque est grand de faire de cette « crise » un critère d'évaluation des relations civils-militaires. Un tel parti pris apparaît mal adapté pour aborder la situation de pays comme les démocraties contemporaines d'Europe occidentale, où les relations civils militaires apparaissent beaucoup moins conflictuelles, au moins publiquement. Dans ce dernier cas, des relations civils-militaires « pacifiées » apparaissent plus volontiers comme la règle. La deuxième limite de ces travaux découle de ce premier constat. On peut en effet se demander si mettre l'accent sur la dimension politique des relations civils-militaires doit forcément conduire à privilégier une attention pour les seules interactions entre élites militaires et dirigeants politiques civils. Au sein des démocraties contemporaines, en effet, des dynamiques politiques sont à l'œuvre, qui va au-delà de ces seules interactions. Madagascar dans cet engrenage, doit aussi faire état de control civil militaire. Nous voyons dans ce modèle américain, que les forces armées ne peuvent exister que si elles sont aux services du peuple. C'est à juste titre que ce dernier se doit ipso facto de veiller à ce que les forces armées prennent leur travail au sérieux. Et, de veiller aux éventuels abus de pouvoir, actes macabres faites par ces dernières.

Chapitre 8 : Analyse prospective

C'est dans ce chapitre que nous allons voir les actions qui doivent être mené en vue d'améliorer la gendarmerie nationale (Forces armée), dans leurs organisations, leurs missions, mais aussi dans leur notoriété en elle-même.

Section 1 : De nouvelles donnes

La façon qu'a Claude Welche de traiter de l'éloignement des militaires de la politique africaine⁶² tente, de façon significative, de soulever de nouvelles questions. Tandis que des analyses rigoureuses de l'engagement politique des militaires, y compris l'intervention armée, ont été entreprises dans plusieurs parties du monde, l'envers (c'est-à-dire leur retrait de la politique) est un sujet largement ignoré. Bien que trois régimes militaires d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Ghana et la Sierra Leone) se soient volontairement retirés en faveur d'un pouvoir civil, ces cas sont des exceptions et non la règle générale. C'est aussi extraordinaire que de voir des soldats obligés de passer le pouvoir à des civils, même pour peu de temps (Soudan), que de décider d'aller aux urnes (Congo- Kinshasa et Haute- Volta). Il est peu probable que les officiers abandonnent volontairement ou non des positions de force de la vie politique sauf dans des circonstances inhabituelles. Cependant, le départ des militaires peut être la conséquence d'un conflit à l'intérieur de l'armée et d'une pression grandissante des civils pour un retour dans les casernes, l'allégement des conditions qui, à l'origine, poussaient à l'intervention, le transfert délibéré des postes gouvernementaux aux civils, et la chute complète du régime militaire.

Dans son ouvrage sur les militaires en dehors des pratiques politiques, Claude Welche ajoute que le rétablissement du pouvoir civil est un processus plutôt qu'un événement voulu. La prédominance des civils ou leur subordination engendre de nombreux rapports avec les militaires allant de la simple influence de ces derniers, à leur participation ou à leur pouvoir direct.

« Travaillant sur l'Afrique de l'Est, il a commencé à s'intéresser aux cas de rétablissement du pouvoir civil qui pourraient offrir des parallèles pertinents pour l'expérience ougandaise ». Son étude de la politique ougandaise traite des questions suivantes : Que peut-on apprendre des cas de soumission militaire après des coups d'Etat ? Doit-on tirer des leçons des situations où les civils reprennent le pouvoir politique ?

⁶² Claude Welche, « les militaires en dehors des pratiques politiques, revue de presse ougandaise » 1992

A cet égard, l'analyse faite par Huntington de la création d'institutions politiques par les généraux est intéressante. Huntington admet que l'institutionnalisation faite par les militaires marque la fin du cycle prétorien : « Le Mexique et la Turquie sont deux exemples remarquables où les partis sont sortis du sein de l'armée, où les généraux hommes politiques ont créé une armée politique et où les partis politiques ont mis fin aux généraux - hommes politiques ». Bien qu'il note que la complexité des forces sociales peut rendre leur tâche impossible, Huntington ajoute : « Dans les pays moins complexes et moins développés, les militaires peuvent cependant jouer un rôle constructif s'ils acceptent de suivre le modèle kémaliste ». Bien que les expériences mexicaines et turques de développement soient instructives, à certains égards, pour les pays contemporains du Tiers Monde, elles présentent cependant deux différences essentielles. La première est l'époque. Comparés à beaucoup de pays africains et à d'autres zones à bas revenus, le Mexique et la Turquie ne sont pas de nouvelles entités ayant gagné leur indépendance politique dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Quand, en Turquie, le général Mustapha Kemal est arrivé au pouvoir, au début de la deuxième décennie du siècle, il assumait la charge du commandement d'un Etat dont l'identité (bien que territorialement redéfinie) remontait à plus de six cents ans. Le deuxième signe distinctif concerne les structures sociales. Bien qu'au début du XX^e siècle le Mexique et la Turquie aient dû lutter contre l'expansion coloniale, les techniques de domination n'étaient pas alors aussi avancées qu'à la phase actuelle de concentration industrielle et de monopolisation par les entreprises multinationales. En général, c'est pour cette raison, entre autres, que les disparités sociales étaient moins marquées dans la première partie du XX^e siècle qu'elles ne le sont de nos jours dans plusieurs pays du Tiers Monde.

L'examen des diverses situations historiques permet des interprétations diverses ; on ne sait si c'est l'identification à la classe ou la fidélité au « corps » qui domine chez les militaires. Dans un contexte donné, l'affiliation à une classe dépasse-t-elle la conscience du « corps » ? Ou cette conscience est-elle capable de franchir les positions sociales. A titre d'illustration, concluant sur les exemples latino-américains, José Nun suggère que la classe moyenne pousse les militaires à intervenir en son nom⁶³.

L'argument est que la classe moyenne toute seule manque souvent de puissance politique et de moyens pour protéger ses propres intérêts.

D'où Nun admet que, la pression des civils s'exerce sur les militaires jusqu'à ce que les forces armées saisissent enfin le pouvoir. De même, faisant référence à l'Ouganda, Michael Lofchie

⁶³ José Nun, « *de la participation militaire aux attributions sociales colombiennes* »

cherche à expliquer l'intervention armée sur la base des intérêts de classes⁶⁴. Refusant une explication unie causale, Lofchie prétend que la motivation pécuniaire était primordiale. Il maintient que la première tentative du Président Obote pour introduire le socialisme a mis en danger les intérêts des militaires et de là a précipité la prise du pouvoir.

L'argumentation précédente suggère trois conclusions ainsi résumées :

- Les rôles politiques manifestes des membres des forces armées sont liés à l'économie politique du développement et du sous-développement ;
- Les modèles des relations entre les civils et les militaires dans les pays à bas revenus illustrent le développement inégal, l'impact essentiel des économies étrangères et l'étendue de leur pénétration industrielle ;
- Imaginer des stratégies pour réaliser ou relever le pouvoir civil, c'est se préoccuper des problèmes de structure sociale. Dans la mesure où, les militaires politiques s'opposent rarement aux intérêts de classe et du « corps », on ne peut espérer que les gouvernements civils contrôlent les formations socio-économiques dominantes. Les liens entre les régimes militaires et la dépendance industrielle suggèrent la stabilisation continue à court terme des régimes, dans lesquels les militaires jouent un rôle politique majeur. Ils présagent aussi le Développement de nouvelles juntes conduites ou dominées par des hommes en uniforme.

Section 2 : Pour ce qui en est du cas purement malgache :

La Gendarmerie reste très présente sur le territoire et garde son caractère militaire dans l'esprit de la population et, peut-être un relais précieux tout particulièrement dans les « déserts militaires ».

- Coordonner avec la gendarmerie le rôle social de rayonnement des armées, d'information et d'aide au recrutement, le lui confier là où elle est seule présente.
- informer sur les possibilités des armées en matière d'accueil et de
- formation, en accentuant l'action des associations et des ONG, en intégrant les scolaires et les universitaires, et en s'appuyant dans toute la mesure du possible sur les référents Défense de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

Une réflexion sur la politique en Afrique ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la militarisation de l'État. Les forces armées africaines et malgaches ont été un acteur politique au lendemain des indépendances. Ainsi, Madagascar a été pendant plus de vingt ans gouverné par des militaires. L'institution militaire semble faire preuve d'une neutralité nonchalante garante de la stabilité politique. Cependant cette neutralité ne peut pas être absolue aussi bien

⁶⁴ Michael lofchie, *militarisme et classes sociales*, 1996, édition Minuit

en Afrique que dans les démocraties occidentales. Afin que la neutralité politique de l'armée soit réellement effective, la démilitarisation du pouvoir politique doit être réalisée, car le retrait du personnel militaire de l'exercice direct du pouvoir politique exécutif et la subordination de *l'institution militaire aux décisions civiles ne suffisent pas à assurer cette neutralité politique*. Ce retrait s'est réalisé à travers la troisième vague de démocratisation. Cependant la transition va là où vont les militaires. Derrière cette démocratisation se profile inévitablement la problématique de la neutralisation de l'armée qui passe par la démilitarisation du pouvoir politique ainsi que la dépolitisation de l'armée⁶⁵. Car les régimes post-transition qui tendent vers la démocratie doivent reposer sur une séparation formelle, institutionnelle et constitutionnelle des sphères civiles et militaires. Quant à la consolidation de ces régimes, elle ne pourra être patente que si l'armée et les appareils sécuritaires sont placés sous une forme de contrôle démocratique. Le désengagement politique qui a été rendu possible par la transition politique et le changement de régime semble remis en cause à l'heure actuelle où nous constatons un retour du prétorianisme comme peuvent l'attester le cas de la Mauritanie, de la Guinée, du Niger ou encore de Madagascar⁶⁶. Par conséquent, la démilitarisation du politique et la dépolitisation mais aussi la reprofessionnalisation de l'armée s'imposent. Au cours de son histoire, l'institution militaire malgache semble faire preuve d'une neutralité nonchalante garante de la stabilité politique. Afin que la neutralité politique de l'armée soit réellement effective, la démilitarisation du pouvoir doit être réalisée. Le retrait du personnel militaire de l'exercice direct du pouvoir politique exécutif et la subordination de l'institution militaire aux décisions civiles ne suffisent pas à assurer cette neutralité politique.

Le système politique s'est de nouveau militarisé et qu'en plus des ministères liés au maintien de l'ordre public d'autres ministères échoient aux forces armées. Ce qui n'était pas le cas au moment de la transition en 1991. Cela s'explique par leur rôle dans la mise en place de l'actuel régime. De plus contrairement à 1991, la société civile n'a pu investir le champ politique comme elle le désirait et n'a pu être à l'origine de l'initiative politique ayant conduit à la transition politique. L'institution militaire n'étant face à aucun contre-pouvoir refuse d'abandonner le pouvoir⁶⁷.

⁶⁵ *L'armée malgache comprend en 1972, 3 500 militaires des trois armes, 4 000 gendarmes et 1 500 membres du service civique. Voir Chaigneau P., 1986, op. cit, p. 48.*

⁶⁶ *-INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Guinée : Réformer l'Armée », in Rapport Afrique n° 164, septembre 2010, 39p*

⁶⁷ *KMF-CNOE & NOVA STELLA en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « Qu'est-ce que la démocratie ? », Septembre 2008.*

Dans un tel contexte, une loi de programmation militaire ainsi qu'un concept de défense s'avèrent nécessaire dans le but de professionnaliser les forces armées malgaches. Cela devra s'accompagner d'une dépolitisation de l'institution militaire. Cette mesure implique la revalorisation du statut des militaires, c'est-à-dire qu'il convient de les doter de matériels adéquats à leurs missions, de leur garantir une rémunération décente et d'encourager la neutralité politique de ses membres car comme l'évoque T. Vanhanen, la démocratie dépend de la redistribution des ressources: plus les ressources sont largement distribuées, plus on tend vers le multipartisme et moins la force est nécessaire pour protéger ceux qui y ont accès. De plus, "Democracy is not, and can never be, a matter of weakening the state.... The state in Africa needs to become both leaner and stronger in order to carry out successfully its development tasks"⁶⁸. "La démocratie n'est pas et ne devrait jamais être un problème qui pourrait rendre faible un pays, les pays en Afrique ont besoin de tirer des leçons de leur erreur, et de celles des autres dans le but d'assurer la question de leur développement. Les propos d'Ake peuvent aussi s'appliquer à l'institution militaire. Le contrôle de cette dernière ne doit plus être un contrôle civil mais plutôt un contrôle démocratique"⁶⁹. Et enfin le facteur temps ainsi que le contexte institutionnel et socio-politique sont des données importantes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'armée.

L'institution militaire comme les différents acteurs politiques (partis politiques, société civiles,...) ont un rôle à jouer dans la mise en place et le renforcement de la démocratie. Tous ces acteurs par leurs divers actes permettent soit son implémentation, soit son échec, soit ils tentent d'en limiter les effets. Dans la perspective d'un échec ou d'une limitation de la démocratie, le rôle des acteurs non traditionnels (société civile, médias, religion, armée,...) s'avère capital dans la mesure où, ces derniers feront en sorte de militer en faveur de son implémentation. De plus, ils feront en sorte de la renforcer.

⁶⁸ Vanhanen T., 1982, "Militarization contra Democratization", in Huldt B. et Lejins A., (eds.), *Militarism and Militarization*, Stockholm, Swedish Institute of International Affairs, VII World Conference on Future Studies, p. 21-35.

⁶⁹ General Sir John Winthrop Hackett, "The military in the service of the state", in *Soldiers and Statement*, US Air Force Academy, Washington, 1973.

Paragraphe 1 : Les principes du contrôle démocratique des Forces Armées.

Le contrôle démocratique des Forces Armées garantit le respect de la prépotence politique⁷⁰ des autorités civiles élues légalement. Il assure la sauvegarde de l'État de droit et les droits humains, et responsabilise l'État face aux engagements de l'Armée dans l'accomplissement des objectifs politiques du pays. Aussi, grâce à ce concept, il y a de fortes chances que l'Armée en tant que dernier rempart des peuples ne soit plus déviée à des buts politiques et reçoive la confiance de la population.

Pour le cas de Madagascar, on assiste au caractère marginal et à l'instrumentalisation de la société civile, l'absence de concept de défense, l'irréversibilité de l'Armée dans sa mission classique et surtout le népotisme au sein de l'État.

Ces faits pourraient devenir un obstacle dans l'exercice de ce contrôle. Des mécanismes doivent être observés dans l'application d'un véritable contrôle démocratique dont l'existence d'un cadre juridique clair définissant les missions et les rôles attribués aux militaires, la création de mécanismes institutionnels garantissant, le respect de la primauté du droit et permettant la mise en place des audits dans les rangs de l'Armée. Et enfin, l'assimilation de mesures éducatives assurant la nouvelle culture de défense ; et de sécurité sur la coopération civilo-militaire et la formation du personnel.

Paragraphe 2 : Les caractéristiques du contrôle démocratique des Forces Armées.

Le contrôle des Forces Armées exige une certaine particularité pour son efficacité et une certaine compréhension des affaires militaires à défaut de compétences directes. Ces éléments proposés demandent du temps et de l'assiduité du côté des civils et des militaires. Tels sont ces éléments :

-Le contrôle civil, c'est-à-dire le pouvoir civil en place définit et approuve les politiques militaires. Seulement, la définition des stratégies d'opération à mener dans l'accomplissement des missions revient aux Forces Armées.

-La gouvernance démocratique s'explique par le contrôle des actions des militaires par les institutions de l'État ainsi que, la société civile forte et les médias indépendants pour que la transparence des actions et actions de l'Armée soit explicite.

⁷⁰ Une connotation de la politique qui est le respect de la pratique politique par la mise en application de la démocratie en elle-même. Dans notre étude, il est mis en exergue par ce contrôle démocratique des forces armées.

-L'expertise civile ou le savoir-faire civil dans la gestion et le contrôle du secteur de la défense doit rimer avec l'expertise professionnelle des militaires dans la conduite d'une opération.

-La non-ingérence dans la politique intérieure.

Celle-ci concerne non seulement l'Armée en tant qu'institution mais aussi les chefs militaires à titre individuel sur la politique intérieure.

-La neutralité idéologique, c'est-à-dire l'Armée doit respecter les missions qui lui sont dévolues dans la Constitution du pays ainsi que les différents lois et textes en vigueur.

-La contribution à l'économie nationale, c'est à- dire la participation de l'Armée au développement économique du pays doit être effective et réelle. Bien que la dimension des Forces Armées soit étroitement liée aux capacités économiques du pays, elles doivent être en mesure de participer activement à l'œuvre de développement économique et social.

-La chaîne de commandement efficace renforce le professionnalisme au sein de l'Armée afin qu'elle puisse rendre compte à la société.

-Les droits du personnel militaire doivent être respectés pour éviter toute forme de favoritisme ainsi que pour honorer l'unité et la cohésion de l'Armée⁷¹.

Paragraphe 3 : Les Acteurs du contrôle démocratique des Forces Armées et leurs rôles.

Les acteurs qui contribuent à l'exercice de ce contrôle sont représentés exclusivement par :

-Le pouvoir législatif, qui assure la légalité et la légitimité des actions menées par les militaires dans leurs missions. Pour ce faire, le parlement définit les orientations politiques fondamentales de l'Armée, adopte la Constitution, les lois et contrôle le budget à travers le contrôle des dépenses publiques, tout en favorisant les débats.

-Le pouvoir exécutif garantit l'efficacité et l'efficience de l'Armée dans son engagement. Il formule et met en œuvre les politiques de défense et de sécurité nationale, assure la gestion de la planification des Forces Armées et contrôle ses finances.

-Le pouvoir judiciaire est responsable de la mise en place de l'Etat de droit et assure le respect des droits humains. Par exemple, il mène des enquêtes et résout les plaintes déposées par les citoyens.

-Les médias et la société civile assurent la formation et la sensibilisation de la population sur les missions de l'Armée, formulent la politique de défense et de sécurité et favorisent le débat public pour faire valoir la transparence ainsi que le renforcement des capacités des citoyens.

⁷¹ MADAGASCAR : sortir du cycle des crises, in Rapport Afrique n° 156, mars 2010, 46p.

-Les forces Armées elles-mêmes doivent faire un contrôle interne et protéger les droits humains pour promouvoir leur neutralité et leur professionnalisme.

Paragraphe 4 : Devoir de l'Armée envers la société

En prenant conscience de la noblesse de leurs devoirs, les militaires ont essayé ce derniers temps de trouver une issue pour réparer les défaillances qui pèsent sur leur système depuis 1972. Citons à titre d'exemple l'organisation d'Assises Nationales Militaires baptisées « la paix des braves » qui s'est déroulée le 27 et 28 mai 2009 au Centre de Conférence Internationale d'Ivato. Lors de ces Assises militaires, des actions visant à redresser les liés aux constats mentionnés dans la première partie de cet article ont été débattues,, pour ne citer que le rétablissement du le respect de la hiérarchie au sein des Forces Armées ; la restauration de la discipline et l'application des règlements au sein de la société militaire ; le renforcement de la cohésion, la solidarité et la fraternité des éléments des Forces Armées ; l'amélioration du cadre de vie des militaires ; la redéfinition des principes d'utilisation des Forces Armées par les autorités civiles ; et l'amélioration des relations civilo-militaires.

Outre ces Assises, le Ministère des Forces Armées a aussi publié un « *code de conduite* » contraignant ses éléments à agir selon les normes de la démocratie et dans l'esprit républicain. Les points clés cités dans ce code sont axés sur les principes généraux qui guident le militaire dans l'accomplissement de ses devoirs ; les attitudes et comportements ; les attitudes et comportements envers les agents des autres administrations ; les attitudes et comportements envers la population ; les attitudes et comportements en temps de conflits armés ; le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme⁷².

➤ **Le concept de défense**

La politique de développement consiste à vaincre la pauvreté et à parvenir à un développement durable, harmonieux et équilibré du pays dans un contexte de libéralisation et de démocratie. La politique de défense doit être insérée dans ce document et doit refléter la doctrine d'emploi des Forces Armées⁷³.

⁷² Du Comité de Réflexion sur la Défense et la Sécurité Nationales (CRDSN), article 22 : « Il est créé un organe consultatif sur les questions de défense et de sécurité, le Comité de Réflexion sur la Défense et la Sécurité Nationales (CRDSN). Le CRDSN est chargé de mener une réflexion sur les questions de défense et de sécurité nationales, en particulier les voies et moyens de renforcer la cohésion et la discipline au sein des forces armées et de sécurité afin de construire une armée républicaine au service de la Nation. Il est composé de 8 membres désignés par les mouvances politiques (2 représentants par mouvance) »2009..

⁷³ GERMANO (D.), 1994, « ONG et forces armées »

Projet politique qui assure l'existence d'une nation, le concept de défense exprime, dans une formulation accessible à tous les citoyens, l'esprit qui régit et oriente leur comportement en matière de défense. La loi N°94-018 du 25 Septembre 1995 portant organisation générale de la défense à Madagascar demeure jusqu'à maintenant le seul texte législatif en vigueur en matière de défense. Mais cette loi elle-même, aurait dû être adoptée logiquement après la définition de la politique selon laquelle le pays entend assurer sa défense. Pourtant, l'élaboration de ce concept de défense demeure pour le moment une priorité pour les militaires ainsi que le pouvoir civil pour bien déterminer les rôles et missions des Forces Armées. L'adoption de ce concept de défense malagasy doit développer quelques aspirations spécifiques :

- une affiliation étroite entre la sécurité et le développement, garant d'une paix civile pérenne,
- une politique résolue dans la contribution à l'effort de développement auquel doit participer la nation toute entière,
- une volonté de préserver une paix sociale reposant sur le respect de la légalité républicaine, associée à la nécessité d'affirmer sur tout le pays l'autorité de l'État,
- une contribution au soutien des populations par des actions intégrées de proximité, dans le cadre du concept de développement humain et durable,
- une défense bien comprise (esprit de défense) par l'ensemble de la population nationale, s'étendant aux domaines culturel et environnemental.

En effet, les moyens nécessaires à l'exécution du concept doivent être votés par l'Assemblée Nationale dans le cadre des lois de finances et de programmation.

Chapitre 9 : Proposition de réformes des rôles et missions des Forces Armées pour garantir la démocratie : condition sine qua non du développement

La réalisation de ce travail dépend de la volonté et du profond respect de la primauté du droit de la part de tous les citoyens (civils, militaires, politiciens,...) pour favoriser et accompagner les progrès de la démocratie. Pour faire valoir l'éthique, la déontologie, les valeurs et le professionnalisme de cette institution, la réforme doit être axée sur :

- La soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil ;
- L'application stricte du contrôle civil de l'Armée ;
- L'adoption du concept de défense ;
- La redéfinition du principe d'utilisation des Forces Armées par les autorités civiles ;
- L'amélioration de la relation civil-militaire ;
- L'observation stricte des règlements au sein de la société militaire ;
- La restauration de la discipline ;
- Le renforcement de la cohésion, de la solidarité et de la fraternité des éléments des Forces Armées ;
- L'amélioration du cadre de vie des militaires ;

Pour parvenir à ces objectifs suscités, il est important de déterminer les blocages qui entravent les rôles et missions des Forces Armées, de la gendarmerie en particulier ainsi que les défis à coordonner pour la mise en place d'une « gouvernance démocratique » au sein d'elles.

Section 1 : Constatation des faits :

Il est ici sujet de déterminer les observations qu'on voit qui peut entraver le bon fonctionnement de la gendarmerie en elle-même.

Paragraphe 1 : Constat fondamentales

- Utilisation des Forces Armées à des fins politiques ;
- Clivage au sein des Forces Armées ;
- Affrontement entre les éléments des Forces Armées ;
- Certains éléments des Forces Armées sont menacés (prison, poursuites judiciaires...).
- Inégalités de traitement des militaires des Forces Armées (népotisme, favoritisme...) ;
Dérives disciplinaires manifestes au sein des Forces Armées ;
- Perte du sens du devoir au profit du sens du pouvoir ;
- Fuite de responsabilités généralisée au sein des Forces Armées ;
- Manque de communication entre les différentes hiérarchies.

Paragraphe 2 : Observations internes et externes

- La faiblesse du pouvoir d'achat des militaires constitue l'une des causes d'indiscipline et de clientélisme au sein de l'Armée.
- Par ailleurs, force est de constater que des problèmes persistent dans l'administration militaire, parmi lesquels figurent :
 - La non transparence de l'administration militaire ;
 - La mauvaise gestion des droits et des indemnités des militaires ;
 - La sous-alimentation des troupes ;
 - La non-délivrance de soins médicaux ;
 - L'inadéquation entre les émoluments des militaires minime et les coûts de la vie ;
 - La corruption manifeste au sein de l'administration des Forces Armées ;
 - La dégradation totale des casernements ;

-Les mauvais traitements infligés aux troupes (non-respect du bien-être...)

L'utilisation des Forces Armées par les élus et les autorités politiques tenants du pouvoir suscite des dérapages au sein des Forces Armées. Celles-ci deviennent un instrument au service du régime si bien que les Forces Armées restent en proie à des manipulations de grande envergure.

· L'utilisation à des fins politiques ; des abus de pouvoir des autorités civiles ; des fibres de complicité des chefs militaires avec les politiciens ; des immixtions des chefs politiques dans leurs propres affaires ; la politisation manifeste et au clientélisme des Forces Armées ; des vides juridiques dans les répartitions de compétences et des responsabilités ; L'ignorance des textes en vigueur ; des frustrations des chefs militaires.

Section 2 : Défis et Objectifs de la Gendarmerie face à ces problèmes

Nous avons pu voir les problèmes et les difficultés que rencontrent les forces armées au sein de la société. Il est crucial d'apporter des défis et objectifs liés à ces derniers.

Paragraphe 1 : Défis propres au sein des forces armées

Rétablir la cohésion, la solidarité et la fraternité des éléments des Forces Armées d'une part. D'autres parts, redéfinir les actions et les mesures à prendre face à l'utilisation des Forces Armées. Il faudrait également : assurer les éléments victimes d'emprisonnements, de harcèlement et de menaces, mettre en place un code de conduite en vue de renforcer l'éthique et la déontologie. Toujours dans cette idéologie faire en sorte de, restaurer la discipline et appliquer les règlements au sein de la société militaire mais aussi de rétablir le respect de la hiérarchie au sein des Forces Armées. Ces défis doivent également s'accompagner de plusieurs variables et dispositions dont notamment :

- Rétablir la gestion du budget de l'Armée par elle-même
- Mettre en place un système de contrôle intensif au sein de l'administration militaire
- Remettre à niveau et conscientiser les administrateurs militaires
- Honorer les droits et les avantages des militaires

- Mettre à jour et indexer les taux des indemnités avec les coûts de la vie
- Améliorer les cadres de vie des militaires des FA
- Améliorer la gestion des ressources humaines
- Mettre un terme à l'emprise de la politique sur les Forces Armées
- Renforcer le système de contrôle à chaque échelon de commandement
- Faire connaître à tous les militaires les textes régissant les Forces Armées

Paragraphe 2 : Recommandations personnelles

Apports psychologiques au sein même de la Gendarmerie nationale :

Il s'agit ici de réinsérer le soldat d'après-guerre, après mission entrant dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Nous faisons référence ici aux blessures, aux aléas pathologiques et psychologiques que traverse le gendarme. En effet, il arrive qu'on envoie le gendarme dans des zones et localités très sensibles (le cas des dahalo dans le Sud par exemple). Nous proposons la création d'un centre médical directement rattaché au secrétariat d'état de la gendarmerie nationale. Cet organisme qui est « faisable », devrait être mis en place pour accompagner le récidive dans sa guérison et dans son bien-être. Il est aussi question notamment de la réintégration de ce dernier au sein même de l'institution et de ses confrères d'armes. Du, a des chocs tantôt pathologiques et psychologiques, il pourrait rencontrer des difficultés à revenir sur le terrain. Ce genre d'organisme, existe déjà à l'extérieur et il est tout à fait possible de le créer à Madagascar.

Apports culturels :

Dans une perspective culturelle propre à la gendarmerie nationale, force est de souligner qu'une « *culture militaire* » se doit d'être mise en lumière. Il faudrait tenir compte de cette culture militaire plus équitable et plus juste à travers divers champs de ladite institution. Dans cette illustration, nous constatons qu'il y a un déficit en terme de présence militaire sur l'équilibre régional. Cela se manifeste par le constat selon lequel il y aurait beaucoup plus de hauts gradés provenant des « *hautes terres* » au sein des hauts emplois des forces armées en général. Entre autres, les pratiques culturelles des différentes régions au sein même des forces armées demeurent encore obsolètes et caduques. Tenir compte de l'influence de la

Mondialisation, des NTICS, de nouvelles pratiques doivent être un réel défi au sein de la gendarmerie. La mise en application de ces instances doit s'accompagner d'une **référence « stricto sensu du contexte malgache »**.

Apports linguistiques :

La communication demeure un réel problème au sein des forces armées. En effet, le volet linguistique à Madagascar reste encore un défi majeur. L'usage de la langue française dans les ouvrages militaires, la formation en elle-même présentent un grand problème. Il serait mieux d'utiliser de la langue maternelle pour justement se faire comprendre dans les chaînes de commandements et, d'ordres provenant directs du commandement de la gendarmerie nationale sur tout le territoire de la république. Les pluralités linguistiques dans des localités en sont nombreuses, il faut donc adapter la communication dans ce sens au détriment d'une mondialisation linguistique non négligeable. Car entre l'ordre et son application il y a une paupérisation manifeste dans le domaine de la communication au niveau de la gendarmerie nationale.

CONCLUSION PARTIELLE

La gendarmerie s'est construite sur un modèle d'institution totale. Le caractère total, largement porté par le versant militaire de l'identité institutionnelle, s'est imposé comme le modèle efficace pour relever les défis qui lui ont été assignés. Ce modèle institutionnel qui, par vocation, vise à préserver les valeurs et modes de fonctionnement internes est très stable. Cette stabilité est intrinsèque au modèle qui se prémunit des changements internes par les barrières qu'elle édifie. Cependant, il semblerait que cette construction qui met le caractère total au cœur de son identité n'est pas immédiatement porteuse de changements multiples profonds pour l'individu qui y rentre, ou, de par son apport au niveau de la société. En effet le processus de totalisation est aussi une rupture, le passage d'un monde culturel à l'autre, dont le second isolerait du premier. La confrontation avec les univers périurbains met en évidence des paradoxes. La proximité des gendarmes a toujours été assurée via le système des brigades territoriales. Aujourd'hui on voit des gendarmes qui veulent s'affranchir du régime des casernes, ce qui va certainement dans le renforcement de la proximité avec la population mais nuit au fonctionnement totalisant de la gendarmerie et donc à son efficacité. D'un autre côté, on a aussi des gendarmes qui souhaitent préserver le régime des casernes car il est synonyme de refuge et de rempart vis-à-vis d'une société malade. Ceci va dans le sens de la totalisation mais au détriment de la proximité. Il est peut-être plus fécond d'expliquer la réussite de la proximité, très efficace, de la gendarmerie dans le monde rural d'antan par le recouvrement des appartenances sociales plutôt que par le modèle total de la brigade territoriale. Cela amènerait à cependant repenser le concept de proximité de la gendarmerie d'aujourd'hui.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de son histoire, l'institution militaire malgache semble faire preuve d'une neutralité nonchalante garante de la stabilité politique. Cependant cette neutralité ne peut pas être absolue. Afin que la neutralité politique de l'armée soit réellement effective, la démilitarisation du pouvoir doit être réalisée. Cette situation tient d'abord à la faiblesse de l'État, au vieillissement des équipements et de l'armement des militaires aux frontières mais également, aux mauvaises conditions de travail et de vie des militaires chargés d'une telle mission. L'armement des forces est obsolète et inadapté à des zones à la sécurisation difficile : la vétusté des postes de surveillance, l'absence de véhicule tout terrain pour parcourir les zones à hauts risques, l'inexistence de moyens employant une technologie récente comme la détection thermique ou des jumelles à vision nocturne engendrent la démotivation voire le découragement des soldats. À l'armement obsolète s'ajoute, les difficultés liées à la géographie physique des régions enclavées à contrôler : les liaisons routières entre les villes et districts sont mal assurées dès lors que les postes de gendarmerie sont loin des zones rurales: plus on s'éloigne du centre et plus l'État et son administration disparaît. La porosité de frontières régionales et l'incapacité des forces armées à assurer leur contrôle facilitent la circulation transe-routière des bandes armées et des « Dahalo », notamment dans la partie Sud de l'île. La réaction de la gendarmerie face au développement des défis périurbains est diversement prise en charge au niveau de la gendarmerie territoriale. L'institution met en œuvre un changement organisationnel qui correspond essentiellement à un redéploiement des ressources. Toutefois, les éléments présentés dans cette étude tendent à montrer que les fondements identitaires mêmes sont mis à mal. Une adaptation à ces défis ne pourra certainement pas se contenter d'un changement de premier niveau mais appelle certainement un changement de niveau supérieur. Nous suggérons le retrait du personnel militaire de l'exercice direct du pouvoir politique exécutif et la subordination de l'institution militaire. Dans un tel contexte, une loi de programmation militaire ainsi qu'un concept de défense s'avèrent nécessaire dans le but de professionnaliser les forces armées malgaches dont particulièrement la gendarmerie. Cela devra s'accompagner d'une dépolitisation de l'institution militaire. Cette mesure implique la revalorisation du statut des gendarmes , c'est-à-dire qu'il convient de les doter de matériels adéquats à leurs missions, de leur garantir une rémunération décente et d'encourager la neutralité politique de ses membres car comme l'évoque Venesson Pascal: “ la démocratie dépend de la redistribution des ressources: plus les ressources sont largement distribuées, plus on tend vers le pluripartisme et moins la force est

nécessaire pour protéger ceux qui y ont accès ». Le contrôle de cette dernière ne doit plus être un contrôle civil mais plutôt un contrôle démocratique. Quant à l'utilité des forces armées en elle-même, il est indubitable qu'elles occupent une place fondamentale dans la Nation. Néanmoins, au regard de nos enquêtes, beaucoup restent à faire. De l'utilité politique dans la sauvegarde de la Nation, la dimension économique et commerciale en est aussi, la Gendarmerie nationale dépend aussi de ces facteurs. Des actions sociales doivent être menées par ces dernières car elles sont avant tout au service du peuple. Et enfin le facteur temps ainsi que le contexte institutionnel et socio-politique, sont des données importantes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'armée en général. La mise en place et la consolidation de la démocratie découlent de la présence de Forces Armées structurées, professionnelles respectant les valeurs républicaines et soumises aux autorités civiles. A la veille de l'indépendance, les Armées africaines y compris celle de Madagascar, commencent à s'immiscer dans la vie politique de l'État compte tenu de leur puissance et des manipulations faite par le pouvoir civil. De ce fait, les citoyens discréditent l'homme en treillis supposant assurer la défense et la sécurité de la société. Face à ce constat calomnieux de la part de la population mal informée de la véritable mission de l'Armée ainsi qu'aux dérives manifestes faites par le militaire, les dirigeants de l'Armée doivent adopter une réforme radicale et drastique de leur institution et s'approprier des normes de leadership plus élevées pour mériter le respect des populations civiles. Cette réforme doit tout d'abord prendre une dimension capitale sur la réalisation et l'élaboration du concept de défense ; sur une formation de qualité et une instruction basée sur le civisme et le droit international humanitaire. Du côté du pouvoir civil, l'application du contrôle civil sur l'Armée doit être faite régulièrement pour que cette dernière puisse rendre compte au public de ses décisions et de son utilisation par les hommes politiques. Dès lors, la société civile et les médias assurent la sensibilisation et la formation de la population ainsi que la dénonciation des actes militaires contraires aux missions principales de l'Armée. L'incitation de la population à encourager l'Armée à prendre le pouvoir restera toujours à l'encontre des valeurs de celle-ci, même si c'est dans l'intérêt supérieur de la Nation, car un Etat fondé sur un pouvoir armé bloque indéniablement le processus de la démocratie. Avec une institution armée professionnelle déterminée à appliquer ces réformes, Madagascar prendra l'élan par rapport aux autres pays du continent et deviendra un Etat respectueux de la démocratie et des droits de l'homme. C'est dans cette analyse que nous pouvons par analogie cité l'adage du Général de Gaule dans un extrait de

son discours : « *Un militaire digne de ce nom se doit d'abord du Social avant le militaire*⁷⁴.... » .Joignant également celui du Président américain J. Kennedy : « *Ne demandez pas à votre pays ce qu'il peut faire pour vous, mais ce que vous, pouvez faire pour votre pays.* ».

⁷⁴ DE GAULLE (C.), 1932, « *le fils de l'épée* », Paris Berger-Levrault.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

1. Le centre de sciences politiques de l'institution d'étude juridique de Nice, « *la défense Nationale* » PUF 1958.
2. BALANDIER (G.), *Sociologie Dynamique*, la sociologie d'aujourd'hui, vol LXXI 1981
3. DARMON (M.) (2006), *La socialisation*, Arman Colin, coll. 128.
4. ROUSSEAU (J-J) (1972), *Du contrat social*, Paris, Hachette/Pluriel
5. TOUCHARD (J.), « *Histoire des Idées politiques, tome 2* », Paris PUF thèmes 1991.

OUVRAGES SPECIFIQUES :

6. ARON (R.), 1976, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmant Levy
7. ARCHER(R.), 1976, *Madagascar depuis 1972 : « la Marche d'une Révolution »*, le Harmattan, Paris, 211 p.
8. BANGOURA (D.). 1990, « *Les armées africaines (1960-1990)*, » Centres des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Paris, 190 p.
9. BOENE (B.) 1990, « *la spécificité militaire* », Paris Armand Colin
10. COHEN (S.) 1996 « *Opinion, l'humanitaire et la guerre* », Une perspective comparative, FED Paris
11. CHAIGNEAU (P.), 1986, « *Rivalités politiques et Socialisme à Madagascar* », Centre des Hautes Études sur l'Afrique Moderne, p. 47.
12. CLAUDE (W.), 2002 « *Militaire en dehors des pratiques politiques* », Paris Gallimard
13. CLAUSEWITZ (K V.) 1955, « *de la guerre* », Paris édition de Minuit,
14. D. (F.), 1992 « *des devoirs de contrôles civilo militaires* »
15. DE GAULLE (C.) 1932, « *le fils de l'Epée*, » Paris Berger-Levrault,
16. DIAMON. (L.) et PLATTNER. (M.) 1996 « *le rôle de l'armée en démocratie* », the Johns Hopkins University Press,
17. DUVAL J(E.) 2000, « *étapes de la citoyenneté des militaires* » 1789-1998, Paris édition Ecrivain
18. DANDECKER (C.) 1998, « *les Armées en Europe* », Paris la découverte

19. DIEU (F.) 2000, « *la gendarmerie secret d'un corps* », Edition complexe
20. GERMANO (D.),1994 « *ONG et Forces Armées*,
21. GOODMAN L. (A.) 2003, *Financement de l'armée canadienne*, Ottawa.
22. GOFFMAN (E.) 1998, *asiles, « études sur la condition sociale des malades mentaux. »* Paris les éditions de minuit. .
23. HAMON.(L.) 1996: « *le rôle extra militaire de l'armée dans le tiers monde* » PUF,
24. HAUGE (W.).2005 , “*Past and Present Political Crises : Resilience Of Pro-Peace Structures And Cultural Characteristics*”, A Report for the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the Norwegian Agency for Development Cooperation, International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), p. 15 .
25. HERMET (G.), 2001, « *Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est* », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 8, n° 2, pp. 267-269.
26. *Histoire de Madagascar, 1945-2002*, Académie Nationale fond Grandidier.
27. HUNTINGTON (S. P.), Huntington S. P., 1957, *the Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard University Press, 534 p
28. JANOWITZ (M.), 1960, *the Professional Soldier, a Social and Political Portrait*, New York, the Free Press, 460 p.
29. JOSE (N.)1999, “*participation militaire aux attributions sociales colombiennes* », édition le seuil
30. KALDOR (M.), *The baroque arsenal* (1984),
31. LANG (K.) 1965 « *Military Organisations* », in March ed, *Handbook of organisations*, Chicago, Rand Mc Nally , p838-878.
32. LUDWIG (V. B.), 1973, « *théorie générale des systèmes* », ed Dunod
33. MATTHEW(E.) (1988), « *la technologie au cœur des usages militaires* ».
34. MARTIN (M-L)., 1976, *La militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972) une tentative d'interprétation*, Sherbrooke, Canada, Naaman, p. 124.
35. MICHAEL (L.) 1996, « *Militarisme et classes sociales* », édition Nathan
36. MOSKOS (C.), WOOD (F.R) 1988, dir, *the military, more than just a job?* Washington Pergamon –Brassy's.

37. PAUL (K.) (trad. Marie-Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, préf. Pierre Lellouche), *Naissance et déclin des grandes puissances : transformations économiques et conflits militaires entre 1500 et 2000* [« The rise and fall of the great powers »], Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1989, 730 p
38. RANDRIANARISOA(P.) et RAZAFIMAHEFA (L.), « Madagascar d'une République à 'l'autre 1958-1982 », Tome I, éd papeteries de Madagascar.
39. RAKOTOMANGA (M.), 1998, *Forces armées malgaches : entre devoir et pouvoir*, Points de vue concrets, Le Harmattan, 200 p.
40. RAMASY (J. F.) 2010, *État et implémentation de la démocratie dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : le cas de Madagascar et de l'île Maurice*, Thèse de Science Politique, Université Toulouse 1 - Capitole, France et Université de Toamasina, Madagascar, pp. 478-532.
41. ROUQUIE (A.), 1981, *La politique de Mars : les processus politiques dans les partis militaires contemporains*, Le Sycomore, 219 p.
42. ROY (G.), 1988, *Contribution à l'histoire des indépendances malgaches (1959-1960-1972)*, Éditions de l'Orstom, Institut Français de Recherches Scientifique pour le Développement en Coopération, Collection travaux et travaux microédités, 133 p.
43. SERRE (G.) et Rasoarahona (C.), 1981, « Organisation militaire et révolution à Madagascar », in, *La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires Gingembre M.*, 2010, « Insurrection militaro-religieuse à Madagascar », *Alternatives Internationales, Actualités Africaine, la GIRAF*, <http://alternatives-economiques.fr/blogs/giraf/2010/06/02/insurrection-militaro-religieuse-a-madagascar-2/contemporains>, Paris, le Sycomore, p. 179.
44. THIEBLEMONT (A.) 1999, « Cultures et logiques militaires, » Paris PUF Sociologie
45. THIRIOT (C.). 2008, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile sectorisation », De Boeck Université *Revue internationale de politique comparée*, 2008/1, vol. 15, p. 16.
46. TOURNAY (V.), « sociologie des institutions », PUF coll., « que sais-je » 2011.
47. TSHIYEMBE (M.) 1999, *Etat post colonial, facteur d'instabilité en Afrique*, Paris présence Africaine p 70.

48. VENESON (P.) 2000 dir, *les relations armées – société en questions*. Centre d'études en sciences sociale de la défense.
49. VIGNY (A.) 2006, « *Servitude et Grandeurs militaires* », , collection Gallia
50. WEBER (M.), 1971 *Economie et société*, Partis Plon,

DOCUMENTS ET ARTICLES

51. AKE (C.). 1991, «*Rethinking Democracy in Africa*» *Journal of Democracy*, vol. 2, n° 1, pp. 32-44.
52. BANGOURA (D.), 1993, « *Armées et défis démocratiques en Afrique* », Afrique 2000, n° 12, pp. 111-122.
53. CADOUX (C.). 1975, « *La deuxième République malgache : vers l'édification d'un État de type nouveau* », Annuaire des Pays de l'Océan Indien, vol. II, pp. 35-78.
54. CRDSN (Comité de réforme sur la Défense de la Sécurité Nationale), 2009
55. Documents relatifs aux forces armées 2012-2014, Ministère de la défense.
56. Du Comité de Réflexion sur la Défense et la Sécurité Nationales (CRDSN) 2009,
57. F. (D.) 2004, « *Gendarmerie et discipline : efficacités et cohésions, revues d'étude et d'infos de la gendarmerie* » n°184 p 197.
58. FRAZER (J.), 1995, “*Conceptualizing Civil-Military Relations during Democratic Transitions*”
59. General Sir John (Winthrop Hackett) 1973, “*The military in the service of the state*”, in *Soldiers and Statement, US Air Force Academy, Washington,)*”.
60. Histoire des évolutions des forces armées, Ministère de la défense malgache, documents archives 1978.
61. Histoire des Forces armées 1994, Ministère de la défense Malgache.
62. *Histoire des Militaires de Madagascar 2000*, in les armées françaises d'outre-mer, Exposition coloniale de Paris.
63. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, 2010 « *Guinée : Réformer l'Armée* », in *Rapport Afrique n° 164, septembre, 39p.*
64. JAONA (J.). et SMYRL (M.), 2008, « *Civils et militaire en démocratie* », *De Boeck Université, Revue internationale de politique comparée, 2008/1, vol. 15, pp. 7-13., Africa Today, vol. 42, n° 1-2, pp. 39-48*

65. KMF-CNOE & NOVA STELLA en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et en collaboration avec Ketakandriana Rafitoson, « *Qu'est-ce que la démocratie ?* », *Septembre 2008*. 1982 « Le militarisme français en Afrique », *Politique Africaine*, n° 6, pp. 45-71. 1994, "The Military, Militarization and Democratization in Africa: A Survey of Literature and Issues", *African Studies Review*, vol. 37, n° 2, pp. 13-75.
66. *Livre Blanche des forces armées malgaches*, 1993
67. *La paix des Braves* ; Assises Nationales, Mars 2009, Madagascar
68. MADAGASCAR 2010: sortir du cycle des crises, in *Rapport Afrique n° 156*, mars, 46p.
69. MBELE HIZA (M.) 2006, Professeur science économique et gestion à l'université Congo : « *Analyse diagnostic des relations entre les militaires et les civils en RDC* » Paris, la Découverte
70. MAMPIONONA (A.) Victorien (R.), 2013 « *Rôles et missions des forces armées dans une démocratie naissante* » (le cas de Madagascar SEFAFI,
71. M. (V.) 2000, « *Identités et spécificités de valeurs des militaires de l'armée de terre in, les champs de mars n°7*, p197 a 201
72. -NASOLO (V.) ANDRIAMIHAJA (Sous la Dir.) 2012, *Madagascar. Crises cycliques, culture et développement : les conditions de la relance*, *Nota Bene, The Malagasy Development Journal*, juin 68p
73. RABENIRAINY (J.), 2002, « *Les forces armées et les crises politiques (1972-2002)*», *Politique Africaine*, n° 86, Madagascar, les urnes et la rue, Karthala, Paris, juin, pp. 86-102.
74. RANDRIANJA (S.), 1997, « *Madagascar entre restauration autoritaire et réseaux mafieux* », *Afrique politique 1997*, Revendication populaires et recompositions politiques, Karthala, pp. 21-39.
75. ROUQUIE (A.), 1981, « *Les processus politiques au sein des partis militaires : définitions et dynamiques* », Le Sycomore, pp. 15-38.
76. SEFAFI, 2010, « *Forces armées, crises politiques et démocratie* », observatoires de la vie politique.
77. SERRE (G.) et Rasoarahona (C.), 1981, « *Organisation militaire et révolution à Madagascar, La politique de mars, les processus politiques dans les partis militaires contemporains* », Paris, le Sycomore, pp. 177-197.

78. STEPAN (A.), 1971. *“The military in politics »: changing patterns in Brazil , and Princeton University Press.*
79. THIRIOT (C.), 2000, « *La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990, l’hypothèse militaire* », in Koning P., Van Binsbergen W. et Hesselin G., *Trajectoire de libération en Afrique contemporaine*, Karthala, pp. 185-203
80. TOUCHARD (L.), 2012 « *Pourquoi les armées africaines sont-elles si nulles ?* », in *Jeune Afrique* N°2709

TEXTES JURIDIQUES

81. Constitution de la Quatrième République de Madagascar du 04 mars 2011.
82. Ordonnance 62-022 du 19 septembre 1962 portant sur l’organisation de la défense.
83. Ordonnance 60-118 du 30 septembre 1960.
84. Accords de Maputo pour la sortie de crise 2009.
85. Loi N° 91-011 du 18 juillet 1991 relative aux situations d'exception.
86. Loi N°94-018 du 26 septembre 1995 portant organisation générale de la défense à Madagascar.
87. Loi N° 96-029 du 06 Décembre 1996 portant Statut Général des Militaires.
88. Loi N° 2004-039 du 8 novembre 2004 modifiant et complétant les dispositions des articles 12, 15 et 24 de la loi n°94-018 du 26 septembre 1995 portant Organisation générale de la Défense à Madagascar.
89. Loi-cadre du 23 juin 1956 de la constitution française.
90. Décret 60-102 du 14 mars 1962.
91. Décret N° 63-253 du 09 mai 1963 portant règlement sur le service de la Gendarmerie.
92. Décret 75-269 du 14 novembre 1969.
93. Décret 76-338 du 9 octobre 1976.
94. Décret N°84-056 du 08 février 1984 portant création de l’Organisme Mixte de Conception.
95. Décret N°97-1133 du 17 Septembre 1997 portant Règlement de discipline militaire.
96. Code de conduite de l’Armée Malagasy du 28 juin 2011.
97. Code de Justice Militaire.

98. Concept d'emploi des forces Françaises N° 000827/DEF/EMA/EMP.1/NP du 23 juillet 1997.

AUTRES SOURCES :

Témoignages :

- Général de Corps d'Armée Guy Ratrimoarivony, « le rôle et la place de la gendarmerie dans le contexte géo politique internationale et nationale 2014 ».
- Général de division Jules Mamizara, Ministre de la défense nationale du régime Ravalomanana, 2002.

WEBOGRAPHIE

99. -Site du Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées - Genève (DCAF) :<http://www.dcaf.ch/backgrounds>
100. -Site de la littérature, Blog Afrique, Edition Togo Actualité
<http://www.gerrytaama.net>
101. Site du Ministère des Forces Armées Malagasy :
<http://www.defense.gov.mg>
102. Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) :[http:// www.cnrtl.fr/lexicographie](http://www.cnrtl.fr/lexicographie)

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
Contexte	1
Choix du thème	1
Choix du terrain	2
Question de départ	2
Problématique	3
Objectifs.....	3
Objectif Général	3
Objectifs spécifiques :	3
Hypothèses.....	3
Matériels et Méthodologie	4
Type de recherche :	4
L'observation participante	4
Interview	4
Enquêtes par questionnaires.....	4
Lecture d'ouvrages, d'articles.....	5
Type d'échantillonnage.....	5
Sociographie :	6
Type de méthode.....	6
Type d'approches.....	6
L'analyse dialectique	7
Approche Fonctionnaliste.....	6
Approche structuraliste.....	6
Type de Démarche	7
Type d'analyse	7
Limites de la recherche	7
Plan de rédaction.....	8
PARTIE 1 : CADRES THEORIQUES ET RUBRIQUES EPISTEMOLOGIQUES	9
Cadre d'analyse	9
<i>Sociologie Politique</i>	9
<i>Sociologie Militaire</i>	9
<i>Le concept d'institution totale</i>	10
<i>L'institution totale, aspect central mais pas réducteur</i>	10

<i>Le gendarme</i>	10
L'individu : son identité, sa socialisation	11
<i>L'environnement périurbain</i>	12
Chapitre 1 : Genèse et Fondement des forces armées	13
Section 1 Périodes successives	13
<i>Paragraphe 1 : Des Origines antiques de l'armée</i>	13
I. Dans la société primitive et l'Antiquité	13
II. Les armées au Moyen Age	14
III. Les armées modernes	14
Section 2 : Genèse de l'armée malgache	14
I- <i>Les Forces Armées de 1960 à 1973</i> :	14
II- Evolution des Forces Armées à partir de 1975 :	16
III- <i>Les enjeux de la Défense à l'aube du XXI^e siècle</i> :	18
Chapitre 2 : Valeurs, Ethos et pouvoirs militaires	20
Section 1 : Éléments constitutifs :	22
A) <i>Abnégation</i>	22
B) <i>Le Courage</i>	24
C) <i>La solidarité</i>	25
D) <i>Le Culte de la discipline</i>	26
Section 2 : Armée et Exercice du pouvoir	26
<i>Paragraphe 1 : L'exclusion et la démocratie</i>	27
<i>Paragraphe 2 : Liens État-Nation-Armée</i>	29
CHAPITRE 3 : Des Spécificités et des Caractéristiques du Gendarme	31
Section 1 : Les militaires : un groupe de pression hétérogène	32
Section 2 : Les Militaires (le gendarme), dans la prise de Décision	34
Section 3 : Les forces armées, entre modèles « institutionnel » et « occupationnel »	35
PARTIE 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	38
Chapitre 4 : Etat des lieux	39
<i>Section 1 : Historique de la caserne du TOBY Ratsimandrava de la Gendarmerie Nationale</i>	42
Section 2: Présentation des Résultats d'enquêtes	45
Paragraphe 1 : La gendarmerie, les armées et les discours sur la nation	48
Paragraphe 2 : Des missions de la gendarmerie au service des intérêts multiples de la nation	48
Paragraphe 3 : « La gendarmerie dans ou hors des armées », un débat lié à celui des liens gendarmerie- nation	50

Chapitre 5: Problèmes constatés au sein même des forces armées et de la gendarmerie :	51
Section 1 Rôles des forces armées au sein de la société	53
Section 2 : Problématique et Contentieux des rôles et missions des Formes Armées et de la Gendarmerie. ...	60
<i>Paragraphe 1 : Le déclin des valeurs militaires au sein de l'Armée.....</i>	60
<i>Paragraphe 2 : Continuer l'action sociale, mais dans quelle mesure et avec quels leviers ?</i>	65
Chapitre 6 : Vérification d'hypothèses.....	66
Section 1 : D'ordre Politique	66
Section 2 : D'ordre Social.....	66
PARTIE 3 : REFLEXIONS PROSPECTIVES	69
Chapitre 7 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces concernant la gendarmerie nationale.	70
Section 1 : Apports heuristiques	70
Section 2 : Les Forces Armées face aux enjeux pluridimensionnels.....	76
<i>Les militaires face aux innovations technologiques</i>	77
<i>Les instruments du contrôle politique des militaires</i>	80
Chapitre 8 : Analyse prospective.....	84
Section 1 : De nouvelles donnes	84
Section 2 : Pour ce qui en est du cas purement malgache :.....	86
<i>Paragraphe 1 : Les principes du contrôle démocratique des Forces Armées.....</i>	89
<i>Paragraphe 2 : Les caractéristiques du contrôle démocratique des Forces Armées.</i>	89
<i>Paragraphe 3 : Les Acteurs du contrôle démocratique des Forces Armées et leurs rôles.....</i>	90
<i>Paragraphe 4 : Devoir de l'Armée envers la société</i>	91
Chapitre 9 : Proposition de réformes des rôles et missions des Forces Armées pour garantir la	
démocratie : condition sine qua non du développement	93
Section 1 : Constatation des faits :.....	93
<i>Paragraphe 1 : Constat fondamentales.....</i>	94
<i>Paragraphe 2 : Observations internes et externes</i>	94
Section 2 : Défis et Objectifs de la Gendarmerie face à ces problèmes.....	95
<i>Paragraphe 1 : Défis propres au sein des forces armées.....</i>	95
<i>Paragraphe 2 : Recommandations personnelles</i>	96
CONCLUSION GENERALE.....	99

BIBLIOGRAPHIE..... 102

TABLES DES MATIERES 109

LISTE DES TABLEAUX I

LISTE DES PHOTOS II

ANNEXESIII

ANNEXE 1 : Questionnaire IV

ANNEXE 2 : Drafitra fanadihadiana VI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Représentation de la confiance accordée aux gendarmes 39

Tableau II : La perception du citoyen sur les rôles du gendarme47

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : La Gendarmerie en activité	29
Photo 2 : Le Camp de la Gendarmerie Nationale Ratsimandrava.....	49
Photos 3 : EMMONAT, Journal la Nation	54
Photos 4 : SEFAFI, la Genbarberie Nationale	62

ANNEXES

ANNEXESIII

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRESIV

ANNEXE 2 : COMMANDANTS DE LA GENDARMERIE NATIONALE V

ANNEXE 3 : DRAFITRA FANADIHADIANAVI

ANNEXES

ANNEXES I

QUESTIONNAIRES D'IDENTIFICATIONS

- 1)   

2) Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?

-de 25 de 25 à 45 de 45-60 +de 60

3) Vous êtes militaires ? gendarmes ? Citoyens civils ?

4) Etes-vous un travailleur ? Étudiant ? Lycéen ? Chômeurs ?

QUESTIONNAIRES D'EVALUATIONS

- 1) Les forces Armées sont-elles utiles pour vous ? OUI- NON
- 2) Comment définirez-vous les forces armées ?
- 3) Quelles sont selon vous l'objectif d'un Gendarme ?
- 4) Que représentent à votre égard les forces armées malgaches ?
La sécurité du citoyen ? Le maintien de l'ordre ? La sauvegarde de la souveraineté nationale ? Autres ?

QUESTIONNAIRES MULTIPLES

CHAMPS POLITIQUES :

- 1) Les forces Armées doivent elles être affiliés à la politique ? OUI – NON
- 2) Comment voyez-vous le rapport militaire et politique avant et après la Crise de 2009 ?
- 3) Que pensez-vous des militaires aux fonctions politiques ?
- 4) Les militaires devraient-elles exercer une fonction politique ?
Si OUI lesquelles ?
- 5) Croyez-vous que les militaires ont joué des rôles dans les crises de Madagascar ? 1972 ? 1991 ? 2002 ? 2009 ?

- 6) On dit que ces dernières décennies, les forces armées sont des instruments politiques ? Qu'en pensez-vous ?
- 7) Comment voyez-vous la corruption au sein des forces armées ?

CHAMPS SOCIAUX

- 1) Les forces armées sont-elles nécessaires à la sécurité du citoyen ? OUI
– NON
- 2) Avez-vous confiance aux forces armées malgaches ? OUI- NON
(Pourquoi ?)
- 3) Comment voyez-vous les relations entre les politiciens et les forces armées ?
- 4) Est-ce que les forces armées participent elles aux développements de Madagascar selon vous ?
- 5) Est-ce que les forces armées ont besoin de changement selon vous ? si OUI dans quels domaines ?

CHAMPS ECONOMIQUES

- 1) Selon vous il y a-t-il des rapports entre les forces armées et le domaine économique ?
- 2) Que pensez-vous des forces armées qui font du business ?
- 3) Un militaire doit-il ou peut-il occuper un poste économique selon vous ?
- 4) Que pensez-vous du patrimoine que détiennent certains militaires en fonctions ?
- 5) Le budget octroyé aux forces armées doit-il être révisé selon vous ?
Pourquoi ?

CHAMPS CULTURELS

- 1) Pensez-vous qu'il y a encore des conflits ethniques au sein des forces armées ?
- 2) On dit qu'elles perdent de plus en plus leurs valeurs et leurs éthiques. Qu'en pensez-vous ?
- 3) L'image du militaire est assujettie à divers connotations négatives. Pourquoi Selon vous ?
- 4) Croyez-vous qu'il y a encore des valeurs militaires d'une provenance supérieures à d'autres ?

ANNEXES II

LES COMMANDANTS SUCCESSIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Depuis sa création 1960 à 1969 : 03 officiers français

1969 à nos jours : 18 officiers généraux et supérieurs.

Le Général de Division RAKOTO François Rodin, commandant de la GN actuel est le 17^{ème}

A savoir :

02 avril Lieutenant-Colonel RATSIMANDRAVA Richard
1969-1975

1975-1975 Lieutenant-Colonel MAMPILA Jaona

1975-1977 Lieutenant-Colonel RAKOTOMANGA Mijoro

1977-1984 Lieutenant-Colonel JEAN Philippe

1984-1984 Colonel RAKOTOARIJAONA Désiré

1984-1991 Colonel RANDRIANASOAVINA

1991-1993 Colonel BORY Jean Paul

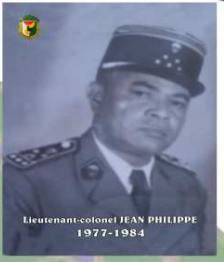
1993-1997 Général de Division RAVELOMANANA Ernest

1997-2001 Général de Division RABOTOARISON Charles.Sylvain.

2002-2003 Général de Division SAMBIHEVINY Findrama Elson

- 2003-2006 Général de Division RANDRIANASOLO Augustin
- 2006-2008 Général de Division RAMANANARIVO Claude
- 2008-2009 Général de Division RAHARIJAONA Lucien Emmanuel
- 2009-2009 Général de Brigade GILBAIN Pily
- 2009-2012 Général de Division RAZAFINDRAKOTO Jean Bruno Wilfrid
- 2012-2014 Général de Division RAVALOMANANA Richard
- 2014-2016 Général de Division RAKOTO François Rodin
- 2016... Général de Brigade RAMIANDRISOA Jean de Dieu Daniel

LES COMMANDANTS SUCCESSIFS DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Source : Service de la communication de la Gendarmerie Nationale Mai 2016.

DRAFITRA FANADIHADIANA

MASONTSIVANA

1 . Anarana

2 . Vavy-Lahy

3 . Taona

.15-20 . 21-25 . 26-30. 31-35 . 36 et plus

4. Inona hianao ?

-Miaramila ; Zandary ; Olon-tsotra

5. Mpiasa va ianao ? ; Mpianatra ? ; Tsy an'asa ?

MASONTSIVANA ARA-PANADIHADIANA

6. Ilaina va va ny Mpitandro filaminana ? ENY- TSIA

7. Inona no atao hoe Mpitandro Filaminana aminao?

8. Inona ny tarigetran'ny Zandari aminao ?

9. Midika inona aminao ny Mpitandro filaminana ?

. Fiarovana ny vahoaka . Manao ny fandriphalemana .Miaro ny Tanindrazana

MASONTSIVANA SAMIHAFANA

- *ARA-POLITKA*

10. Ny Mpitandro ny filaminana va dia tokony ifandray amin'ny politika? ENY-
TSIA

11. Aona any fahitanao ny fifandraisan'ny Mpitandro filaminana sy ny Mpanao politika aloha sy aorinan'ny Krizy 2009?

12. Aon any fahitanao ny Miaramila miandraikitra asa sy andraikitra polmitika?

13. Tokony handray toerana politika va ny Mpitandro ny filaminana? Ra ENY dia inona?

14. Ianao va mahatsapa va nandray anjara tamin'ny krizy maro nifanesisesy teto am tsika ny Mpitandro filaminana?

15. Maro ny milaza va tao anatin'ny vanimpotoana maro dia lasa fitaovam-politika ny Mpitandro filaminana, aona ny hevitrao momban zay??

16. Aona ny fahitanao ny Kolikoly eo amin'ny Zandarimaria Pirenena?

- **ARA-TSOSIALY**

17. Ilaina va amin'izao fotoana izao ny mpitandro filaminana amin'ny fiarovana ny vahoaka?

18. Mahatoky ny mpitandro filaminana Malagasy va ianao?

19. Aona ny fahitanao ny fifandraisana ny mpanao pôlitika sy ny mpitandro filaminana ?

20. Mandray anjara amin'ny fampandrosoana an'i Madagasikara va ny Mpitandro filaminana.

21. Tokony ho jerena akaiky va ny didim bola panjakana natokana ho an'ny Mpitandro filaminana?

22. Mila fiovana va eo anivon'ny Mpitandro filaminana? Amin'ny lafiny inona ?

- **ARA-EKONOMIKA**

23. Aminao va misy ifandraisany va ny lafiny ara ekonomika sy ny fadehana drahara eo amin'ny mpitandro filaminana ?

24. Aona ny fahitanao ny mpitandro filaminana manao serasera ?

25. Tokony sy afaka mandray toerank'asa mikirakra vola va ny mpiandro filaminana aminaio ?

26. Mety va aminaio ra manana arena ben y mpitandro filaminana ? izany oe fananana azony tao anatin'ny asany ?

27. Tokony ho jerena akaiky va ny vola natokana ho an'ny mpitandro filaminana?

- ***ARA-KOLTORALY***

28. Mihevitra va ianao fa mbola misy ny disadisa ara-poko eo amin'ny mpitandro filaminana na ny Zandari?

29. Mahay very mahay very ny hasin'ny Mpitandro filaminana. Aona any hevitrao?

30. Ratsy endrika ny Mpitandro filaminana eo imason'ny vahoaka. Aona ny hevitrao?

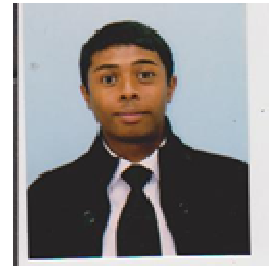
31. Mety bola misy endrikan'ny mpitandro filaminana ambony bony nohon'ny hafa va?

COORDONNEES DE L'IMPETRANT

Nom : RAMIANDRISOA RAZANATSIMA

Prénom : GABRIEL

Contact : 0334653140



PANORAMA SUR LA RECHERCHE ENTREPRISE

Titre de mémoire : LE ROLE DES FORCES ARMEES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT : CAS DU CAMP Toby RATSIMANDRAVA de la Gendarmerie Nationale sise Andrefan'Ambohijanahary.

Mots clés : Dynamisme, dépolitisation, bonne gouvernance, force armées, mission, diplomatie, éthique

Nombres de Pages : 109

Nombres de références bibliographiques : 102

Nombres de tableaux : 2

Nombres de photos : 4

RESUME

La mise en place et la consolidation de la démocratie découlent de la présence de Forces Armées structurées, professionnelles respectant les valeurs républicaines et soumises aux autorités civiles. A la veille de l'indépendance, les Armées africaines y compris celle de Madagascar commencent à s'immiscer dans la vie politique de l'Etat compte tenu de leur puissance et des manipulations faite par le pouvoir civil. De ce fait, les citoyens discréditent l'homme en treillis supposant assurer la défense et la sécurité de la société. Face à ce constat calomnieux de la part de la population mal informée de la véritable mission de l'Armée ainsi qu'aux dérives manifestes faites par le militaire, les dirigeants de l'Armée doivent adopter une réforme radicale de leur institution et s'approprier des normes de leadership plus élevées pour mériter le respect des populations civiles. C'est seulement dans ce contexte que, la gendarmerie puisse être porteuse de changement allant dans le développement de ce dernier mais surtout de son pays.

ABSTRACT

The establishment and consolidation of democracy arise from the presence of the Armed Forces structured, professional respecting Republican values and subject to civil authorities. On the eve of independence, African armies including that of Madagascar begin to interfere in the political life of the state because of their power and manipulations done by the civil power. Therefore, citizens discredit the man in fatigues assuming the defense and security of society. Faced with this slanderous statement from the uninformed population Army of the true mission and to manifest abuses made by the military, Army leaders must adopt a radical reform of their institution and appropriate highest leadership standards to, earn the respect of civilian populations. It is only in this context that the police can be change from carrier in the development of the latter but especially in his country.

Champs de recherche : sociologie politique, sociologie militaire

Directeur de mémoire : Professeur Titulaire Emérite RAJAOSON François

CURRICULUM VITAE

RAMIANDRISOA RAZANATSIMA GABRIEL

26 ans

Célibataire

Nationalité Malagasy

Lot VN 48 GA Ambohitsoa - Antananarivo

Contact : 0334653140

Gabi.sorayam@yahoo.fr

FORMATIONS ET DIPLOMES

- 2015 MASTER 2 - Faculté DEGS, Université Antananarivo en Sociologie (en cours).
- 2014 MASTER 1 en sociologie Faculté DEGS
- 2010 MAITRISE en Droit Faculté DEGS (science politique)
- 2009 LICENCE en Droit Faculté DEGS
- 2008 DEUG en Droit
- 2006 Baccalauréat série Littéraire A1 mention Bien

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

2014 : Rapports de stages et de recherches effectués dans la commune rurale d'Ilafy sur l'impacts des microcrédits et entrepreneuriat dans le développement local.

2013 : Recherches et investigations sur le dynamisme des différentes religions dans la Commune Urbaine d'Antananarivo.

2012 : Enquêtes et recherches effectuées sur la perception de la politique et du développement auprès des femmes rurales malgaches dans la commune rurale d'Alasora.

2012: Stage auprès de HERI (système solaire) à Manalalondo (3mois), évaluation et projets sociaux pour l'installation de courants en milieu rural.

2010: Stagiaire auprès des Nations Unies au sein de l'Union Européenne dans des missions de développements sociales, culturelles, et économiques (3mois, les bas quartiers de la capitale)

2009: Assistant du chef de service dans la Direction de la Coopération Multilatérale au sein du Ministère des Affaires Étrangères service Droit de l'Homme et Affaires politiques : mission de relations internationales et de relations publics entre les ONG, et les institutions internationales résidant au pays et à l'étranger (4mois).

2008: Stage effectué au sein de l'association de Lion's Club où il est question de relation public et du domaine juridique pendant 2mois.

2006: Membre des élèves du Lycée Jules Ferry ayant participé à divers colloques ayant trait aux diversités culturelles pendant 1mois à Tour (France).

LANGUES ET INTERETS

- Français : écrit et parlé couramment
- Malagasy : écrit et parlé couramment
- Anglais : Très bonne base
- Informatique : Très bonne base

VOLONTARIAT

Membre de l'association des « étudiants en sociologie » de DEGS

Membre de l'Association Lions Club

Membre de la chorale du FJKM Ifaliarivo Ambanidia

Membre de la Bibliothèque CITE Ambatonankanga

Centres d'intérêts :

Musique, Navigation sur Internet, nouvelles technologies, Sudoku, Echec, Basket-ball, Natation.